



PROJET DE DISPOSITIF 2022-2027

DITEP
VILLEURBANNE - DUCHÈRE



SOMMAIRE

QUELQUES MOTS DE BIENVENUE 3

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGE DU RESEAU NATIONAL PEP 5

UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU PASSAGE EN DISPOSITIF 7

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML 7

Des principes d'action affirmés par les administrateurs
comme fil rouge du processus d'élaboration et de la
mise en œuvre de nos dispositifs 8

Le cadrage de la démarche 9

LE DITEP VILLEURBANNE - DUCHERE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT 10

Le cadre et le contexte général 15

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ? 20

Les familles, acteurs majeurs du parcours de leur enfant
..... 25

La visée inclusive du DITEP, dans une dimension
citoyenne 31

Le soin, pilier de l'accompagnement 35

Le parcours des jeunes au sein du DITEP 41

Le DITEP inscrit sur ses territoires 50

Une éthique de la bientraitance active 55

Organisation et fonctionnement du DITEP 58

La prise en compte de la transition écologique 65

Démarche d'amélioration continue de la qualité 67

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES ACTIONS 68

Les fiches actions du secteur DITEP 68

Les fiches actions du DITEP Villeurbanne-Duchère 74

ANNEXES 80



QUELQUES MOTS DE BIENVENUE

Du Président et du Directeur Général des PEP 69/ML

Le projet des DITEP

Commun et singulier, permanence et continuité

Pour les cinq années à venir, les trois DITEP de l'association départementale des PEP du Rhône et de la Métropole de Lyon s'engagent dans un projet d'établissement, centré sur les besoins des territoires, ceux des personnes et des familles, dans le cadre des valeurs de laïcité, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté, en préservant le pouvoir d'agir de tous, dans une perspective inclusive.

Ce projet a fait l'objet d'une démarche participative et contributive, avec la mobilisation de tous les professionnels des établissements et services. Sa réalisation prend en considération l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement, conforte et développe une organisation en dispositifs, pour mieux répondre aux besoins des personnes accueillies.

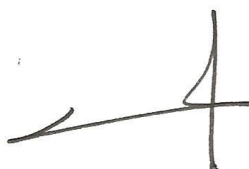
Composé d'un socle commun facilitant l'expression d'une culture commune, et la mise en œuvre de synergies au service du parcours du jeune, ce projet contient une seconde partie propre à chaque DITEP, prenant en considération son histoire singulière, les particularités et les réalités du territoire. Ainsi notre volonté est de mettre au service des acteurs, notamment sur les champs de l'éducation et de l'école, notre expertise et nos compétences dans différents domaines, pour que chaque personne trouve les solutions et les conditions favorables à son émancipation.

Toutes les actions conduites au titre de ce projet seront profondément marquées par une éthique de bienveillance à l'égard de tous : des personnes accueillies, de leurs familles mais aussi des professionnels. A l'instar de la charte de l'ONU traitant des droits des personnes en situation de handicap, nous considérons que chacune reste au cœur des décisions qui la concerne, et que celles-ci doivent être prises avec elle et son représentant.

Le fonctionnement interdisciplinaire des équipes constitue une garantie de la qualité de nos offres, dans le respect de l'intégrité de chacune des personnes accompagnées. Quelle que soit leur situation, nos actions s'inscrivent dans la permanence et la continuité.

Nous remercions toutes les personnes, médecins et professionnels des établissements et services, pour leur engagement dans l'élaboration de ce projet, construit sur un mode participatif.

Bernard BOCHARD
Président



Nicolas EGLIN
Directeur Général



Du Directeur du secteur DITEP

La loi du 2 janvier 2002 prévoit que chaque établissement social ou médico-social élabore un projet d'établissement (de dispositif pour les DITEP).

Document de référence, celui-ci se veut un outil dynamique pour la réalisation des projets pour les 5 ans à venir. En tenant compte de l'évolution des politiques publiques en matière d'accompagnement et de l'évolution du public accueilli, ce projet de dispositif réaffirme les fondements de notre action et les valeurs qui la sous-tendent. Il s'appuie sur la démarche d'amélioration continue de la qualité engagée par Les PEP69/ML et sur la politique de développement de la bientraitance et de lutte contre les maltraitances prônées au sein de l'URPEP.

Le secteur DITEP des PEP69/ML regroupe le DITEP de Gerland, le DITEP La Cristallerie à Givors et le DITEP Villeurbanne/Duchère. Les arrêtés d'autorisation de ces 3 DITEP définissent le nombre de places suivant:

- **DITEP de Gerland :**
 - 102 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 45 places SESSAD incluant un PCPE de 5 places
- **DITEP La Cristallerie à Givors :**
 - 86 places d'accueil de jour
 - 8 places d'accueil de nuit
 - 17 places SESSAD
 - Une EMAS
- **DITEP de Villeurbanne-Duchère :**
 - 24 places en accueil de jour (capacité tenant compte de l'activité du *groupe MAJE*)
 - 5 places en accueil de nuit complet (week-end compris)
 - 1 place en accueil de nuit de semaine
 - 45 places au SESSAD de Villeurbanne incluant un PCPE de 5 places
 - 35 places au SESSAD de La Duchère incluant un PCPE de 5 places

Le nombre d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes accompagnés simultanément par nos 3 DITEP est donc conséquent. Il positionne, de fait, notre association comme un acteur majeur de l'accompagnement des jeunes bénéficiant d'une orientation en DITEP et nous engage dans une double responsabilité :

- Proposer une offre large et diversifiée d'accompagnements susceptible de répondre à chaque situation.
- Garantir en permanence une qualité d'accompagnement par le biais d'une organisation de dispositif structurée, repérée, en appui sur des valeurs fortes, à l'écoute des jeunes et des familles.

Au regard de cette double responsabilité dans le cadre législatif des DITEP, nous avons souhaité engager le travail d'écriture des projets de nos trois dispositifs dans une dynamique de secteur. Cela nous permet de penser et construire une logique de dispositif avec des bases communes tout en préservant la singularité de chacun.

Le processus d'élaboration des projets a débuté en juin 2021 et s'est finalisé en février 2023. Le travail d'écriture a été réalisé par différents professionnels et est le fruit de multiples temps collectifs d'élaboration.

Je tiens à remercier très chaleureusement chacun des jeunes, chacune des familles, chacun des administrateurs, chacun des professionnels, chacun des partenaires dont l'implication et l'engagement ont contribué à l'élaboration et à l'écriture de ce projet du DITEP La Cristallerie.

Patrick LAVOISIER
Directeur du secteur DITEP



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RESEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'Œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurées par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des acteurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 23.800 salariés, disposent de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent 900 millions d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 1500 personnes accompagnées et familles et 425 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes qui présentent des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon
- Un Centre Médico-Psycho-Pédagogique et un SESSAD.

La richesse et la diversité de nos dispositifs leur permettent de s'articuler entre eux pour répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées sur leur territoire (par exemple, les internats peuvent accueillir des jeunes accompagnés par les DITEP).

UN ENGAGEMENT ASSOCIATIF EN APPUI AU PASSAGE EN DISPOSITIF

La création d'un secteur DITEP des PEP69/ML

En 2019, à l'issue du rapprochement des PEP69/ML et de l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), le conseil d'administration a souhaité faire évoluer la gouvernance de l'association en regroupant l'ensemble des établissements et services au sein de 3 secteurs dont un spécifique aux DITEP.

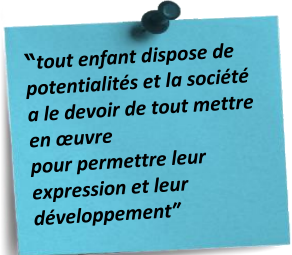
Ce secteur DITEP se caractérise par :

- La mise en synergie des ressources de nos 3 DITEP, fonctionnant en dispositifs intégrés avec l'ensemble des parties prenantes, pour répondre aux attentes et besoins des jeunes accompagnés.
- Une volonté associative de mieux coordonner nos actions, pour mieux faire vivre le territoire et son bassin populationnel, et de développer un réseau partenarial dans un souci d'inscription dans les politiques publiques.
- Un objectif partagé : accompagner chaque jeune dans une évolution la plus optimale possible en appui sur ses capacités et ses potentialités et en aidant son environnement à une meilleure prise en compte de ses singularités.
- Une volonté de mettre en œuvre des orientations communes et de disposer d'un diagnostic partagé à la fois sur l'état des lieux et le travail à mener.

Le secteur DITEP souhaite tout à la fois se positionner comme ressource pour les autres structures des PEP69/ML et, plus largement, des autres associations et, à l'inverse, s'appuyer sur elles.

Des principes d'action affirmés par les administrateurs comme fil rouge du processus d'élaboration et de la mise en œuvre de nos dispositifs

Le secteur DITEP de l'Association des PEP69/ML a souhaité proposer, à ses trois DITEP, un socle commun de références et de valeurs sur lequel édifier leur projet de dispositif respectif. Ce socle est lui-même référé au cadre institutionnel qui nous est donné en tant que DITEP et en tant que DITEP de cette association ci. Ce cadre est institué par un certain nombre de lois et autres textes réglementaires mais aussi par les valeurs associatives. Les administrateurs des PEP69/ML ont donc défini les orientations attendues dans les nouveaux projets de dispositif. Ils précisent ainsi que les valeurs associatives engagent les principes d'actions suivants pour le secteur DITEP :



"tout enfant dispose de potentialités et la société a le devoir de tout mettre en œuvre pour permettre leur expression et leur développement"

- Les **familles : un acteur majeur du projet de l'enfant/adolescent.**
- **L'autodétermination** au cœur des accompagnements : **participation et implication des familles** dans les différents espaces d'accompagnement de leurs enfants y compris dans la dimension plus institutionnelle (conseil de la vie sociale...).
- **L'approche institutionnelle** comme fondement du travail en DITEP.
- Conformément à l'intention de la circulaire et du décret de 2007 sur les DITEP, **la visée soignante** comme pilier de l'accompagnement et adossée à une **approche institutionnelle du soin.**
- La **visée inclusive** bien au-delà de la seule question scolaire.
- **L'approche interdisciplinaire et collective** : condition nécessaire au développement de cette visée soignante et inclusive portée par chaque professionnel à la place qui est la sienne.
- L'adaptation des accompagnements à chaque jeune : basée sur une **approche interdisciplinaire**, une prise en compte de la **temporalité**, une **élaboration collective.**
- **Le principe de non rupture des parcours** et de non-discrimination des accueils.
- Une institution garante d'un **cadre bienveillant, contenant et pérenne** pour tous.
- L'inscription des **DITEP dans un travail partenarial en cohérence avec les dynamiques de territoires et les besoins des enfants et adolescents.**
- La diversification des **modalités d'accompagnement** et la **recherche permanente de solutions adaptées** aux besoins des jeunes accompagnés et de leurs familles (lieux de répit, familles d'accueil thérapeutiques...).
- Le maintien de **modalités d'accueil de jour capables de répondre à l'intensité des besoins** des jeunes les plus en difficultés tout en favorisant dès que possible l'accès au droit commun sur le plan scolaire, du soin, de la formation, des loisirs...
- La **valorisation de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle** au travers d'ateliers préprofessionnels et de formations valorisantes et mobilisatrices comme pilier de l'accompagnement des adolescents.

Le cadrage de la démarche

UNE DEMARCHE TRANSVERSALE ET EN SYNERGIE ENTRE LES TROIS DITEP DE L'ASSOCIATION

Nous avons souhaité engager le processus d'élaboration et d'écriture du projet de dispositif de chacun de nos 3 DITEP de manière conjointe, coordonnée, concomitante, en appui sur une démarche structurée et repérée avec :

- Un **accompagnement par l'organisme de formation Champ Social** sur le plan méthodologique et comme garant de la conformité des projets de dispositifs avec le cadre réglementaire en vigueur.
- La création d'un **COMité de PIlotage (COFIL) transversal entre DITEP** pour un travail partagé entre professionnels avec des administrateurs et des partenaires extérieurs.
- La constitution d'un **COFIL au sein de chaque DITEP** composé de plusieurs professionnels représentant tous les corps de métiers statutaires et fonctionnels. Chaque COFIL est représenté au COFIL de secteur.
- Une **démarche participative intra et inter DITEP** : pour s'engager activement et collectivement dans un travail d'élaboration des dispositifs, avec toutes les équipes pour co-construire les projets de dispositifs intégrés et coordonnés au travers de :
 - L'organisation de 9 journées d'ateliers pour le lancement de la démarche. Tous les professionnels ont pu participer à une de ces 9 journées, toutes identiques dans le contenu proposé et déclinées autour de 3 thèmes : *le Projet Personnalisé d'Accompagnement, la notion de parcours et la démarche inclusive*.
 - La création de groupes de travail sur un mode participatif pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration des différents accompagnements proposés aux enfants, adolescents, jeunes adultes accueillis.
- Une **méthode basée sur une large consultation** et une volonté de co-construire avec l'ensemble des parties prenantes, partenaires et familles :
 - Avec les **familles et les jeunes accompagnés** pour mieux évaluer leurs besoins et leurs ressources propres et les coordonner avec celles que nous pouvons mettre à leur disposition : communication sur le passage en Dispositif par le biais de questionnaires envoyés aux familles, échanges téléphoniques et temps de rencontre pour recueillir leurs réponses.
 - Avec les **partenaires institutionnels** (EN, MDPH, PJJ, Hôpital de jour, autres dispositifs) :
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins, les ressources du territoire et envisager des partenariats pluriels.
 - Des échanges avec les partenaires pour évaluer les besoins les ressources des enfants, adolescents et jeunes adultes à multi vulnérabilités.
 - Avec les **espaces de droit commun** : clubs, voisins, toutes personnes avec qui le jeune est en contact.

Trois grands axes du projet ont été travaillés au sein de groupes de travail spécifiques réunissant des professionnels de chacun des DITEP et représentant les dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques sur les thématiques :

- Le soin en DITEP (dans sa dimension institutionnelle)
- Le parcours
- Le DITEP décliné dans ses trois modalités et dans leurs intermodalités.

Les espaces réflexifs issus de ce travail participatif vont se poursuivre dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité des accompagnements. Ils nourrissent une dynamique de travail nouvelle au sein du secteur DITEP pour faire vivre et évoluer les projets de dispositifs.

LE DITEP VILLEURBANNE - DUCHERE : PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT

Le mot d'introduction de la Directrice

L'histoire et l'évolution du SESSAD de la Duchère d'un côté et du DITEP de Villeurbanne de l'autre puis de l'un et l'autre ensemble sont un peu comme un arbre, deux arbres devrais-je dire qui aujourd'hui greffés l'un à l'autre n'en font plus qu'un...

Les racines, les troncs, les branches, les brindilles et les feuilles, les échanges inter-cellulaires sont autant d'éléments facteurs ou témoins de l'activité de l'un et l'autre séparément et ensemble...et constitutifs aujourd'hui de ce projet d'établissement.

Tous n'ont pas la même place, la même fonction, la même longévité, mais tous sont importants et vitaux et ne peuvent se nourrir que d'une même sève. Ces deux arbres ont été en croissance depuis leur implantation. Ils n'ont eu de cesse de se transformer, portant des traces de réunification à certains endroits, signe de changements, de transformations non sans parfois certaines blessures...

Ce projet en dispositif représente un fort investissement de tous les professionnels. Il se veut autant comme un point d'appui que comme un point de départ...

Pour s'en donner une représentation, il convient de rappeler quelques dates clés :

Le DITEP de Villeurbanne	LE SESSAD de la Duchère
	
1949 : le château de Bellevue à Montluel est cédé à l'association les PEP69 qui ouvre un aérium. 1967 : transformation de l'aérium en Centre de Rééducation Médico-Psychologique (CRMPP) au profit de 90 jeunes dit « caractériels », âgés de 6 à 12 ans. 2000 : déploiement de places du CRMPP au profit de l'ouverture d'un SESSAD à Villeurbanne pour 35 enfants et d'adolescents présentant des troubles du comportement et/ou une déficience intellectuelle. 2002 : transformation du CRMPP en Institut de Rééducation (IR) puis Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) et fermeture de l'internat au profit du déploiement de places en SESSAD à Montluel. 2009 : déménagement de l'ITEP de Montluel à Villeurbanne, afin de se rapprocher du lieu de domiciliation de la majorité des jeunes accompagnés, ouverture dans ce cadre d'un internat de 5 places et rapprochement avec le SESSAD de Villeurbanne.	2010 : ouverture du SESSAD de la Duchère pour 15 jeunes de 4 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques dont l'expression se manifestent par des troubles du comportement et de la conduite et/ou des troubles cognitifs sévères, portée à 25 places en 2013. 2015 : mise en œuvre expérimentale du dispositif CAP au SESSAD de la Duchère, proposé aux élèves d'établissements scolaires ciblés présentant des difficultés de comportement risquant de compromettre leur parcours de scolarisation. 2018 : passage du dispositif CAP (5 places) en Pôle de Compétences et de Prestations Externalisés (PCPE) adossé au SESSAD de la Duchère susceptible d'intervenir sur les établissements scolaires de Lyon 9. 2019 : rattachement du SESSAD au DITEP de Villeurbanne dans le cadre de la fusion-absorption des deux associations OLPPR et PEP69/ML.

2010 à 2015 : mise en œuvre d'une recherche-action placée sous la responsabilité du Centre de Recherche en Psychologie et Psychopathologie Clinique de l'université Lyon 2 visant à la fois à évaluer le passage en dispositif ITEP, en questionnant l'articulation des différents dispositifs entre eux et à accompagner le SESSAD et l'ITEP à se construire une culture commune en dispositif. 2014 : ouverture au collège Mûrice Leroux de la première UEE du DITEP de Villeurbanne. 2016 : ouverture d'un accueil de jour séquentiel dit « groupe MAJE » de 6 places fonctionnant deux jours par semaine. 2017 : ouverture à l'école élémentaire Pasteur à Villeurbanne de l'UEE primaire du DITEP de Villeurbanne. 2018 : signature de la convention ARS pour un fonctionnement de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en DITEP et mise en œuvre d'un PCPE adossé au SESSAD.	
LE DITEP Villeurbanne-Duchère 	
2019 : rattachement du SESSAD au DITEP de Villeurbanne dans le cadre de la fusion-absorption des deux associations OLPPR et PEP69/ML. 2020 : déménagement du SESSAD dans les locaux de l'ITEP 2021 : signature d'une convention de partenariat avec le DITEP Elise Rivet Prado, Lyon 5 favorisant l'accès aux jeunes du SESSAD de la Duchère à la modalité Accueil de Nuit. 2021 : extension non importante de 6 places du SESSAD au profit de jeunes présentant un trouble du développement intellectuel léger, portant l'agrément à 40 places pour des jeunes de 0 à 20 ans.	

Ces différents repères nous donnent la trame spatiale et temporelle de l'histoire du DITEP. Elles témoignent d'un souci permanent de structuration et d'adaptation des réponses apportées au fil des besoins des jeunes accompagnés et leurs familles dans un contexte sociétal et législatif en mouvement.

Au moment de la fusion-absorption de l'association OLPPR par les PEP69/ML en septembre 2019, un processus de greffe a été initié par l'association elle-même.

Cette greffe ne s'est pas fait naturellement tant il a fallu pour les professionnels des deux structures trouver un sens à ce rapprochement au-delà des seules caractéristiques des personnes accompagnées.

Cette greffe est récente et n'est pas encore totalement assimilée...Le temps et le travail en commun sont à l'œuvre. La diversité et la fluidité des réponses apportées aux jeunes dans le cadre du SESSAD de La Duchère, lui-même inscrit dans le cadre du DITEP confrontent les jeunes accompagnés et leurs familles à l'éloignement géographique entre Lyon 9 et Villeurbanne.

C'est au travers des différentes réunions institutionnelles les samedis matins que l'identité du DITEP Villeurbanne-Duchère a commencé à se construire. Dans ce cadre, un soin particulier fût donné au récit de l'histoire de chacune.

La réactualisation des axes du CPOM ex-OLPPR en 2020 et le processus d'écriture du projet en dispositif ont ensuite contribué à définir les contours du DITEP Villeurbanne-Duchère d'aujourd'hui. Ceux-ci prennent racine sur :

- Un travail en commun de l'équipe de direction, prenant appui sur une direction unique et trois cadres intermédiaires de proximité ;
- Un partage d'expérience des savoir-faire et des pratiques professionnelles avec l'ensemble des professionnels autour des besoins des jeunes accompagnés dans les deux territoires d'intervention ;
- Le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP (accueil de jour, accueil de jour séquentiel à définir) à partir du SESSAD de La Duchère en cours d'évaluation et /ou de mutualisation avec les partenaires de son territoire d'intervention ;
- Une volonté commune avec les familles des enfants que nous accompagnons de promouvoir et accompagner les parcours inclusifs en ayant le souci d'évaluer nos dispositifs et leur évolution ;
- Une diversité des réponses et des savoir-faire au sein de l'association, pouvant contribuer aux réponses à apporter aux besoins des jeunes accompagnés, leur famille voire nos partenaires ;
- Un DITEP ancré sur ses territoires et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP sur leurs territoires.

Ce sont là autant d'atouts pour engager le DITEP Villeurbanne-Duchère dans les cinq prochaines années dans la co-construction de nouvelles perspectives stratégiques, en prenant en compte la spécificité de ses publics et de son environnement.

La démarche spécifique d'écriture du Villeurbanne-Duchère de son projet en dispositif

Dans cette configuration, il était attendu que chaque dispositif contribue à une réponse argumentée et partagée en lien avec son histoire, ses savoir-faire et ses outils spécifiques.

Dans ce cadre, un accompagnant de la démarche du projet d'écriture par l'organisme de formation Champ Social était nommé pour chaque dispositif. Garant avec le directeur de chacun des dispositifs de la démarche, il devait contribuer à porter la dynamique, à garantir les points de passage obligatoires en apportant son expertise et accompagner le groupe écriture dans sa démarche.

La dynamique de co-construction s'est engagée pour nous en mai 2021.

Cette démarche se voulait être un moment clé du dialogue institutionnel au sein des équipes et au plus près des jeunes accompagnés, leurs familles, avec nos collègues des deux autres DITEP et nos partenaires sur chacun des territoires Villeurbanne et Lyon 9. L'enjeu pour nous relevait de cette singularité pour en dégager du commun en terme de pratiques, de structuration de l'activité, de valorisation de la participation des personnes accompagnées dans une dimension favorisant les parcours inclusifs.

Il s'agissait aussi de se situer dans l'environnement des autres DITEP de l'association et plus particulièrement de nos deux territoires Villeurbanne et Lyon 9. Au-delà d'un document obligatoire, le projet d'établissement de notre DITEP devait s'élaborer comme un incontournable, en particulier du côté des pratiques professionnelles.

L'organisation de la démarche a pris appui sur l'équipe de direction, les cadres fonctionnels et les coordinateurs puis une fois le travail engagé, il a rencontré l'intérêt voire le plaisir des équipes à partager ensemble leurs pratiques professionnelles, à réinterroger, écouter et réévaluer les besoins des personnes accompagnées avec celles-ci et des territoires.

L'animation assurée lors des différents COPIL par un formateur de Champ Social y a contribué.

De septembre 2021 à octobre 2022, l'ensemble des temps de réunions institutionnelles ainsi que d'autres temps de réunions rassemblant tous les professionnels du DITEP ont été mobilisés pour favoriser la participation active de tous au projet institutionnel.¹

Les réunions de COPIL ont joué pleinement leur rôle permettant de croiser les regards à chaque étape de la démarche entre les professionnels, notre administrateur référent et des représentants des parents.

Il convient de noter à ce sujet que nous avons souhaité une représentation au sein du COPIL de parents issus de la Duchère et de Villeurbanne. Deux parents se sont proposés et ont participé aux réunions de COPIL ainsi qu'à certains temps de travail avec les professionnels.

Une fois la démarche lancée puis présentée par le directeur de secteur aux membres du COPIL et à l'ensemble des professionnels, le processus s'est déroulé en trois phases :

- **PHASE 1 : EVALUATION DES BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES, LEURS FAMILLES ET DES TERRITOIRES**
- **PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTAGE ET ELABORATION DES AXES DU PROJET DU DISPOSITIF**
- **PHASE 3 : ECRITURE ET VALIDATION DU PROJET EN DISPOSITIF**

Ces différentes étapes se sont organisées sous forme d'allers-retours entre les COPIL de secteur et le COPIL du DITEP Villeurbanne-Duchère, les groupes de travail transversaux aux 3 DITEP, ceux de notre dispositif et le recueil des données issues de la phase diagnostique.

¹ Voir annexe calendrier des réunions de travail sur le projet d'établissement du DITEP Villeurbanne-Duchère

UNE DEMARCHE PRO-ACTIVE D'INTERVIEWS DES FAMILLES, DES JEUNES	UNE LARGE SOLLICITATION DES PARTENAIRES	UNE REELLE DYNAMIQUE ENTRE PROFESSIONNELS DU DITEP
Des questionnaires, base des interviews, co-construits avec un parent et des professionnels	Après un état des lieux, un questionnaire co-construit par les professionnels et adressé dans un lien numérique par courriels	Des groupes de travail mobilisés à différentes étapes du projet
Une organisation d'interviews de tous les parents par téléphone et des jeunes lors des accompagnements		8 temps de travail réunissant tous les professionnels
52 réponses des familles 25 réponses des jeunes	Une sollicitation de 50 partenaires de l'Education Nationale, des champs de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie et du social et médico-social	Différentes thématiques : les besoins des jeunes accompagnés et leurs familles, les modalités d'accompagnement déclinés autour du Thérapeutique, Educatif et Pédagogique du DITEP, le processus du PPA et la référence
	15 réponses des professionnels dont en grande majorité de l'Education Nationale	
Finalisation de l'écriture du projet de dispositif institutionnel inclusif Villeurbanne-Duchère s'organisant sur deux territoires de la métropole de Lyon		

Le cadre et le contexte général

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET CONTACTS

	ITEP DE Villeurbanne	SESSAD DE Villeurbanne	SESSAD DE LA Duchère
Nom de l'établissement	DITEP- ITEP de Villeurbanne	DITEP- SESSAD de Villeurbanne	SESSAD de la Duchère
Date de création	Transfert de l'ITEP de MONTLUEL (01) à Villeurbanne en 2009	2000	2010
N° FINESS	690031943	690029897	690034129
N° SIRET	77990467100285	77990467100251	77990467100343
Adresse	18 Rue Valentin Haüy 69100 Villeurbanne	18 Rue Valentin Haüy 69100 Villeurbanne	331 C Rue du Doyen Georges Chapas 69009 Lyon
Type d'établissement	ITEP	SESSAD-PCPE	SESSAD-PCPE
Autorité de Contrôle et de tarification Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône Alpes			
Financement Caisse Primaire d'Assurance Maladie			
Direction	SECTEUR DITEP		
Évaluation externe	2013		
Évaluation interne	2014 et 2019		2020
Capacité d'accueil ouverture	30 places dont 5 places d'hébergement de semaine complet, 1 place en internat de semaine et 24 places en semi-internat	45 places dont 23 déficience intellectuelle et 22 difficultés psychologiques avec troubles du comportement	35 places
Activité principale	Accueil de jour et de Nuit	Ambulatoire et PCPE	Ambulatoire et PCPE
Nombre de sites	2		1
Origines géographiques des jeunes accompagnés	Lyon 6, 3, 7 et 8 Villeurbanne Vaulx-en-Velin Bron, Décines, Meyzieu Caluire -et-Cuire, Rillieux-la-Pape	Lyon 6, 3, 7 et 8 Villeurbanne Vaulx-en-Velin	Lyon 9 Ecully Dardilly Limonest Saint Didier au Mont d'Or
Nombre de salariés et répartition	30	16	12

Convention de partenariat	Education Nationale	Education Nationale	Education Nationale DITEP Elise Rivet Prado
Adresse	18, Rue Valentin Haüy à Villeurbanne		331 C, Rue du Doyen Georges Chapas 69009 Lyon
Téléphone	04.78.84.74.71		04.72.17.85.54
Mail	ditepvilleurbanne@lessep69.org		
Directrice	Carole COLLIER-BORDET		
Site internet	http://www.lessep69.org		

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ETABLISSEMENT

LES AGREMENTS ET HABILITATIONS DU DITEP : UN ETABLISSEMENT ET DEUX SERVICES POUR UN DITEP

Depuis le 1er septembre 2016 modifié le 30 août 2019, l'agrément de l'ITEP de Villeurbanne autorise l'accueil des enfants et adolescents voire jeunes adultes de 0 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement.

Les différentes modalités d'accompagnement s'organisent selon le schéma ci-après.

L'agrément du SESSAD de Villeurbanne a été modifié en 2021. Il est désormais fixé par l'arrêté n° 2021-10-0157 en date du 23 juin 2021 visant l'extension de 6 places du SESSAD portant le nombre désormais à 45 places pour des jeunes âgés de 0 à 20 ans, en application d'une nouvelle nomenclature :

- 22 places pour des jeunes « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ».
- 23 places pour des jeunes présentant une déficience intellectuelle.

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la CDAPH et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli.

Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.

Le 01 septembre 2018, l'offre de soin du SESSAD de Villeurbanne s'est étoffée. Un PC-PE lui est adossé pour un agrément de 4 places financées et une file active de 16 enfants.

L'agrément du SESSAD de la Duchère est lui fixé par l'arrêté n° 2009-553 en date du 14 août 2010. Les arrêtés n°2010/2025 du 26 août 2010 et n°2013-559 du 10 avril 2013 portent extension de la capacité d'accueil du SESSAD de la Duchère à 25 puis 35 places, dont 5 dédiées à un PCPE CAP (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire). Ces 30 places de SESSAD autorisent l'accompagnement de jeunes de 4 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages et/ou qui présentent des troubles cognitifs sévères* ».

LE DITEP INTEGRE AU CPOM ASSOCIATIF

Les actions du CPOM concernant le DITEP de Villeurbanne prennent appui sur des fiches action.

Le premier CPOM de l'association a été signé en 2016 et est en cours d'évaluation.

La fusion-absorption ayant eu lieu en 2019, les actions concernant le SESSAD de la Duchère ont intégré le CPOM de l'association en 2020 après un ajustement des objectifs avec le financeur.

ACTIONS du CPOM	OBJECTIFS	MISES EN OEUVRE
ACTION 1	FAVORISER LES ACCOMPAGNEMENTS PRECOCES DANS LES LIEUX DE SCOLARISATION SUR LE TERRITOIRE DU SESSAD DE LA Duchère	Recentrage des interventions du PCPE CAP sur des écoles maternelles et primaires de son territoire
ACTION 2	DYNAMISER LES PARCOURS DE SCOLARISATION à Villeurbanne	Création du groupe MAJE en 2016. Création d'une UEE primaire en 2018. Co-construction d'une formation avec la circonscription de l'Education Nationale de Villeurbanne en 2019 sur la gestion de crise. Conventionnement avec les DITEP Adolescents pour dynamiser les parcours professionnels des jeunes. Elargissement de l'agrément de l'ambulatoire après 14 ans favorisant l'accompagnement des jeunes du DITEP au-delà du collège en 2021.
ACTION 3	MISE EN PLACE ET ORGANISATION EN DITEP	Signature de la convention cadre ARS en 2018 instituant le passage en DITEP Mise en œuvre d'une organisation favorisant la fluidité des parcours et le passage d'une modalité à l'autre à Villeurbanne. Déménagement du SESSAD de Villeurbanne dans les locaux de l'ITEP en 2020, facilitant l'organisation en DITEP à Villeurbanne.
ACTION 4	DIVERSIFIER LES MODALITES AU SEIN DU DITEP	Création du PCPE à Villeurbanne en 2018 et déploiement en CAP en 2019. Conventionnement en 2021 avec l'accueil de nuit du DITEP Elise Rivet du Prado pour le SESSAD de la Duchère. Augmentation non importante de place au SESSAD de Villeurbanne en 2021.
ACTION 5	MISE EN PLACE ET ORGANISATION DU SESSAD DE LA DUCHERE DANS UNE PERSPECTIVE EN DITEP	Création d'une culture en DITEP par une communauté de travail entre Villeurbanne et la Duchère. Travail de recueil des besoins au sein du SESSAD de la Duchère. Partenariat renforcé avec l'Education Nationale.

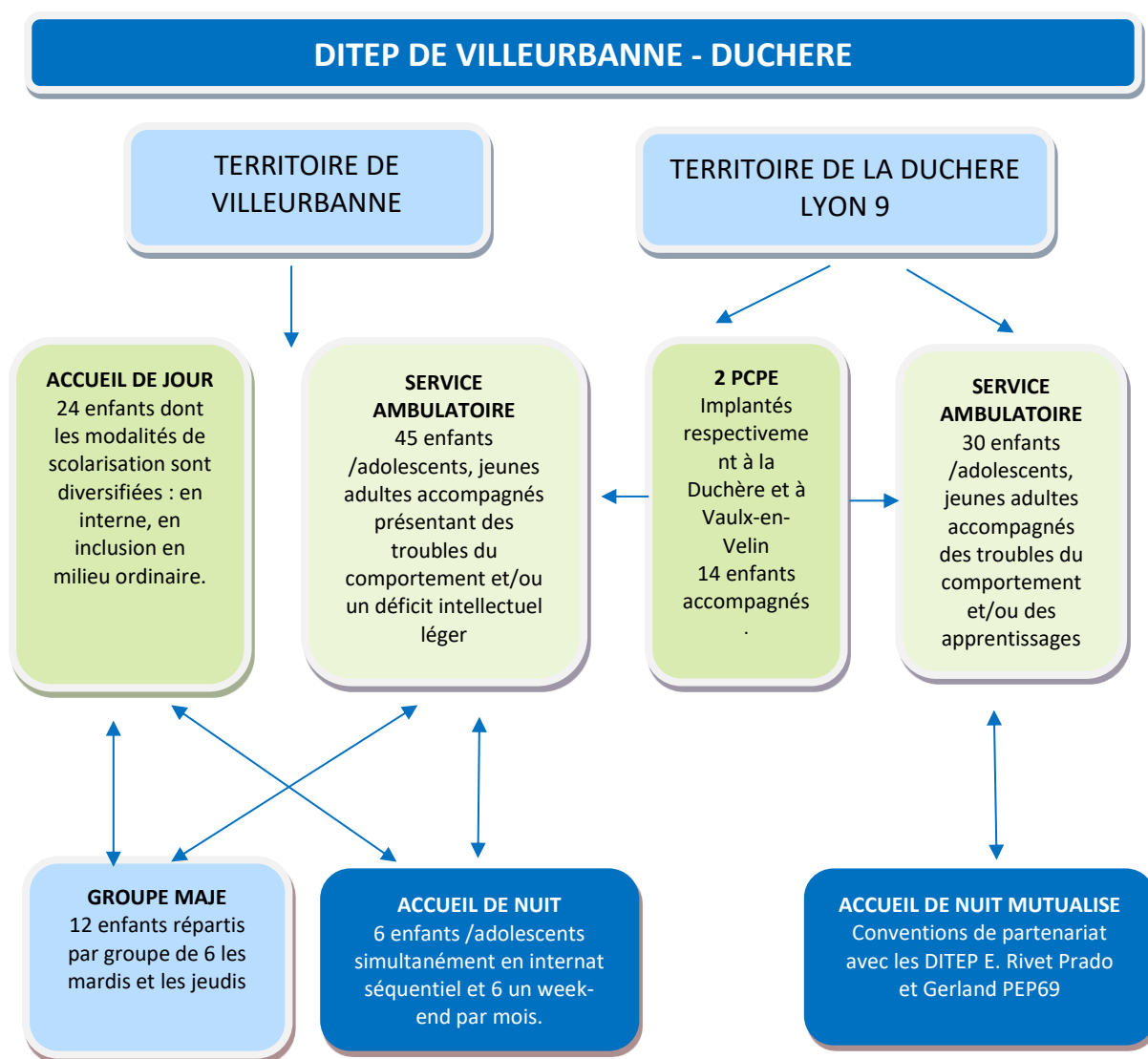
DE L'IR AU DITEP, VERS UNE EVOLUTION DE L'OFFRE DE SOIN

L'offre d'accompagnement a évolué d'une organisation cloisonnée entre IR et SESSAD à une organisation de coopération en relais entre l'ITEP et le SESSAD pour s'organiser en passant d'une logique d'établissement ou de service à une logique de parcours : le DITEP.

Le cadre juridique du DITEP est posé par l'article 91 de la Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et par le Décret d'application 2017-620 du 24 avril 2017. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDMPH) notifie en « dispositif ITEP » et l'établissement ou le service accueillant l'enfant ou le jeune peut ensuite procéder à des changements de modalités d'accompagnement entre différents modes d'accompagnement sans nouvelle notification de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), sous certaines conditions. Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation. Il s'agit de multiplier et diversifier les modes de scolarité en soutenant et favorisant le plus possible l'inclusion scolaire en milieu ordinaire.

L'objectif est également de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations.

Depuis la mise en œuvre du premier CPOM associatif en 2016 jusqu'à aujourd'hui, les contours du DITEP ont évolué de la manière suivante :



Il convient de préciser combien certaines modalités comme l'accueil de jour séquentiel MAJE (**Mardi/Jeudi**, groupe accueil de jour séquentiel) ou l'accueil de nuit répondent aussi aux besoins des jeunes présentant une déficience intellectuelle. Toutefois, la spécificité des besoins de ces jeunes et les réponses apportées par l'ambulatorio de Villeurbanne feront l'objet, à la demande de notre financeur, d'un projet différencié.

UN DITEP SUR DEUX TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le territoire d'intervention du DITEP reste étendu (voir annexe cartes topographique) et s'étend sur deux territoires éloignés entre eux de 15 kilomètres environ.

CONCERNANT LE TERRITOIRE DE VILLEURBANNE

La majorité des jeunes accompagnés est domiciliée à Villeurbanne. Les communes de Vaulx-en-Velin et de Lyon 8^e sont ensuite majoritaires.

La position du PCPE-CAP à Vaulx-en-Velin semble contribuer à un recours facilité à notre DITEP pour les situations qui le nécessitent. Il faut souligner toutefois que Vaulx-en-Velin comme la partie de provenance de la majorité des jeunes domiciliés à Lyon 8^e sont placés en politique de la ville concentrant une population où la précarité domine.

Il convient de noter que le secteur d'intervention de l'AJ est plus étendu que celui du SESSAD. Comme indiqué dans les fiches actions, un travail de cohérence du secteur géographique d'intervention doit être réalisée. Certains jeunes de l'AJ habitent les communes de Caluire-et-Cuire et Rillieux-la-Pape, ce qui n'est pas sans difficulté en termes de transport vu de l'étendue du secteur d'intervention. L'éclatement du secteur de recrutement de l'AJ a des conséquences sur la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés. Ce point sera à considérer dans notre projet.

CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA DUCHERE

La majorité des jeunes accueillis sur le SESSAD sont domiciliés sur la commune de Lyon 9^e. Les autres jeunes résident à Écully, Dardilly et Limonest essentiellement, communes limitrophes de Lyon 9. Ces différentes communes contribuent, dans une faible mesure, à une certaine mixité dans les problématiques sociales rencontrées. A ces situations de jeunes souvent précaires, s'ajoute le poids pour l'équipe, de l'environnement de quartier.

Les jeunes concernés par le DITEP : qui sont-ils ?

CE QU'ILS ONT EN COMMUN

Le travail en commun entre les professionnels des 3 DITEP a permis de dégager plusieurs caractéristiques chez les jeunes que nous accompagnons.

Les critères d'orientations vers les DITEP sont donc les difficultés psychologiques se manifestant au travers de troubles du comportement. Ces derniers sont associés à des diagnostics très différents d'un jeune à l'autre pouvant aller des Troubles Neuro-Développementaux (dont font partie les Troubles du Spectre Autistique) au Troubles du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité en passant par les troubles spécifiques des apprentissages. Ceci nous amène nécessairement à faire appel à des compétences et savoir-faire spécifiques pour répondre au plus près des besoins de la personne accompagnée.

A delà de ce qui fait difficulté pour ces jeunes, il nous paraît important de mettre également en avant le fait qu'ils ne se résument pas à leurs troubles ou symptômes.

Notre action doit s'appuyer sur leurs potentialités et leurs compétences. Ces jeunes, dont les capacités cognitives sont préservées, sont forces de proposition et sources d'inspirations pour les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

Même si chaque jeune est différent, nous pouvons repérer des caractéristiques communes chez plusieurs des enfants, adolescents, jeunes adultes que nous accompagnons notamment :

Une relation aux autres et à eux-mêmes souvent dégradée

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leurs difficultés, tout comme leur lien, souvent de dépendance, aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibition, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

Une socialisation et une scolarisation mises à mal

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des enfants et adolescents accueillis est souvent hétérogène, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adaptés.

Des histoires de vie difficiles parfois traumatiques

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des

souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée. Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

Un accès au soin traditionnel/direct souvent difficile

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, les adolescents voire jeunes adultes en particulier accèdent difficilement à un soin direct, dans un espace d'élaboration repéré, avec un médecin psychiatre ou un psychologue. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

Pour les plus jeunes, la fréquence du recours à des soins dès la petite enfance est souvent soulignée.

La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et dans une dynamique interdisciplinaire et interinstitutionnelle, permet de faciliter l'élaboration collective de leurs troubles psychiques pour que se créent les conditions de leur accès à l'auto-détermination.

DES MANIFESTATIONS COMPORTEMENTALES ENGENDRANT UNE SITUATION DE HANDICAP?

Si nous écoutons la réaction des enfants lorsque nous évoquons leur notification MDMPH, plus souvent et encore plus quand ils approchent de l'adolescence, ils refusent l'étiquette stigmatisante de *"handicapé"*. *"Ch'ui pas handicapé !"*, nous disent-ils...

Quel argument nous reste-t-il alors ? Celui de souligner qu'il s'agit de « *situation* » de handicap et non de « *handicap* ». Cette variante sémantique indique que c'est la « *situation* » qui est handicapante et, de fait, nous pourrions nous demander si la formulation n'est pas tout particulièrement pertinente s'agissant des jeunes que nous accompagnons.

L'environnement tant familial que scolaire est débordé, ne sait pas ou plus faire, l'enfant dépasse les bornes et bouscule les normes. Ni les parents ni les enseignants ne savent plus comment s'y prendre...

La conséquence que nous pouvons en tirer est que nous avons, pour ces enfants, la nécessité de porter attention à cet environnement lui aussi en souffrance. Cette souffrance serait celle d'une remise en question, de son rôle de parent, comme enseignant, se changeant trop vite en impuissance et en épuisement. Ces différents affects sont d'autant plus identifiables par les professionnels du DITEP que, par une étrange contagion, ils seront eux aussi, à un moment ou un autre, gagnés par ces tourments tout au long du parcours de l'enfant.

LES CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES AU SEIN DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE

QUELQUES CHIFFRES SUR LES JEUNES QUE NOUS ACCOMPAGNONS

Nous pouvons observer sur la file active continue de l'année 2021 et de manière stable en comparaison des autres années que nous accueillons que la majorité des jeunes accompagnés présentent bien des difficultés psychologiques dont l'expression se traduit par des troubles du comportement et de la communication.

Cependant, il convient de souligner que ces trois dernières années dans l'effectif, 30% des jeunes accompagnés présentent une déficience intellectuelle ou des troubles du langage et des apprentissages, 10% des troubles du spectre autistique, ce qui est conforme au double agrément du SESSAD de Villeurbanne.

A la Duchère, 26.41% de l'effectif représente des jeunes présentant majoritairement des troubles psychiques.

De part et d'autre, les déficiences associées aux déficiences principales nous permettent de constater qu'aux troubles du comportement sont associés majoritairement des troubles du langage et des apprentissages et de la déficience intellectuelle.

L'âge des jeunes accompagnés par le DITEP reste stable ces 3 dernières années.

La majorité des enfants accueillis sur les deux territoires a entre 11 et 15 ans, soit 60% de l'effectif.

Les 6-10 ans représentent un peu plus de 20% de l'effectif de part et d'autre.

Les 16-17 ans et 18-19 ans restent minoritaires à Villeurbanne et ils sont plus nombreux à la Duchère en raison d'un agrément jusqu'à 20 ans datant de plusieurs années.

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire. Il représente sur la file active 85.58% des jeunes accueillis en 2021. Ce chiffre est lui aussi stable. Cette prédominance des garçons et notamment à l'Accueil de Jour où il représente 100 % de l'effectif n'est pas sans nous questionner sur la dynamique des groupes.

La scolarisation des jeunes du DITEP est avant tout inclusive.

La scolarisation des enfants/adolescents accompagnés témoigne de l'intensité des troubles des enfants accueillis et des répercussions sur leur parcours scolaire puisque **plus de la majorité des jeunes de l'ambulatorio bénéficient d'une scolarité adaptée dans un dispositif de l'Education Nationale de type SEGPA ou ULIS.**

A l'Accueil de Jour, de manière stable ces trois dernières années, 23 enfants sur les 32 accompagnés bénéficiaient d'un temps de scolarisation inclusive.



PRENDRE EN COMPTE LA PAROLE DES JEUNES ACCOMPAGNES

« Qu'attends-tu de ton accompagnement par le DITEP / le SESSAD de la Duchère ? De quelle manière nous pouvons t'aider ? Qu'est-ce que tu cherches/trouves ici ? ».

Voici là les questions qui ont été posées aux jeunes du DITEP.

Ils veulent « de l'aide pour avoir de meilleures notes », « faire de nouvelles choses », « faire des progrès », « faire moins de crises », « des copains », « jouer » ...

A la seconde question, les réponses sont : « vous, ma classe, mes potes, mes éducateurs, la maitresse », « de l'aide pour les devoirs », « m'aider à me concentrer, à faire moins de crises », « Des salles de repos » et pour 4 d'entre eux « j'en sais rien ».

C'est exactement ce que nous voudrions nous aussi pour eux. En répondant à ces deux questions, 25 enfants sur les 25 interrogés, nous ont délivré un message qui peut surprendre. Eux qui sont réputés si turbulents, si difficiles, si incasables, si hors norme, ont des attentes particulièrement...normées.

Même si dans ce travail de réécriture du projet en dispositif, il est essentiel de créer les conditions pour recueillir la parole des jeunes que nous accompagnons et de favoriser leur participation à cette dynamique institutionnelle, nous savons aussi que ce n'est pas à partir d'un seul questionnaire que nous pourrions identifier leurs besoins et ressources.

En réalité, au quotidien, nous fonctionnons et, nous le savons tous dans nos pratiques, à partir d'un lent travail d'approvisionnement, de rencontre, d'installation d'une confiance, émaillé de nombreux accrocs et crises. Ce travail relève ensuite du débroussaillage : dégager ronces et orties pour permettre aux pousse vertueuses et attendues de croître et de s'épanouir. Un travail où, quand on va vraiment au contact, on se pique, où « ça » démange.

LE CONTEXTE ACTUEL DU DITEP AU REGARD DES BESOINS DEFINIS DES JEUNES ACCOMPAGNES DANS LEUR ENVIRONNEMENT

Le DITEP Villeurbanne-Duchère dispose de différents atouts, reconnus par nos partenaires.

La relecture ci-dessus de son histoire témoigne de son passé et des choix qui ont été fait afin de répondre au plus près des besoins des jeunes accompagnés sur leurs lieux de vie et depuis 2019 sur deux bassins de vie.

La phase d'observation des besoins des jeunes **nous a permis d'observer combien les attentes des jeunes accompagnés rejoignent les constats des professionnels :**

- « Faire moins de crises », trouver de l'apaisement, réinvestir les apprentissages, être bien avec les copains....
- Disposer d'un cadre et d'une organisation propice à soutenir, maintenir ou favoriser le retour dans les dispositifs habituels de socialisation et de scolarisation.

Au préalable, il convient de rappeler que c'est bien dans les différents espaces que nous leur proposons, sous les yeux des professionnels et dans certaines modalités d'accompagnement en présence de leurs pairs, que les enfants révéleront peu à peu les tensions qui les habitent. Il leur faudra souvent bien du temps, dépasser ce qu'il nous

donne à croire de la lune de miel des premières semaines avec nous, pour enfin s'exprimer dans toute l'ampleur de leur souffrance. A cette observation de plus en plus précise de l'équipe éducative en premier lieu s'ajoutera bientôt la confrontation des enfants avec la scolarisation. Un moment très souvent sensible et douloureux puisque c'est au travers de leur rencontre avec le scolaire (les apprentissages, la norme, la socialisation) qu'une grande partie de leur malaise est révélé dans un périmètre au-delà du cercle familial où il était jusque-là contenu. C'est le moment où, en quelque sorte, l'environnement devient « *une partie du problème à traiter* ». Ce à quoi nous nous trouvons confronté alors est à une extension progressive du champ d'observation qui requiert toute notre attention engageant progressivement l'ensemble des regards pluriels des professionnels du DITEP. Le champ de l'observation et de l'intervention va peu à peu inclure dans le cycle l'école, le collège, sous forme de rencontres individuelles à l'intérieur de ce champ et collectives (ESS, synthèses conjointes avec les professionnels de la protection de l'enfance, de la pédopsychiatrie etc...).

Il va aussi inclure l'environnement de quartier qui est lui aussi à considérer. A ce sujet, il semble important de souligner que La Duchère est traditionnellement un lieu d'accueil pour des populations très variées issues de l'immigration, avec nombre de familles qui en sont à découvrir la langue française. Par ailleurs, c'est un quartier qui depuis 10-15 ans a connu un grand mouvement de réhabilitation de l'immobilier et par là des conditions de vie de la population, par le développement de lieux divers d'action culturelle et sportive.

Force est de constater à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin, zones urbaines à forte densité de population comme à La Duchère, que le nombre des familles originaires d'Afrique du nord et d'Afrique équatoriale, un peu de Turquie et d'Europe de l'est est également très conséquent. Les actions culturelles et sportives y sont également très développées.

La question de la culture est aussi en jeu dans la rencontre avec les jeunes, leurs familles...avec, certaines fois des barrages linguistiques difficiles à surmonter.

Cette phase d'observation, d'appréhension voire de redéfinition des besoins des jeunes que nous accompagnons nous a permis de faire un focus sur l'adéquation des moyens avec l'organisation actuelle du DITEP

Il en ressort le constat suivant :

ATOUTS

Un DITEP, dans de la ville, accessible et desservi par un réseau de transports en commun et un recours à tous les espaces de droit commun.
Un DITEP à « taille humaine » favorisant des relations de proximité au sein des équipes et avec les personnes accompagnées.
Une adhésion des familles au projet.
Des modalités d'accompagnement et de scolarisation différentes, identifiables et adaptables à Villeurbanne, à compléter à la Duchère mais un savoir-faire transférable.
Des accompagnements avant tout sur les lieux de vie du jeune, en individuel et en groupe.
Des équipes pluridisciplinaires dédiées par modalités d'accompagnement dont l'expertise est reconnue par nos partenaires.

CONTRAINTES FRAGILITES

Des espaces d'apaisement insuffisants et des locaux trop petits, ne permettant pas le développement de certaines modalités d'accompagnement.
Un manque de moyens pour répondre aux situations en risque de rupture au sein du DITEP et de désocialisation.
Des contraintes administratives et budgétaires par agréments, pouvant être résolues par un numéro de FINESS unique.
Des besoins spécifiques non pourvus faute de possibilité de recrutement de certains professionnels.
Un accueil exclusivement de garçons à l'Accueil de Jour, venant interroger le principe de mixité.

Cette analyse des besoins des jeunes accompagnés et du territoire nous a permis un premier état des lieux :

- Le nombre de jeunes interviewés est avant tout représentatif des jeunes de l'accueil de jour ;
- Des réorganisations sont en cours dans les inter-secteurs de pédopsychiatrie du territoire de Villeurbanne et nous ignorons les conséquences qui pourraient en résulter dans l'accueil des jeunes à l'avenir. Nous serions enclins à craindre des sollicitations plus nombreuses de jeunes plus déstructurés encore sur le plan psychique, sans relais possible par la pédopsychiatrie.
- Les effets de la crise sanitaire et de la période de récession en cours sont difficilement mesurables socialement mais contribuent à un climat anxiogène, à des situations de précarité et un risque de perte de sens ayant des conséquences sur les personnes que nous accompagnons et sur les professionnels eux-mêmes.
- La place des familles est à valoriser.

Les familles, acteurs majeurs du parcours de leur enfant

PERMETTRE AUX FAMILLES DE RENFORCER LEUR ACTION EDUCATIVE POUR FAVORISER LEUR PARTICIPATION AU QUOTIDIEN

Dans le cadre de notre démarche d'écriture du projet d'établissement, toutes les familles ont été sollicitées pour répondre, lors d'un échange téléphonique avec un professionnel du DITEP, à un questionnaire co-construit avec des parents représentants des familles au COPIL.

52 familles sur les 52 sollicités ont répondu à ce questionnaire effectué par les professionnels référents au téléphone.

Ces 52 familles ont été choisies comme étant représentatives du DITEP sur les deux territoires du DITEP, témoignant des étapes de l'accompagnement et/ou des différentes modalités d'accompagnement.

Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du DITEP.

Individualiser le parcours de chaque enfant accueilli, ajuster de manière souple et adaptable les différentes modalités d'accompagnement et de scolarisation en réponse à ses besoins supposent une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le dispositif. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du DITEP est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun. La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en terme de choix et de positionnement.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, **les parents sont des acteurs à part entière**. L'enfant a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

Dans une grande majorité des situations, les familles s'adressent au DITEP lorsque les difficultés sont déjà installées et que les solutions proposées dans les structures de droit commun pour leur enfant ne suffisent plus. Sans elles, l'accompagnement pour leur enfant ne saurait être engagé. Nous avons besoin de **leur accord et de leur confiance**. La confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels qui veilleront à mettre des mots, à mettre en mot, à entendre et accepter les colères voire les désaccords sur tels ou tels aspects de l'accompagnement qui ne manqueront pas durant le parcours de l'enfant au sein du DITEP.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, il s'agira pour les professionnels comme pour les familles de faire un bout de chemin ensemble, en étant soucieux du côté des professionnels de respecter les modalités de liens au sein des familles sans d'emblée chercher à les transformer, c'est-à-dire d'emblée accepter et respecter ses défenses, ses rythmes, tout en valorisant ses compétences.

Lors de la phase d'évaluation des besoins des familles et des jeunes accompagnés, il est apparu que les demandes de la majorité des familles interviewées reposaient sur « *de la présence et de l'écoute* », le besoin de « *les informer, conseiller, les aider dans leur rôle de parents* » et aussi de les aider « *à coordonner les différents intervenants professionnels entre eux qui interviennent auprès de leur enfant* ». Comme elles nous l'ont précisé, les familles souhaitent et ce peu importe leur situation sociale « *que notre enfant puisse s'épanouir* », « *qu'il aille mieux* », « *qu'il prenne confiance en lui* ».

Pour ce faire, des espaces dédiés (voir ci-dessous) au sein du DITEP, considérant la place de chacun, parents-enfants-professionnels, doivent être identifiées et identifiables par tous.

« La base c'est la maison », « participer comme à l'école » : des espaces d'élaboration et de co-construction tout au long du parcours de l'enfant

Nous nous appuyons dès l'accueil de l'enfant sur la connaissance que les parents ont de leur enfant, de son histoire, de son parcours scolaire et de soins et sur leurs attentes, leurs compétences parentales et leurs difficultés.

Cela sous-tend la création d'espaces d'élaboration conjointe (PPA, l'ESS, les différents entretiens avec les différents professionnels du DITEP) autour des besoins de l'enfant, de son projet d'une part et des espaces d'accueil des difficultés et de la souffrance des familles d'autre part, tant nous le savons, les difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe aussi les relations familiales et sociales.

« Prendre vos conseils et vous soutenir » : des espaces d'information et d'accompagnement à la traduction des troubles de l'enfant dans son parcours inclusif et un soutien aux démarches administratives et d'orientation

Les parents témoignent de « la lourdeur » et de leur « épuisement » parfois à maintenir un système cohérent et être en lien avec les différents interlocuteurs aux cultures et métiers différents

Certains sont reconnaissants de la place du DITEP quand il agit **comme un tiers médiateur auprès d'eux et entre les différents interlocuteurs.**

La place des professionnels du DITEP dans la constellation des liens entre les divers protagonistes permet, au mieux, de trianguler et de tisser des liens entre tous. Cette fonction est reconnue également par des professionnels qui exercent en libéral, notamment les orthophonistes, mais également des enseignants des établissements scolaires. Les échanges permettent aussi à la famille de retrouver voire reprendre sa place auprès des partenaires. Pour certaines familles, le DITEP est aussi un facilitateur dans l'accomplissement de démarches administratives et dans la mise en lien avec les professionnels libéraux et autres ESMS. Il est également un soutien pour des parents qui n'ont pas toutes les clefs de compréhension du secteur médico-social. Cette fonction de « traduction » de la complexité de l'univers médico-social permet aux parents de faire des choix éclairés concernant l'accompagnement de leurs enfants.

« Etre accompagné, bien entouré » : des espaces de soutien et d'accompagnement des familles les plus fragilisées

Les familles que nous accompagnons témoignent pour la majorité de parcours de vie difficiles marqués par des séparations, des contextes de violences intrafamiliales, d'immigration, d'isolement et de précarité matérielle. A ce sujet, plus de 30% des jeunes accompagnés au sein du DITEP bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Dans ce cadre, aux difficultés de certaines familles s'ajoutent des difficultés liées à un environnement où les actes d'incivilité et de délinquance sont fréquents voire parfois violents.

Dans notre travail avec les familles, il convient d'évaluer ces différents aspects afin d'ajuster nos demandes, nos attentes et d'accompagner, de guider ces familles dans les réponses et les relais à apporter aux besoins spécifiques de leur enfant. C'est là le rôle prépondérant des équipes éducatives du DITEP avec les assistantes sociales. C'est aussi l'une des missions principales de l'Accueil de Nuit, dont l'amplitude d'ouverture est à souligner.

Dans les situations les plus complexes, des espaces de répit sont attendus par les familles.

CO-CONSTRUIRE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT : DES ETAPES PERSONNALISEES ET PARTICIPATIVES

Les parents qui s'adressent au DITEP demandent d'accueillir l'enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de l'enfant, tout en étant demandeurs d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs.

La compréhension des difficultés de l'enfant par ses parents et leurs compétences doivent être repérées, travaillées et mobilisées. Il s'agit d'une manière collective de réfléchir à comment prendre soin de l'enfant dans

tous les domaines qui le concernent, d'affiner et de réajuster nos interventions, de donner du sens et de la cohérence à nos actions.

Ce sera le travail des professionnels de co-construire avec les parents cette élaboration commune qui contribue à la dimension soignante du DITEP.

L'implication des parents est d'autant plus forte que les professionnels sont accessibles et les contacts facilités et réguliers dans un souci d'une circulation aisée des informations. Les parents ou l'enfant peuvent aussi utilement choisir quelqu'un susceptible de les aider dans des choix difficiles ou tout simplement les accompagner dans les échanges avec les professionnels du service. Nous pouvons entendre par entourage l'environnement relationnel exerçant un accompagnement auprès de l'enfant ou de sa famille.

Favoriser la participation de l'enfant et de sa famille au sein du DITEP suppose la création d'espaces privilégiés, réfléchis et anticipés, construits et soutenus, au sein desquels les parents et l'enfant sont écoutés, considérés et acteurs.

LE TEMPS DE L'ACCUEIL

Il convient de souligner que nous avons fait le choix de parler « d'accueil » et non d'admission.

Accueillir suppose une autre posture qui mobilise tous les professionnels dès le premier appel téléphonique de la famille au DITEP. Dans un premier temps, il convient de souligner la place du secrétariat, premier récepteur des inquiétudes et des nombreux questionnements de la famille.

L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDPH.

C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel est proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne pour recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la directrice décide de l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille. Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH.

LA CONTRACTUALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET SES CONDITIONS

Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille, un temps de rencontre pour la constitution du dossier d'admission de l'enfant avec sa famille et la signature du contrat de séjour à Villeurbanne. Au SESSAD de la Duchère la signature du document individuel de prise en charge (DIPEC).

Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

Le rôle du référent de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

A ce sujet, une fiche fonction des missions spécifiques du référent sera formalisée en 2024.

Concernant le contrat de séjour, la remise à jour de tous les documents de la loi 2002.2 a été effectuée (conformément aux attendus des CPOM précédents) mais reste à uniformiser en prenant en compte le nouveau périmètre d'intervention du DITEP Villeurbanne/Duchère. Cela fera l'objet d'une fiche action prioritaire.

DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN ŒUVRE DU PPA

« Dans un esprit de co-construction, les parents participent à l'élaboration du PPA et donnent leur avis et accord concernant les décisions relatives à l'évolution de l'accompagnement, y compris les évolutions des modalités d'accompagnement ou de scolarisation de l'enfant, de l'adolescent ou, le cas échéant avec son accord, du jeune adulte. »²

Pour cela l'équipe propose, en amont de la réunion de synthèse, des temps de rencontres préparatoires au projet de l'enfant sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant. Il semble également essentiel d'expliquer aux parents et à l'enfant le but et l'utilisation qui seront faits de ces échanges. Le but est de faciliter l'expression des besoins de l'enfant et de ses parents, afin de mieux ajuster son projet personnalisé d'accompagnement, en améliorant la qualité de l'accompagnement par une meilleure connaissance de leurs attentes.

Bien entendu le contenu de ces échanges est pris en compte lors la réunion dite de P.P.A.

La réunion du PPA, où la présence des deux parents est souhaitée, contribue à permettre l'expression de leurs demandes, échanger, discuter et valider les orientations du projet. La place de la famille est très importante à cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents (un cadre de direction et l'éducateur référent voire l'enseignant en ce qui concerne l'Accueil de Jour) pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe. S'il oriente vers une modification des modalités d'accompagnement et/ou de scolarisation au sein du DITEP, **la fiche de liaison** est renseignée et signée par le représentant du DITEP et les parents et/ou représentants légaux et transmise à la MDPH. Dans ce cadre, ces derniers disposent d'un délai de rétractation « de quinze jours pour revenir sur son accord concernant ce changement. Il en informe alors le dispositif ITEP. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie dans les conditions prévues par l'article L. 241-6 du CASF ».³

Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

² Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé

³ Idem

DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant dans le DITEP pour :

- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire et du PC-PE ;
- Des rencontres collectives à rythme trimestriel, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'assistante sociale, les référents éducatifs de l'enfant voire les psychologues et les enseignants au sein de l'établissement voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et, si nécessaire, avec le coordinateur voire des cadres de direction quand des rappels à la loi sont nécessaires. Des sanctions graduées seront éventuellement posées en prenant en compte l'intensité des troubles du comportement de l'enfant et de sa situation ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

La continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit impose une bonne circulation des informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP. Elles sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matins lors des réunions de groupe. Elles concernent :

- L'organisation des groupes d'accueil : classe/groupe d'activité/villa,
- L'emploi du temps de l'enfant,
- Les horaires de la semaine et les jours d'accueil de nuit,
- Les dates des vacances scolaires et dans ce cadre les modalités d'accueil des enfants durant les journées éducatives,
- Le règlement intérieur de l'accueil de jour et de nuit pour les enfants,
- L'organisation des transports, de la restauration.

LE CVS ET LES GROUPES D'EXPRESSION : PERMETTRE L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION A LA VIE DU DITEP

Rythmer l'année par des temps forts, marquer les passages d'une modalité à l'autre, d'entrée et de sortie du dispositif se révèlent tout aussi important avec les parents qu'avec les enfants eux-mêmes.

Les **moments de convivialité** autour des fêtes de fin d'année, des rituels de départs contribuent à donner une place aux familles dans la vie du DITEP et à reconnaître l'engagement réciproque dans les liens et la communication au quotidien. C'est leur permettre aussi, nous permettre de partager un, des jeux, un atelier cuisine etc...

L'Accueil de Jour et de Nuit propose **des groupes d'expression** au moins 3 fois dans l'année les samedis matins avec les représentants des enfants et des parents, des professionnels de chacun des trois groupes de référence. Ils permettent d'échanger sur la vie et les projets de la vie des groupes. Ils permettent aussi aux familles de faire connaissance et parfois de nouer des liens. Ils contribuent à l'identité de chacun des groupes.

Les interviews des familles nous ont montré leur souhait de pouvoir s'impliquer bien au-delà en aidant à l'organisation, en participant « comme à l'école » à certaines activités.

Depuis le rapprochement entre le DITEP de Villeurbanne et le SESSAD de la Duchère, **un conseil de vie sociale transversal** n'a pu se mettre en place. D'une part, l'identité du DITEP Villeurbanne-Duchère était en construction et en recherche de sens. D'autre part, nous n'avions aucune candidature de familles.

C'est là aussi un point à travailler dans les cinq années à venir tout comme la forme de participation des familles dans la vie du DITEP.

Les modalités d'expression des familles au sein du DITEP doivent être définies avec les jeunes et les familles elles-mêmes. Ces modalités d'expression seront à définir dans la fiche-action de remise à jour des outils de la loi 2002-2.

➤ [Pour conclure ce chapitre](#)

AXES D'AMELIORATION	➤ Impliquer plus encore les parents et les jeunes accompagnés dans la vie du DITEP dans son ensemble. ➤ Remettre à jour les documents à destination des jeunes et des parents (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour et blog) ➤ Mise en œuvre d'un CVS commun à l'ensemble du DITEP ➤ Formaliser une fiche mission de référent de parcours.
----------------------------	--

La visée inclusive du DITEP, dans une dimension citoyenne

DES MODALITES D'INTERVENTION PRECURSEURS AU REGARD DE LA DYNAMIQUE ET DES LOGIQUES INCLUSIVES DU DITEP

Le décret relatif aux DITEP et l'instruction du 02 juin 2017, publié le 05 septembre 2017, précise que le fonctionnement du DITEP permet « *une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins* ». L'objectif du DITEP est également « *de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations* ». Ce cadre d'intervention a pour objectif d'assouplir les parcours pour permettre « *un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles* ».

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre.

A Villeurbanne, les projets s'inscrivent depuis 2009 en ce sens et c'est là le fondement du travail en binôme pédago-éducatif auprès des jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour.

Le rapprochement du SESSAD et de l'ITEP à Villeurbanne a contribué à la création d'une culture commune basée sur un partage d'expériences et de pratiques professionnelles contribuant à dynamiser les équipes. Le parcours des jeunes accompagnés a alors pu bénéficier de nouvelles modalités d'intervention. Ainsi **l'ouverture de l'UEE COLLEGE⁴ du DITEP à Villeurbanne date de la rentrée scolaire 2014-2015**. Ce dispositif alors novateur, co-construit avec l'équipe de direction du collège Mûrice LEROUX de Villeurbanne, visait à promouvoir une scolarité la plus inclusive pour tous, en favorisant la scolarité à temps partagée pour tous les jeunes accompagnés. Il ouvrait la voie pour Villeurbanne d'une nouvelle forme d'intervention pédago-éducative hors les murs.

Sur les 87 jeunes accompagnés au 31/12/2021 à Villeurbanne, seulement 9 d'entre eux bénéficiaient d'une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP. Ce chiffre est stable ces trois dernières années.

L'engagement du SESSAD de la Duchère avec la mise en œuvre des CAP, alors expérimentale, en 2015 est à souligner dans sa participation à la visée inclusive de l'école.

Il convient de souligner les atouts du DITEP tout en notant combien aussi ces dernières années le poids de la scolarité inclusive a mobilisé tous les professionnels, au détriment de projets individuels et/ou collectifs visant l'inclusion sociale.

Le DITEP est ouvert sur son environnement et sur l'environnement social des jeunes accompagnés. La visée inclusive au-delà de la question scolaire repose sur l'utilisation des infrastructures sportives et de loisirs de la Ville de Villeurbanne et de Lyon 9. Le maintien ou le recours aux activités et structures de droit communs dans ce cadre sont recherchés dans les accompagnements des jeunes le plus possible dans leur environnement de quartier mais aussi dans l'environnement du DITEP.

Il convient aussi d'ajouter qu'à tous les niveaux du DITEP, l'accompagnement des parcours inclusifs des jeunes sous-tend des temps de coordination et de concertation avec tous les acteurs engagés. Ces temps directs et indirects se sont multipliés. Ils demandent aussi de nouvelles compétences fondées sur la compréhension des enjeux, la coopération, la réactivité et l'individualisation des parcours.

⁴ Les circonstances complexes de la naissance d'une nouvelle proposition de scolarisation en collège pour des préadolescents d'ITEP et de SESSAD de J.-J. Rossello⁴, C. Collier-Bordet, C. Zoccali, K. Viguier, G. Avondo dans Cahiers de l'Actif (478-479-480-481, Mars-juin 2016)

RENDRE ACTIVE LA NOTION DE DROIT COMMUN, GARANTE DU PARCOURS INCLUSIF DE CHAQUE JEUNE

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe selon lequel « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ».

C'est en s'appuyant sur cette notion de plein exercice de la citoyenneté que les pratiques professionnelles s'organisent. « *La dynamique inclusive est une démarche qui promeut, d'une part, la participation des personnes aux décisions qui les concernent dans le milieu ordinaire et dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux et, d'autre part, le respect des habitudes de vie dans un objectif de participation sociale.* ».⁵

RENDRE LA NOTION DE DROIT COMMUN ACTIVE AU SEIN DU DITEP PASSE PAR PLUSIEURS ETAPES PREALABLES :

- **L'encouragement et la création de conditions pour une participation effective des enfants à la vie du DITEP** dans son organisation et son fonctionnement. Cela permet aux enfants et à leurs parents d'être co-décideurs des actions les concernant en leur donnant les moyens d'être force de proposition pour le quotidien de l'établissement. Cela peut prendre différentes formes (organisation de réunions par groupe d'enfants, rencontres avec des groupes de parents, boîtes à idées, recours à des interprètes si nécessaire, participation à la démarche continue de la qualité et à l'élaboration du projet d'établissement, participation aux groupes d'expression, aux temps festifs ...).
- **L'ouverture du DITEP sur son environnement**, en développant au quotidien des actions de sensibilisation, d'adaptation et de transformation de l'environnement social de chaque enfant. Dans son action, le DITEP est un appui et amène les partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant. L'inclusion sociale des enfants que nous accompagnons suppose un travail de proximité auprès de toutes les structures de droit commun susceptibles d'accueillir ces enfants qui préalablement ont été bien souvent, de par l'intensité de leurs troubles, en souffrance dans ces mêmes structures. Nous avons observé que l'action auprès de l'enfant et de son environnement a permis pour certains un apaisement des situations et la co-construction d'un projet d'accompagnement s'appuyant sur la reconnaissance des ressources et compétences des familles.
- **La facilitation et le cheminement des familles et des partenaires dans la compréhension des troubles des enfants et la traduction de leurs besoins.** Cela demande une attention particulière sur la façon dont on exerce cette fonction de liaison et de médiation. Il ne s'agit pas de se substituer aux parents, mais d'être présent en appui. Il ne s'agit pas non plus d'être partout mais là où la médiation est nécessaire et d'amener certains partenaires à se mobiliser autrement autour de l'enfant.

RENDRE LA NOTION DE DROIT COMMUN ACTIVE AU SEIN DU DITEP PASSE PAR DES MOYENS CHOISIS ET DEDIES

Les modalités d'intervention du DITEP repose sur des principes d'intervention affirmés :

- **Le choix prioritaire d'interventions de l'ambulatoire sur les lieux de vie du jeune** plutôt que dans nos locaux. En ce sens, tous les professionnels sont susceptibles d'intervenir sur les lieux de vie du jeune et en particulier l'école. Seuls les temps de psychothérapie ont lieu dans les murs ;
- **Une organisation de l'accueil de jour centrée sur un principe de co-intervention pédagogique et éducative au bénéfice de temps de scolarisation propice à un réinvestissement des apprentissages et de la posture d'élève en classe.** Par exemple, au sein de l'accueil de jour, le temps de scolarisation des jeunes est important, pour répondre au droit commun. Pour ce faire, l'emploi du temps des éducateurs de l'accueil de jour est organisé pour assurer une co-animation pédaéo-éducative sur le temps scolaire, au service d'une scolarité adaptée et ambitieuse pour tous.

Ces principes d'intervention ont pour objectifs de soutenir et maintenir les jeunes dans leur parcours dans le droit commun et d'accompagner le retour des jeunes les plus fragilisés de l'accueil de jour dans les structures de droit commun.

⁵ https://www.presses.ehesp.fr/wp-content/uploads/2018/09/mip_9_18.pdf

RENDRE LA NOTION DE DROIT COMMUN ACTIVE AU SEIN DU DITEP PASSE PAR L'ACCES AUX DROITS DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES

Le DITEP, par son action, tente de créer les conditions d'accès « *aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ».

Très concrètement, au sein du DITEP, cette notion d'accès aux droits repose sur :

- La formalisation du PPA précisant le cadre spécifique de lien et de travail avec chaque jeune et sa famille : la nature de l'intervention (entretien formel / lien informel avec information au quotidien du travail au DITEP / soutien à la parentalité / suivi thérapeutique / ...), les participants, la fréquence des rencontres, le lieu, le contenu du travail recherché ;
- Le conventionnement effectif avec nos partenaires, en particulier de l'Education Nationale pour la mise en œuvre de nos interventions ambulatoires, PCPE CAP et UEE ;
- La reconnaissance des temps de coordination et de concertation nécessaire à la réussite des parcours inclusifs ;
- La revendication de la tenue d'au moins une ESS par an et par enfant y compris pour les jeunes de l'accueil de jour. A ce titre, il convient de préciser le choix de combiner en un même temps et lieu l'ESS et le PPA pour ces derniers et que dans la réalité, malgré nos réclamations, à l'accueil de jour, les enseignants référents sont dans l'impossibilité de programmer l'intégralité des ESS. La priorité est donc donnée aux situations nécessitant une transmission d'informations à la MDPH et aux différentes commissions d'affectation de l'Education Nationale (notification MDPH à renouveler, demande de changement de modalité de scolarisation).
- La demande de favoriser l'inscription des jeunes accompagnés des UEE sur la base élève des écoles où sont implantées ces dernières, afin d'éviter que les temps de scolarisations inclusifs ne reposent que sur le bon vouloir des enseignants ;
- En accord et avec le soutien de leurs familles, le maintien et le soutien de l'inscription et la participation des jeunes aux activités sportives, de loisirs dans leur environnement de quartier et/ou à défaut comme première étape au sein des structures dans l'environnement du DITEP ;
- Le maintien et le soutien de certains soins en pédopsychiatrie et/ou en libéral lorsqu'ils sont antérieurs à l'accueil de certains jeunes au sein du DITEP ;
- L'accès et le passage des examens de fins de cycle collège pour les jeunes de l'UEE COLLEGE ;
- L'accompagnement des parents dans leurs démarches pour leur enfant et l'utilisation avec eux de la fiche navette MDPH-DITEP-partenaires à chaque étape de changement de modalité et/ou de cadre de scolarisation.

Il convient de préciser là que sur certains aspects nous rencontrons des difficultés liées avant tout aux contraintes et au cadre de l'Education Nationale et de la pédopsychiatrie.

De même, l'étendue du secteur d'intervention du DITEP rend parfois difficile le maintien et le soutien dans le droit commun de certains jeunes de l'accueil de jour.

VALORISER ET ACCOMPAGNER DE NOUVELLES FORMES D'INTERVENTION AU SEIN DU DITEP

« Les parcours de scolarisation des enfants en situation de handicap à l'école ordinaire ne peuvent se réaliser sans une ambition partagée par tous les acteurs. Leur réussite suppose et produit une modification profonde des organisations tant scolaires que médico-sociales allant vers une école résolument inclusive, une évolution de l'offre médico-sociale, un décloisonnement entre les secteurs scolaire et médico-social, le déploiement de ressources médico-sociales pour la mise en œuvre d'actions d'inclusion et d'actions de compensation en direction des enfants en situation de handicap sur les lieux scolaires. Elle nécessite une modification des représentations et des pratiques professionnelles. »⁶

Le déploiement en DITEP à Villeurbanne a remis en cause les organisations antérieures, au profit des parcours inclusifs des jeunes accompagnés. Ce passage ne s'est pas fait sans heurts et sans difficulté...

Aujourd'hui encore, les professionnels du DITEP tentent de s'approprier au quotidien ce principe de société et d'école inclusive, de parcours individualisé dans une dimension en dispositif, sur deux territoires distincts, en accompagnant, à partir des valeurs qui sont les nôtres, les jeunes enfants et adolescents voire jeunes adultes que nous accueillons.

⁶ Convention partenariale ARS/Education Nationale en faveur de l'école inclusive AURA- Fiche thématique 7
Action de formation et de recherche

Certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu'ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d'un parcours de scolarisation inclusive.

Etre traducteur de leurs troubles y compris au travers d'actions de formation auprès des partenaires (comme nous avons pu le mener en 2019 à Villeurbanne auprès de professionnels de l'éducation nationale et de la municipalité) requiert des compétences spécifiques.

La co-construction de nos interventions avec l'éducation nationale en particulier repose sur la construction d'une culture commune qui ne va pas de soi.

Enfin, les moyens alloués aux parcours inclusifs des jeunes sont conséquents mais leurs effets n'ont pu être évalués d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Ce sont là des points incontournables pourtant pour s'engager plus encore dans de nouvelles formes d'intervention au profit de l'école et plus largement la société inclusive.

➤ [Pour clore ce chapitre](#)

AXES D'AMELIORATION	➤ Développer plus encore une participation effective des jeunes et leur famille au sein du DITEP dans l'appréhension et l'appropriation de leurs parcours inclusifs. ➤ Réaffirmer l'inscription des jeunes accompagnés dans leurs écoles et l'importance de la tenue d'une ESS par an. ➤ Interroger et évaluer avec les équipes les moyens du DITEP les effets qualitatifs de l'inclusion en milieu ordinaire des jeunes accompagnés.
----------------------------	---

Le soin, pilier de l'accompagnement

En préambule, il convient de préciser que la définition du soin est transversale aux 3 DITEP de l'association, par un groupe transversal aux 3 DITEP, l'objet de relectures au sein des réunions institutionnelles des 3 DITEP jusqu'à l'aboutissement d'un texte figurant en annexe.

L'accompagnement du DITEP tend à déployer et à soutenir un **processus de soin** qui aura notamment comme visées :

- **La dynamique inclusive** sociale, scolaire, culturelle, l'insertion professionnelle...
- **L'autonomie**
- **L'auto-détermination** définit comme le pouvoir d'agir, c'est-à-dire la possibilité pour le jeune, en appui sur ses habiletés et capacités mais aussi sur ses parents, les professionnels, de décider, autant que faire se peut et en fonction de son âge, de manière autonome et libre, des choix de vie le concernant sans que d'autres ne les décident à sa place

Il convient également de souligner que **le soin, dans sa dimension institutionnelle, s'inscrit dans toutes les modalités du DITEP : accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire**. Les éléments qui suivent définissent un socle commun de référence, permettant à chaque professionnel de s'adosser à ce socle mais aussi de le faire vivre dans sa pratique quotidienne, dans et hors les murs, de manière interdisciplinaire et, autant que possible, interinstitutionnelle.

UN CADRE INSTITUTIONNEL SUR-MESURE REpondant AUX BESOINS DES JEUNES ACCOMPAGNES

Pour être soignante, une structure médico-sociale s'appuie sur un **cadre institutionnel** destiné à recevoir, accueillir et déployer sa tâche primaire c'est à dire sa mission, sa raison d'être. Le cadre institutionnel, qui s'applique à tous, peut être défini comme une *"enveloppe protectrice invisible"*, avec un ensemble de constants, de repères, de règles, de valeurs, avec une organisation établie qui permettent, pour un DITEP, d'accompagner les jeunes qui lui sont orientés par la MDPH suite à une notification.

Ce cadre institutionnel est référé à La Loi, aux textes réglementaires des DITEP et aux valeurs associatives. Quelle que soit la modalité - accueil de jour, accueil de nuit, ambulatoire - il permet de penser le soin en DITEP, sa fonction soignante, dans la double dimension :

- Du **prendre soin** qui est un état d'esprit, un climat, une ambiance. Il concerne tous les professionnels à la place qui est la leur. Ce prendre soin repose sur l'attention, l'attitude, le positionnement de chaque salarié de l'établissement dans son lien avec chacun des jeunes. Quelle que soit sa fonction (un éducateur spécialisé, un éducateur technique, un éducateur sportif, un assistant social, un enseignant, un secrétaire, un agent d'entretien...), chacun est attendu à une place d'adulte dans une interaction adaptée et bienveillante avec les enfants et adolescents.
Les temps de récréation, de repas, de transition dans les couloirs, de trajet dans un véhicule, sont autant de possibilités du prendre soin.
- Du **soigner, le soin spécifique spécialisé**, qui se déploie dans différents espaces sur des temps individuels ou collectifs : le soins-séance (avec un médecin, un psychologue, un orthophoniste, un psychomotricien, un art-thérapeute, un infirmier), le soin groupal, les réunions...

LES FONDEMENTS DE L'APPROCHE DU PRENDRE SOIN DU DITEP : UNE CULTURE COMMUNE AUX DITEP DE L'ASSOCIATION PEP69/ML

La fonction soignante du DITEP, dans sa dimension institutionnelle, se décline à différents niveaux notamment dans le **travail avec les familles** (abordé précédemment), **l'interdisciplinarité** et **l'enveloppe partenariale** (objets de chapitres à venir) mais aussi dans d'autres aspects :

- **Le soin déployé dans sa dimension primaire**

Il ne s'agit pas d'un geste technique. En accueil de jour et de nuit, il passe par le vivre avec, le faire avec et, en suivi ambulatoire, par des moments partagés. La fonction soignante est portée par tous, ce n'est pas une affaire de spécialistes. La place de chacun est importante et le rôle de chaque professionnel fait partie du soin, grâce au travail d'élaboration psychique permis par les temps formels de réunion et ceux d'échanges informels qui s'inscrivent toujours dans l'après-coup.

- **L'accueil : première dimension du soin**

Cela passe aussi par le fait d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont, même si cela n'est pas toujours évident, avec leurs difficultés relationnelles, avec le fait que la rencontre est le problème pour eux, est dysfonctionnelle. Nous nous devons également d'accueillir leurs familles telles qu'elles arrivent, se présentent à nous, avec leurs propres modalités de lien, de fonctionnement.

- **L'écoute clinique au centre de la rencontre**

Que ce soit dans une modalité d'accueil de jour, d'accueil de nuit ou d'accompagnement en ambulatoire, chaque professionnel, à la place qui est la sienne, va aller à la rencontre du jeune, va éprouver le lien avec lui, parfois de manière très déconcertante, déstabilisante, conflictuelle, discontinue....

La mise au travail collective, interdisciplinaire de ce qui se déploie dans ce lien, de ce que la rencontre fait vivre au professionnel va permettre une approche clinique c'est-à-dire une écoute de ce qui se joue dans la relation pour tenir, pour la rendre possible, supportable et tenter de mettre au travail les questions restées en suspens. Le regard et l'écoute des cliniciens de l'équipe, dans un cadre défini notamment celui des réunions cliniques, vont contribuer à donner cette dimension clinique au travail quotidien des professionnels en première ligne dans la relation.

Autrement formulé, le lien, la relation s'éprouvent au départ avec toute la déstabilisation qu'ils peuvent provoquer. L'élaboration collective permet ensuite de tenter d'en penser quelque chose.

- **Tenir l'accompagnement sur la durée, dans une forme de continuité/discontinuité**

Les jeunes accompagnés évoluent dans un fonctionnement psychique paradoxal avec un besoin constant d'étayage et une impossibilité à pouvoir le supporter. Ils vont donc déployer, malgré eux, des mouvements de destruction du lien y compris envers les professionnels qu'ils investissent le plus.

Au regard de la manifestation de leurs difficultés, l'accompagnement des jeunes est donc parfois difficile à tenir au quotidien. Cela va nécessiter un véritable travail de fond sur comment rendre possible cet accompagnement sur la durée.

L'enjeu va notamment consister à montrer à chaque jeune que les professionnels, malgré les attaques du lien, malgré les absences aux rendez-vous en ambulatoire seront toujours là demain, après-demain... Pour que cela soit tenable, les situations doivent se porter à plusieurs. Chaque professionnel du DITEP, et même d'une autre institution, va occuper une place singulière auprès du jeune avec ses propres vécus et éprouvés dans son lien avec lui. Les professionnels n'ont pas tous accès à la même partie des jeunes.

- **Le travail institutionnel comme une des pierres angulaires du soin**

La scène institutionnelle, dans ou hors les murs, est un prétexte à la rencontre. Le travail d'accompagnement par le DITEP doit permettre aux symptômes du jeune de se déployer pour en penser quelque chose.

C'est précisément l'enjeu du travail institutionnel de permettre une reconnaissance de la violence, du mouvement agressif du jeune dont les ondes de choc se perçoivent jusqu'au cœur de l'institution... pour en penser quelque chose dans un 2^{ème} temps. En appui sur un cadre institutionnel contenant, l'équipe va réfléchir avec le jeune, sa famille pour essayer de comprendre ce qui peut se cacher derrière ces symptômes, ces manifestations violentes. Le portage institutionnel, notamment dans sa dimension clinique, est la garantie de maintenir le lien et le travail avec le jeune. L'accompagnement quotidien des jeunes est un travail difficile, éprouvant qui génère bien légitimement chez les professionnels de l'ambivalence, des positions défensives, des mouvements de rejet : le soin est nécessairement porté collectivement et institutionnellement. Il va nécessiter un portage interdisciplinaire, des temps d'échanges, des espaces d'élaboration clinique.

- **Les formations, les espaces d'analyse de la pratique contribuent aussi au soin institutionnel**

Les formations sont essentielles pour développer une dimension soignante. Elles donnent de l'extériorité. Elles permettent d'enrichir la réflexion sur nos pratiques, les spécificités des jeunes accompagnés, le travail avec les familles... Elles sont d'autant plus précieuses lorsqu'elles se déploient de manière collective, dans une pluridisciplinarité en permettant ainsi d'élaborer des références communes, partagées dans le travail au sein d'une même équipe. Les espaces d'analyse de la pratique, avec des intervenants extérieurs, contribuent aussi à élaborer ce qui se joue dans le lien entre les jeunes, leurs familles et les professionnels.

DE LA PLURIDISCIPLINARITE A L'INTERDISCIPLINARITE

L'interdisciplinarité du DITEP est l'une des qualités premières d'un dispositif ITEP. Elle permet de distinguer la mise en œuvre en dispositif de celle de plateforme de services qui suppose elle une simple juxtaposition ou organisation d'actions pluridisciplinaires. Inscrite dès la circulaire 2007, elle est définie au travers des références suivantes :

- *D'un projet interdisciplinaire : une « visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes » ;*
- *Du « caractère interdisciplinaire » de l'ITEP : « une ressource au plan local, pour susciter ou développer la réflexion sur la problématique des enfants et adolescents dont les troubles psychologiques perturbent gravement la socialisation » ;*
- *Spécifiquement pour le SESSAD qui doit lui aussi s'inscrire dans une « démarche d'intervention globale » qui passe nécessairement par la mise en place d'une « véritable équipe interdisciplinaire ».*

Comme nous l'avons vu plus haut l'équipe du DITEP est *pluridisciplinaire*, ce qui signifie qu'elle est constituée de professionnels formés et diplômés dans des « disciplines » différentes. Une discipline est construite sur un corpus de connaissances cohérentes entre elles et forme à un métier. Ainsi l'équipe compte-t-elle dans ses rangs plusieurs éducateurs spécialisés, des assistantes sociales, quatre psychologues, une orthophoniste, deux psychomotriciennes, un psychiatre et une pédopsychiatre. Les postes de cadre de direction sont occupés par des professionnels ayant très souvent comme métiers d'origine un de ceux nommés ci-dessus. Ils ont ensuite complété leur formation en accédant à un corpus les préparant à ce niveau de responsabilité qu'est la direction d'un dispositif médico-social.

Le travail qui consiste en la réunion d'un certain nombre de professionnels issus de disciplines différentes, exerçant dans un même lieu de travail auprès d'une même population supposera qu'existera pour chacun la capacité de partager des expériences professionnelles différentes avec des enfants qui sont pourtant les mêmes. Parler des mêmes enfants avec le point de vue de métiers et de disciplines différents est le travail de *l'interdisciplinarité*. La mise en commun des connaissances acquises par chacun à partir de son expérience spécifique permettra la production de connaissances nouvelles, source de sens nouveaux dans ce travail jamais achevé qui consiste à accompagner un enfant ou un adolescent tout au long d'un parcours chaotique.

Ce travail collectif de mise en commun suppose que des espaces de rencontres et d'élaboration conjointes entre tous les professionnels auront été créés par l'encadrement pour permettre ce travail collectif. Ainsi dans ces espaces (réunions cliniques, d'analyse de la pratique), la pluridisciplinarité sera « oubliée » pour privilégier une associativité et une réflexion commune, productrice de sens, centrée sur la relation dans l'exercice du travail quotidien.

Toutes les fois où une discipline rencontrera ses limites devant une situation, l'interdisciplinarité présente de l'intérêt. C'est alors, nous propose le sociologue J. Hamel⁷ que *«surgit [...] la nécessité de l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité a donc trait au transport de connaissances disciplinaires⁸ vers une action pratique⁹ qui peut être envisagée comme la résolution de problèmes dont la nature fait éclater le caractère de spécialité ou de discipline.* Comme on le voit, prendre appui sur et utiliser l'interdisciplinarité dans le travail spécifique de soin et d'accompagnement d'un public en difficulté sociale et psychologique, suppose la mise en jeu de tous les niveaux

⁷ Hamel J., 1995, L'interdisciplinarité : Fiction de la recherche-scientifique et réalité de sa gestion contemporaine, *L'homme et la société*, 116, 59 – 71.

⁸ C'est nous qui soulignons.

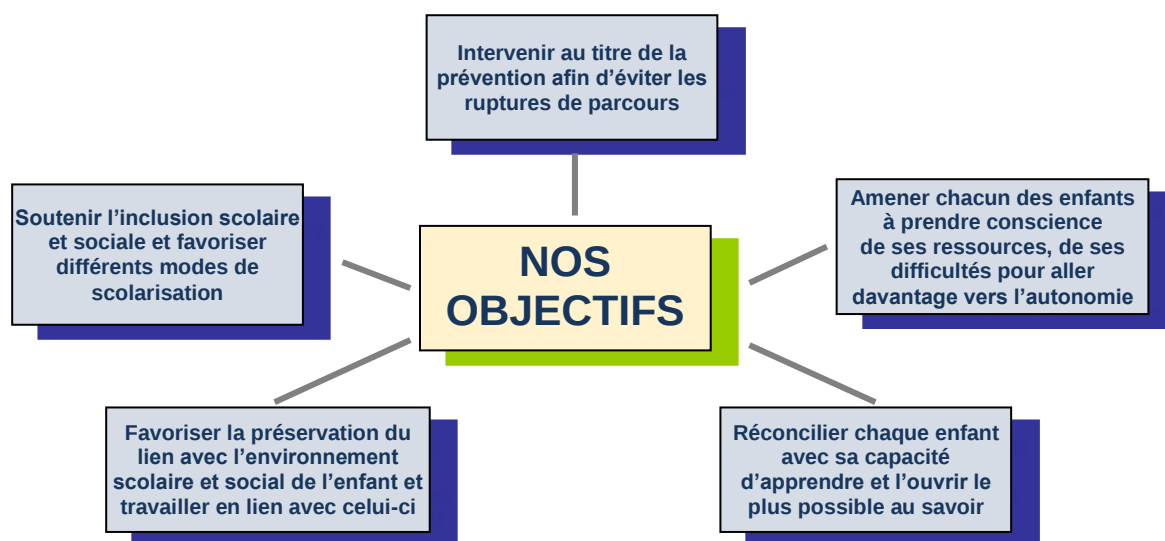
⁹ C'est nous qui soulignons.

de l'organisation. C'est en effet parce qu'il existe un projet d'établissement qui pose les règles de fonctionnement, se référant à des lois et des règles produites en amont (association, tutelles), que ces règles sont mises en œuvre par une équipe de direction proposant ainsi à l'équipe et au public accueilli un *cadre de travail* pérenne, fiable et sécurisant qu'on peut invoquer la *dimension soignante de l'institution*.

LES 3 DIMENSIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT INSTITUTIONNEL POUR UNE VISEE SOIGNANTE

Les dimensions thérapeutique, pédagogique et socio-éducative de l'offre de soin prennent appui sur le projet de soin et sur l'interdisciplinarité tels que présentés ci-dessus.

Les objectifs qui sous-tendent toutes les dimensions de l'accompagnement du DITEP sont les suivants :



LA DIMENSION THERAPEUTIQUE

Si la dimension du prendre soin concerne l'ensemble des professionnels du DITEP, la dimension thérapeutique quant à elle est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste à Villeurbanne et pédopsychiatre au SESSAD de la Duchère.

Sans être fermée à d'autres types d'approche, la référence principale est l'approche psychodynamique. En lien avec la problématique des jeunes accompagnés, l'approche clinique et éthique qui en découle dans la rencontre éducative, thérapeutique et pédagogique avec l'enfant, sa famille, le groupe maintient une approche professionnelle où la prise en compte de la parole et du désir de ceux-ci est centrale.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

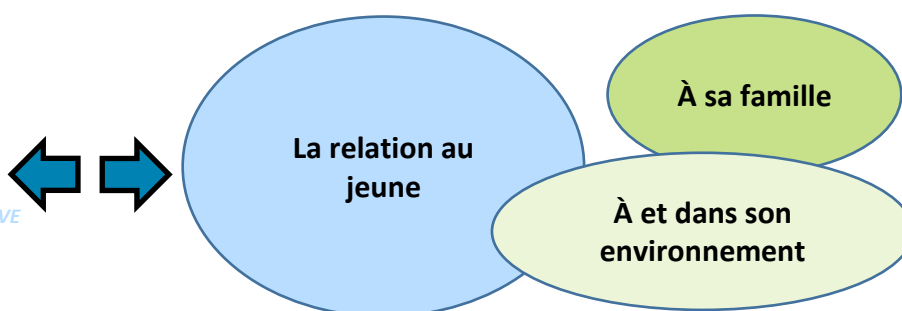
Il convient de noter les difficultés de recrutement dans l'embauche d'orthophonistes, dont la vacance de certains postes date de plus de deux ans. Le conventionnement en libéral reste un recours mais témoigne de certaines limites dans l'accompagnement des jeunes les plus fragilisés.

LA DIMENSION SOCIO-EDUCATIVE

La spécificité du travail éducatif

« Dans le cadre institutionnel qui situe les limites du possible et de l'interdit, l'intervention des éducateurs au quotidien va chercher à ouvrir, à chaque enfant ou adolescent considéré dans sa singularité, un espace relationnel qui le sollicite. L'intervention éducative a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres, à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui. Les propositions éducatives recherchent à la fois l'instauration d'une dynamique collective et un travail "au cas par cas ». ¹⁰ Cet extrait de la circulaire de 2007 relative aux ITEP caractérise encore aujourd'hui la dimension éducative de notre DITEP en y ajoutant que les propositions éducatives contribuent à accompagner et dynamiser les parcours inclusifs de chaque jeune. Pour ce faire, L'accompagnement éducatif nourri par l'évaluation croisée des observations de tous les professionnels du DITEP, des partenaires et des situations d'apprentissages permet d'appréhender tout au long du parcours de chaque enfant :

JOUER POUR APPRENDRE
EN INDIVIDUEL OU EN GROUPE
DEVELOPPER SON AUTONOMIE
A L'ECOLE, DANS SON QUARTIER,
DANS SA FAMILLE
S'OUVRIRE AU MONDE
ACCOMPAGNER LA POSTURE D'ELEVE
SOUTENIR ET VALORISER SES
COMPETENCES DANS LE COLLECTIF
DES ACTES AUX MOTS
SOUTENIR SA FAMILLE
DEVELOPPER LA CITOYENNETE
GAGNER EN CONFIANCE EN SOI
DONNER DES REPERES ET TRAVAILLER LE RAPPORT A LA LOI



L'expérimentation, le faire-ensemble voire le vivre ensemble, les rituels, structurent le lien éducatif, répondant ainsi aux besoins de réassurance et de contenance des jeunes accompagnés et à un cheminement conjoint. Toutes les médiations proposées visent à sensibiliser l'enfant à l'autre, à son environnement, au monde. Elles ont pour objectifs de permettre à l'enfant de prendre confiance en lui et en les autres, d'intégrer les règles et la loi, d'encourager l'effort et la prise d'autonomie. Ces médiations individuelles ou groupales sont diverses : sports, productions artistiques, découvertes culturelles, scientifiques ou technologiques...

Savoir travailler **en interface permanente avec l'environnement du jeune et dans les différents lieux de vie** sont des composantes importantes de la dimension éducative et plus spécifiquement pour les professionnels de l'ambulatoire. L'intervention éducative mobilise un travail partenarial important, pour solliciter et mobiliser le réseau dans l'accompagnement. Dans ce cadre, la dimension éducative est fortement sollicitée pour intervenir en facilitateur de lien autour des besoins du jeune et en personne ressource dans le réseau partenarial.

Cette dimension éducative ne saurait appréhender la globalité de la situation du jeune, sa famille et leur environnement sans l'intervention d'un service social. Ainsi l'assistante sociale, contribue à la prise en compte de la dimension familiale des jeunes accompagnés.

¹⁰ Circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis

LA DIMENSION PEDAGOGIQUE

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l'intensité de leurs troubles, les enfants accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l'Education Nationale (SEGPA, ULIS) demande pour les jeunes que nous accompagnons un accompagnement spécifique de l'équipe éducative des deux services ambulatoires, du groupe MAJE, des deux PCPE CAP et dans certaines situations de l'équipe pédagogique par l'unité d'enseignement de l'Accueil de Jour. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l'enfant, d'adaptation et par un soutien à l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l'élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d'année pour s'adapter aux besoins.

La spécificité de l'Unité d'Enseignement de l'Accueil de Jour à Villeurbanne

« La mission de l'Unité d'Enseignement du DITEP est de favoriser l'accessibilité scolaire des jeunes accueillis. Il s'agit donc de permettre l'accès aux apprentissages pour tous, en fonction des besoins éducatifs particuliers de chacun. »¹¹.

Le passage de l'enfant au sein de l'UE constitue une étape transitoire souvent nécessaire pour une remobilisation dans les apprentissages scolaires, une reprise de confiance en soi et ses propres capacités en vue d'une réinscription dans une scolarité ordinaire. Ce passage s'inscrit dans un processus.

L'UE propose un parcours scolaire adapté aux besoins évalués par la MDPH dans le cadre du Parcours Personnalisé de Scolarisation. Ces besoins peuvent amener les élèves à poursuivre leur scolarité à temps complet au sein de l'unité d'enseignement en interne ou sur un dispositif externalisé dans un établissement scolaire, à temps partagé entre une école ou un collège et l'unité d'enseignement, ou encore à temps complet en classe de référence.

Par ses différents modes de scolarisation et/ou d'appui à la scolarisation, l'Unité d'Enseignement du DITEP de Villeurbanne contribue à :

- Aider l'enfant à redevenir acteur de sa scolarisation en favorisant des temps de scolarisation adapté et inscrit dans un processus prenant en compte l'évolution de celui-ci ;
- Soutenir l'implication et la présence des parents dans ce parcours ;
- Identifier et développer les ressources du DITEP pour accompagner dans une dynamique de travail pluri et interdisciplinaire le/les parcours de scolarisation des jeunes accompagnés ;
- Soutenir et venir en appui à l'environnement du DITEP, en s'inscrivant au sein de la communauté éducative des deux lieux de scolarisation où sont implantés les deux UEE et en proposant son expertise au sein des Pôles Ressources du territoire, auprès des deux PCPE du DITEP.

Au-delà des UEE, l'expertise de l'UE peut être sollicitée par les professionnels de l'Education Nationale du territoire. La coordinatrice pédagogique participe aux réunions des Pôles Ressources du territoire de Villeurbanne là où l'adjointe de direction participe elle à celles du territoire du SESSAD de la Duchère.

La coordinatrice pédagogique participe au sein du DITEP aux réunions des deux CAP/PCPE pour favoriser la croisée des regards pluridisciplinaires et la réflexion conjointe autour de l'inscription d'une intervention médico-sociale au sein des écoles. Dans ce cadre, son intervention, auprès des équipes professionnelles des écoles concernées, peut être sollicitée en tant que personne-ressource pour participer à l'évaluation des situations, favoriser le lien entre le secteur médico-social et l'éducation nationale et proposer un appui aux équipes.

¹¹ Extrait du projet de l'Unité d'Enseignement 2022

Le parcours des jeunes au sein du DITEP

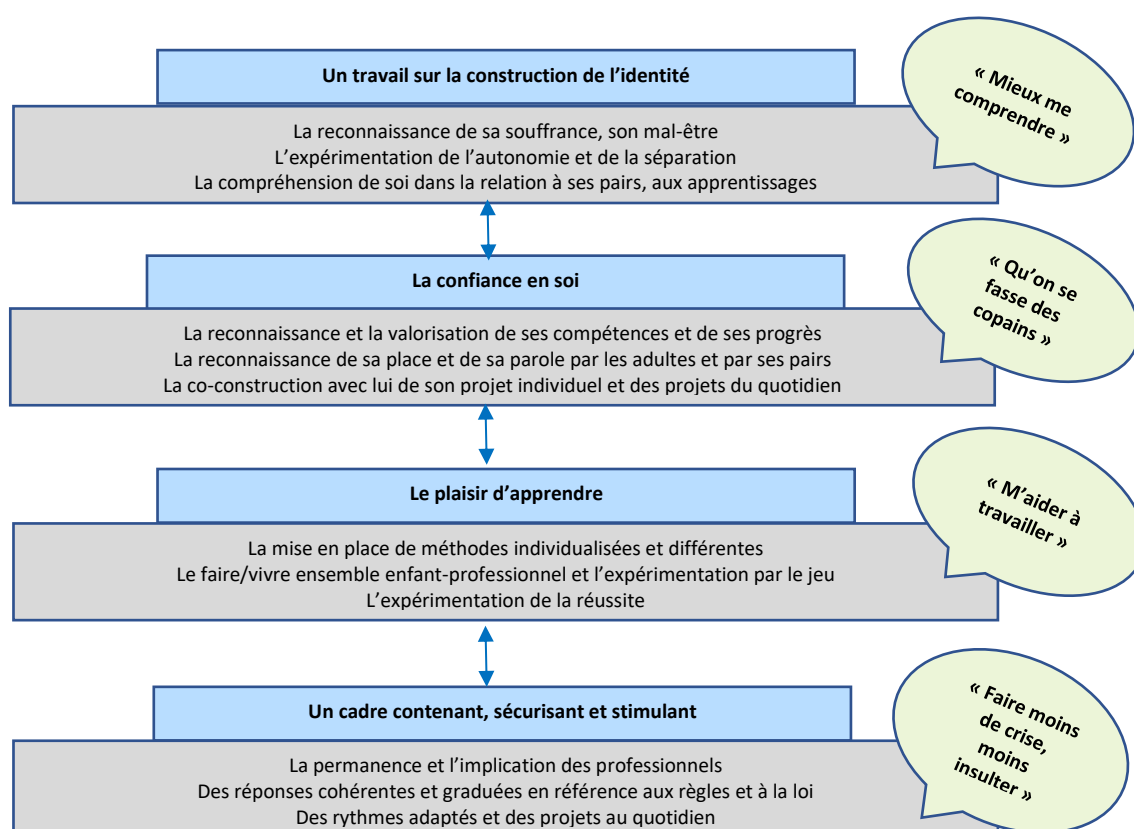
DEVELOPPER LEURS CAPACITES A PRENDRE SOIN D'EUX ET A GAGNER EN AUTONOMIE POUR POUVOIR DECIDER PAR EUX-MEMES : UN APPRENTISSAGE AU QUOTIDIEN

Comme le souligne Denis PIVETEAU dans son dernier rapport en date du 15 février 2022¹², *il ne s'agit pas « de placer toute personne, y compris lorsque son discernement est altéré, face à des choix qui peuvent la mettre en danger ou devant des responsabilités qu'elle ne peut pas assumer. Il s'agit seulement d'adopter la position « d'aider à décider » ou « d'apprendre à décider », plutôt que de « décider à la place », et de s'organiser pour susciter et encourager les choix et préférences de vie, en sachant ensuite y répondre ».*

La participation tout au long de l'accompagnement au sein du DITEP est donc adaptée à l'âge, aux besoins et respecte le consentement éclairé de chaque jeune. Avoir le pouvoir de décider pour soi-même, être en capacité de participer à son projet est le fruit d'un apprentissage qui se développe. Entendre, soutenir la parole de l'enfant commence par l'accueil, l'écoute et la proposition de mise en mots de ses manifestations comportementales. C'est un apprentissage du quotidien pour permettre simultanément sa participation à la co-construction de son projet individuel mais aussi sa participation aux choix des actes du quotidien, des activités, des médiations qui lui sont proposées...

Cet apprentissage prend appui nous l'avons dit ci-dessus sur la reconnaissance de la place de ses parents mais aussi sur le travail pluri et interdisciplinaire ainsi que sur celui en réseau sur nos territoires.

Dans la relation à l'enfant, les leviers de l'action de l'accompagnement se déclinent ainsi :



¹² Rapport de Denis PIVETEAU du 15 février 2022 « Experts, acteurs, ensemble pour une société qui change »

Dans le cadre des interviews que nous avons menées avec les jeunes du DITEP, ces derniers l'expriment avec leurs mots et c'est ce que nous avons voulu valoriser dans les bulles du schéma ci-dessus.

ACCOMPAGNER LEURS PARCOURS PAR DES MODALITES SOUPLES ET ADAPTABLES

L'article 91 de la loi Santé de 2016-41 *relative à la modernisation de notre système de santé* prévoit un fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et SESSAD pour « *favoriser un parcours fluide et des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes* » accueillis, sans avoir à repasser systématiquement devant la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le DITEP Villeurbanne-Duchère tente d'offrir aux jeunes qu'il accompagne différentes modalités d'accompagnement. Inscrites dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA), elles peuvent être proposées soit dès l'admission, soit en cours d'accompagnement selon l'évolution de ses besoins et attentes.

Nous l'avons dit l'offre de soin du DITEP de Villeurbanne-Duchère se déploie sur deux territoires différents. Entre Villeurbanne et la Duchère, les réponses apportées par le DITEP aux besoins de fluidité et de modularité des accompagnements des jeunes et leurs familles ne sont pas identiques. Le DITEP fait donc appel aux ressources d'autres partenaires quand certaines modalités d'accompagnement ne peuvent pas être proposées sur le territoire concerné.

C'est l'intensité des troubles du jeune accueilli tout au long de son parcours qui donnera l'indication de la modalité d'accueil principale.

Au fil de l'accompagnement, au fur et à mesure qu'il grandit, qu'il évolue, les différentes modalités d'accompagnement proposée au jeune et à sa famille pourront se combiner entre elles en s'ajustant à ses besoins. L'amplitude d'ouverture annuelle de chacune des modalités d'accompagnement varie selon les objectifs de chacune d'entre elles. Elle est de 225 jours avec un week-end par mois à l'AJ/AN, 208 jours à l'ambulatoire et 72 jours à l'accueil de jour séquentiel, groupe MAJE.

LES SUIVIS AMBULATOIRES DE VILLEURBANNE ET LA DUCHERE

Ce suivi est proposé par deux services ambulatoires situés l'un à Villeurbanne dans les locaux de l'Accueil de Jour du DITEP, l'autre à Lyon sur le plateau de la Duchère.

Les modalités ambulatoires du DITEP accompagnent majoritairement des jeunes dont la scolarité, la formation s'effectuent dans un cadre de droit commun de scolarité/de formation. Elles accompagnent aussi parfois des adolescents ou jeunes adultes qui peuvent être déscolarisés, pour tenter de rompre un processus d'errance qui menacerait son parcours de vie. L'intensité des manifestations comportementales du jeune accompagné est en règle générale suffisamment limitée pour envisager ce dispositif de soin « plus léger », compatible avec le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire, avec des accompagnements individuels ou en groupe dans ce cadre ou à l'extérieur dans et hors temps scolaires. D'une manière générale, par l'action des professionnels qui interviennent sur les lieux de vie du jeune, l'ambulatoire contribue à faciliter l'adaptation de l'environnement fragilisé voire menacé du jeune accompagné, soutenant ainsi son maintien dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'il fréquente.

La modalité ambulatoire repose sur l'intervention des professionnels dans leur ensemble sur les lieux de vie du jeune. Cela ne sous-tend pas que tous les accompagnements ont lieu sur le lieu de scolarité, de formation ou au domicile du jeune mais cela nécessite que les professionnels, éducateurs spécialisés en particulier, contribuent à la mise en lien entre le jeune, sa famille, les professionnels de l'ambulatoire et les partenaires en réponse aux besoins de celui-ci. Ils concourent ainsi à la fonction ressource du DITEP.

La modalité d'accompagnement ambulatoire repose sur le mode de la séance, qu'elle soit individuelle ou en groupe et qu'elle soit éducative, rééducative et/ou thérapeutique. Ces interventions s'alternent en un temps et des lieux selon un emploi du temps défini à partir des axes du PPA formalisé entre le jeune-sa famille et le DITEP.

Par rapport à d'autres modalités proposées par le DITEP, il serait plus facile d'utiliser le couple d'opposés continuité/discontinuité plutôt que continuité des soins. Cette alternance de moments avec et de moments sans (soin, présence, l'autre...) est plus importante qu'ailleurs au sein du DITEP. La question sera donc bien celle des liens que le jeune conservera à l'intérieur de lui et de leur qualité d'une séance à l'autre, lui permettant de poursuivre sans trop de souffrance et de difficultés son parcours inclusif. A défaut, pour **prévenir une éventuelle rupture de scolarisation, le recours à d'autres modalités complémentaires du DITEP comme le groupe MAJE à Villeurbanne peut s'avérer nécessaire pour**

L'ACCUEIL DE JOUR DE VILLEURBANNE

Cette modalité est proposée aux jeunes qui ont besoin d'un étayage renforcé. Il est question de l'intensité des troubles, ou peut-être plus précisément de l'impact de ceux-ci dans leur parcours individuel inclusif, le maintien du jeune dans la vie de son groupe en milieu ordinaire étant fortement fragilisé voire difficilement envisageable. L'accueil de jour du DITEP est situé à Villeurbanne.

La spécificité de l'Accueil de Jour de Villeurbanne repose sur la promotion des parcours inclusifs des jeunes autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés, autant que nécessaire, un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires.

Garantir à tous un droit à la scolarisation et favoriser un réinvestissement des apprentissages scolaires : le binôme pédago-éducatif, soutenu par le champ thérapeutique.

L'Accueil de Jour peut être considéré comme un « passage », les murs rendant possible le déploiement des troubles. Il s'adresse aux jeunes pour lesquels le processus inclusif est le moins évident, le plus mis à mal. Il concerne les jeunes les plus en difficulté dans leur accès aux apprentissages et à la socialisation. Les murs qu'ils soient ceux de l'accueil de jour ou de l'unité d'enseignement externalisée, le rythme, l'encadrement renforcé contribuent à permettre à chaque jeune de vivre l'expérience du groupe comme un préalable à une future inclusion, et d'expérimenter le droit à l'essai/erreur que ce soit dans leur processus d'apprentissage ou de relations à l'autre.

L'Accueil de Jour dispose de moyens pédagogiques adaptés permettant que se poursuive/se construise de manière modulable le processus de scolarisation/de formation du jeune.

Ce processus repose sur des modalités de scolarisations souples et modulables telles que déclinées dans le tableau ci-dessous.

La scolarité s'accompagne d'un étayage pédagogique et éducatif au quotidien, permettant au jeune de retrouver une sécurité suffisante pour aborder les apprentissages scolaires et sociaux.

Il convient de noter là combien ce sont d'abord des situations d'exclusion de l'environnement ordinaire que nous devons accueillir avant de repenser/penser la poursuite du processus inclusif. Les aménagements à apporter portent donc sur des aspects collectifs et sur des aspects individuels. La scolarisation se heurte à cette double exigence. Pour ce faire, **nous avons fait le choix d'envisager l'accompagnement éducatif et pédagogique communément au quotidien, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarisation.**

L'Accueil de Jour s'organise autour de 3 groupes pédago-éducatifs de la manière suivante :

LE GROUPE INTERNE Des temps pédago-éducatifs en interne et/ou des temps inclusifs	L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE PASTEUR Des temps pédago-éducatifs dans le cadre d'une scolarisation inclusive et des temps inclusifs en classe de référence	L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉE COLLÈGE Un parcours inclusif pour tous au sein du collège Mörice LEROUX de Villeurbanne.
Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégé et sécurisé par le cadre proposé en interne. En réponse aux besoins individuels de certains enfants, des temps inclusifs en milieu ordinaire peuvent être proposés au sein des écoles en proximité du DITEP voire maintenus dans l'école de référence de ces derniers.	Elle offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps inclusifs variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédago-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.	Tous les jeunes de ce groupe bénéficient d'une scolarisation partagée entre leur classe de référence au collège et l'espace pédagogique et éducatif du DITEP. Les jeunes y ont un emploi du temps individualisé, en fonction des besoins de chacun.

La diversité des modalités de scolarisation au profit de l'école inclusive et la mobilité, d'une année scolaire sur l'autre des élèves entre les différentes modalités de scolarisation créent un processus. Celui-ci est porteur en terme de réinvestissement des apprentissages, de valorisation et de renarcissisation des jeunes comme des familles.

Les changements d'un groupe à l'autre sont vécus très positivement par les enfants et leurs familles. Les effets sur les enfants eux-mêmes sont visibles dans leur posture d'élève sur le groupe, en particulier au sein des deux UEE.

Cette organisation montre néanmoins ses limites pour certains enfants pour qui la permanence du groupe et la confrontation aux apprentissages renforcent les troubles du comportement. Comme pour l'ambulatoire, l'absence de lieu repli permettant de gérer ces situations sans créer de coupure durable dans la poursuite des apprentissages scolaires trouve de manière exceptionnelle une réponse par le biais du groupe MAJE. Elle mobilise en tout cas fortement l'équipe éducative à défaut d'accompagnements inclusifs plus individualisés qu'ils soient scolaires ou sociaux.

Pour les adolescents accompagnés par l'accueil de jour de Villeurbanne et pour ceux de l'ambulatoire à la Duchère, **le processus de scolarisation peut s'articuler avec la possibilité d'accéder aux ateliers techniques des autres DITEP de l'association, ou de bénéficier de stages**, pour se mobiliser autour d'un projet professionnel futur. Cet axe du travail en réseau est encore à développer.

Favoriser le recours au tiers et structurer les réponses aux passages à l'acte

Au-delà de la question de la scolarité, il est important de noter que **l'accueil de jour se structure et structure ses réponses aux passages à l'acte des jeunes accompagnés en référence à la Loi**, portée institutionnellement et incarnée au quotidien par chaque professionnel de sa place. En ce sens, la graduation des réponses des professionnels en fonction tiers selon la place qu'ils occupent, les sanctions-réparations voire le recours au droit commun sont autant de réponses apportées au passage à l'acte des jeunes au quotidien.

LES ACCUEILS DE NUIT DE VILLEURBANNE ET LA DUCHERE

La Villa de Villeurbanne

Cette modalité, qui se combine le plus fréquemment avec celle de l'Accueil de Jour ou de l'Ambulatoire, s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel, « la Villa », qui accueille de manière séquentielle des petits groupes de 6 jeunes 2 nuits par semaine sur les périodes scolaires ou un weekend par mois.

L'amplitude d'ouverture de la VILLA de Villeurbanne est de 249 jours. C'est là une spécificité du DITEP, contribuant à répondre aux besoins de répit des familles des jeunes accompagnés.

Le rapprochement de l'ITEP du lieu de domiciliation de l'enfant et de sa famille en 2009 a favorisé une inscription des enfants dans leur tissu environnemental. Le DITEP bénéficie de toutes les commodités de la ville (les écoles, les stations de bus et de métro, le centre social, la bibliothèque et les clubs de sport). Cette proximité favorise le travail d'autonomie des jeunes accompagnés et contribue à leur parcours inclusif.

Afin de favoriser cette dimension du travail éducatif et dans un souci de différenciation des temps et des lieux, deux préoccupations qui soutiennent la démarche soignante, la Villa se situe à l'extérieur des murs de l'Accueil de jour, prenant la forme d'une maison de ville. Ce lieu de vie s'organise autour d'une grande pièce centrale, cuisine-salle à manger-salle de jeux, au rez-de-chaussée. Les chambres sont au rez-de-chaussée et à l'étage, attenantes à une salle de bain. Elles offrent aux enfants la possibilité de dormir seul ou pour l'une d'entre elles à deux. Une cour arborée et une grande terrasse couverte complètent ces espaces. Situé au cœur de Villeurbanne, l'accueil de nuit bénéficie des nombreuses ressources offertes par l'agglomération lyonnaise : médiathèques, parcs, stades et clubs sportifs...

La Villa est un lieu de vie accueillant et convivial qui permet un accompagnement fondé sur **une pratique d'expérimentation du quotidien**, permettant de restaurer voire d'apprendre certains rituels de la vie ordinaire auquel le jeune accompagné est appelé à participer à hauteur de ses capacités et de son âge (préparation et prise du repas, toilettes, rituels du coucher...).

Cette organisation ritualisée favorise l'apprentissage de la temporalité et de la projection dans le temps. En ce sens, c'est un réel lieu d'expérience de la continuité du temps et du lien.

La Villa contribue aussi à permettre à l'enfant/adolescent de se construire un espace à soi, à distance de la pression scolaire ou des difficultés familiales. Il s'inscrit enfin également dans **une dynamique de mise au travail du processus inclusif** en favorisant une inscription ou le maintien de la participation du jeune dans l'environnement et le lien social et en développant des liens de partenariat avec les acteurs du territoire (maison de jeunes ou de

quartier, club sportif, médiathèque, activités culturelles...) ou en maintenant ceux déjà établis (lien avec l'entraîneur par exemple si besoin).

Les professionnels du DITEP constatent combien le rythme des moments du quotidien ont des effets bénéfiques sur les capacités d'attention et de concentration de l'enfant en classe et en groupe éducatif la journée, sur sa confiance en lui. Ils précisent que l'accueil de l'enfant à la Villa favorise « *l'instauration d'une relation de confiance avec l'enfant, un apaisement des relations dans la relation à ses pairs* ». Les objectifs spécifiques de travail déclinés pour chaque enfant à la Villa sont précisés et clarifiés dans le projet de chaque enfant. La temporalité de l'accompagnement n'est pas spécifiée de manière précise ainsi que les étapes définies d'évaluation des effets de cet accompagnement sur l'enfant et pour sa famille.

L'Accueil de Nuit contribue à soutenir les parents, l'environnement familial du jeune lorsque les manifestations comportementales s'expriment dans le cadre familial et/ou la famille d'accueil, le lieu de placement.

Pour ce qui concerne la famille et en appui à celle-ci, il permet une certaine distanciation, dans les relations parents/enfant à un rythme établi, de manière séquentielle contribuant ainsi à l'apaisement et à un réinvestissement des relations. La séparation momentanée entre le jeune et sa famille permet au premier le maintien de sa place tout en offrant la possibilité à la seconde de souffler, de prendre du recul, de se sortir d'une relation difficile. Elle impose aux professionnels de penser les éprouvés de séparation de chacun, afin de promouvoir les adaptations et les organisations nécessaires, et de favoriser la mise en mots. Partir, revenir suppose une parole, un échange d'autant plus important que sur le devant de la scène apparaissent, durant ces moments de séparations, des manifestations tant chez le jeune lui-même que sa famille.

L'accueil de nuit offre ainsi la possibilité à l'enfant/adolescent d'expérimenter la séparation, l'expérience de séparation qui en découle concourant à son processus d'autonomisation et d'individualisation.

Elle intervient en subsidiarité de la fonction parentale et non pas en substitution voire en suppléance comme c'est le cas des dispositifs de Protection de l'Enfance. Il n'est ainsi pas antinomique d'accueillir des jeunes placés en MECS, famille d'accueil, ou avec une mesure sociale. La place de chacun et le lien entre tous permet d'accompagner l'enfant/l'adolescent dans une globalité en complémentarité.

Une équipe dédiée (3 éducateurs spécialisés, 1 moniteur-éducateur, 1 veilleur de nuit et un mi-temps d'agent de service) accompagne les jeunes de la VILLA en veillant à assurer un travail de coordination et d'articulation avec leurs familles, les professionnels de l'accueil de jour et/ou de l'ambulatoire afin de garantir et d'assurer une continuité dans la mise en œuvre du PPA du jeune.

Ces temps de liaisons lors des moments de passage du jeune d'un lieu à l'autre et les temps de travail en commun dans les espaces de réunions dédiées (réunions de synthèse, réunion clinique) permettent de nommer ce qui fonctionne et dysfonctionne d'un espace à l'autre, contribuant à faire enveloppe en équipe autour des besoins de l'enfant/sa famille.

L'Accueil de Nuit sur le territoire de la Duchère : un lieu d'accueil au sein du DITEP Elise Rivet du Prado et/ou au DITEP de Gerland

L'accueil des adolescents voire jeunes adultes est facilité au sein de l'accueil de nuit du DITEP de Gerland depuis plusieurs années déjà.

L'hébergement du DITEP de Gerland étant situé au sud de la métropole de Lyon, l'éloignement géographique a engendré des difficultés pour certains jeunes restant scolarisés sur le territoire de l'ambulatoire de la Duchère.

Aussi, nous avons sollicité en 2021 le DITEP Elise Rivet plus en proximité.

La convention de partenariat signée en 2021¹³ entre les deux associations les PEP69 et le PRADO confirment une volonté commune de travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées, modulables et territorialisées au bénéfice d'enfants et adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements.

L'étude des besoins des jeunes accompagnés au SESSAD de la Duchère témoigne de besoins en Accueil de Nuit que la proximité géographique et la capacité d'accueil d'Elise Rivet a pu rendre possible en l'état actuel pour les plus de 11 ans seulement.

La visée éducative et soignante de l'Accueil de Nuit du DITEP Elise Rivet et de Gerland est identique à la nôtre, même si le cadre de l'hébergement se situe dans les murs de l'Accueil de Jour et de l'ambulatoire de leur DITEP.

¹³ Voir convention en annexe

La décision d'accueil du jeune est prononcée par la direction d'Elise Rivet en concertation avec la direction du DITEP Villeurbanne-Duchère.

Les situations faisant l'objet d'une demande d'Accueil de Nuit sont présentées, en accord avec le(s) responsable(s) légal(aux) du jeune accompagné, par l'Adjointe de Direction du SESSAD de la Duchère au Chef de Service de l'Accueil de Nuit du DITEP Elise Rivet.

Il appartient au SESSAD de la Duchère de formaliser l'accord des parents et du jeune dans le cadre d'un avenant au Projet Personnalisé d'Accompagnement et d'établir la fiche navette avec la famille en l'adressant à la MDPH.

L'accueil du jeune à l'Accueil de Nuit du DITEP Elise Rivet est formalisé par la signature par ce dernier et sa famille du contrat de séjour de l'établissement et la fiche administrative et médicale sera renseignée.

Le SESSAD reste partie prenante et impliqué tout au long de la durée du séjour et assure les liens avec les parents ou les responsables légaux du jeune de manière concertée avec et l'équipe de l'Accueil de Nuit du DITEP Elise Rivet. Le SESSAD de la Duchère reste garant du projet personnalisé d'accompagnement du jeune et sa famille.

Il s'engage à mettre en œuvre les conditions réunies pour un partenariat de proximité.

Les enjeux liés à la séparation enfant-famille dans le cadre d'un Accueil de Nuit y compris séquentiel mobilisent les professionnels qui restent au quotidien à l'écoute des éprouvés, des besoins de l'enfant et sa famille. Dans ce contexte, l'importance des liens au quotidien entre professionnels référents au SESSAD et à l'Accueil de Nuit du DITEP est soulignée. Les cadres intermédiaires des deux structures y restent attentifs de leur place respective.

Les éventuelles passages à l'acte violents du jeune accueilli lors de ses séjours à l'Accueil de Nuit du DITEP Elise Rivet font l'objet d'une information systématique aux professionnels du SESSAD. Des temps de reprise pourront être mis en place avec celui-ci, sa famille et les deux cadres intermédiaires des deux structures s'ils le jugent nécessaire. Selon la gravité des faits, une suspension de séjour pourra être prononcée par la directrice du DITEP Elise Rivet en concertation avec la Directrice du DITEP Villeurbanne-Duchère.

Le jeune et ses parents seront associés à ces décisions.

LE GROUPE D'ACCUEIL DE JOUR SEQUENTIEL MAJE DE VILLEURBANNE ET CELUI POTENTIELLEMENT EN PREVISION DE LA DUCHERE

Le groupe MAJE propose le mardi et/ou le jeudi des temps d'accompagnement éducatif en journée dans les locaux de l'Accueil de Nuit. Cette modalité est proposée à des enfants/adolescents notifiés DITEP par la MDPH mais sans solution immédiate pour un suivi ambulatoire ou un accueil de jour. Il permet aussi d'offrir un premier accompagnement à des jeunes dont les familles ont besoin de temps pour accepter leur orientation vers un DITEP. D'abord pensé comme une modalité temporaire offerte sur une année, dans une logique de « faute de mieux », il peut être maintenant proposé plusieurs années de suite à certains jeunes pour lesquels il constitue un accompagnement adapté et suffisant.

Les objectifs de ce groupe sont de :

- Favoriser le maintien scolaire et social en milieu ordinaire du jeune accueilli, en concourant à l'évaluation de ses besoins et en remobilisant celui-ci dans ses capacités, ses compétences afin d'éviter une rupture dans son parcours de scolarisation ;
- Proposer un espace d'accueil « soupape » à la scolarité, offrant au jeune accueilli la possibilité de souffler et d'exprimer ses difficultés en dehors d'un cadre scolaire souvent perçu comme contraignant et douloureux ;
- Accueillir des enfants/adolescents déscolarisés et dans l'attente d'une prise en charge plus globale ;
- Soutenir les enseignants des jeunes accueillis dans leur mission face aux problématiques des enfants présentant des troubles du comportement ;
- Accompagner les familles en rassurant, dans l'éventualité d'une orientation de leur enfant vers une autre modalité du DITEP, ou vers un autre établissement ;
- Etablir des partenariats avec les services de l'Education Nationale, de la pédopsychiatrie (l'ITTAC à Villeurbanne), de la Protection de l'Enfance.

Depuis sa mise en place à la rentrée 2016, le groupe MAJE est devenu pour de nombreux jeunes et leurs familles une porte d'entrée pour le DITEP, avant de rejoindre l'accueil de jour et/ou de nuit ou de bénéficier d'un suivi ambulatoire.

Afin d'éviter une rupture de scolarisation et/ou de parcours, il est à noter également qu'au vu de certaines situations complexes, nous avons été amenés à proposer une combinaison de modalités entre le groupe MAJE et l'ambulatoire et/ou l'accueil de jour. Le groupe MAJE est devenu au fil des années une modalité à part entière répondant à des besoins identifiés, à défaut de lieu repli au sein du DITEP.

LES DEUX POLES DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS EXTERNALISEES (PCPE) DE TYPE CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE (CAP) DE VILLEURBANNE ET LA DUCHERE

Formés de deux équipes mobiles dont les modalités d'intervention directes et indirectes reposent avant tout sur la combinaison de l'éducatif et du thérapeutique, les PCPE sont adossés et référés au collectif du DITEP. Ces professionnels interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Éducation nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère de l'autre.

Les lieux d'intervention des deux PCPE CAP sont au cœur de quartiers prioritaires, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. C'est pourquoi, il est nécessaire à plusieurs titres, de réfléchir et de travailler sur/dans et avec l'environnement de manière pluri institutionnelle.

Par leurs interventions souples et courtes, directes ou indirectes, sans avoir recours à une notification MDMPH, les PCPE CAP contribuent ainsi à l'évaluation des besoins et aux repérages de situations d'enfants ou d'adolescents qui présentent des difficultés de comportement, bruyant ou non, qui s'expriment sur la scène scolaire.

En intervenant auprès de et avec les équipes de l'Éducation nationale, **les PCPE CAP sont dans une démarche de ressource et de soutien auprès des professionnels impliqués au quotidien**, particulièrement les enseignants. Il s'agit alors de croiser les regards sur ces situations d'élèves en souffrance, de co-construire et de coordonner une réponse adaptée en intégrant les acteurs du territoire nécessaires.

Auprès des parents et aidants des enfants, qui sont souvent impactés dans leur quotidien familial par les difficultés de ces derniers, les professionnels des PCPE CAP apportent leur écoute, leur soutien et leur guidance. De manière directe ou indirecte, les professionnels peuvent être médiateur-traducteur entre l'enfant, ses parents et sa fratrie ; se mettre également au côté des parents pour qui il est question parfois de restaurer le lien abîmé à l'institution scolaire, faire tiers et leur redonner une place d'acteurs dans la réponse à créer pour leur enfant.

Lorsque l'évaluation des besoins de l'enfant met en évidence qu'il lui faut d'autres moyens, les professionnels des PCPE CAP peuvent accompagner l'enfant et sa famille vers une reconnaissance de handicap et soutiennent alors les différentes parties pour obtenir un plan de compensation via la MDMPH.

Les PCPE CAP accompagnent :

- Des enfants et des adolescents présentant des difficultés de comportement (accompagnements directs), de manière individuelle et collective ;
- Les professionnels de ces écoles dans les réponses à leur apporter, contribuant ainsi au développement de l'école inclusive (accompagnements indirects).

Ils coordonnent le projet de l'enfant en collaboration avec les familles et les partenaires impliqués dans l'accompagnement de celui-ci.

Sur le PCPE de Vaulx-en-Velin, l'agrément prévoit un accès au service de celui-ci pour des enfants qui seraient en liste d'attente sur l'ESMS, ce qui n'est pas la particularité de celui de la Duchère.

ACCOMPAGNER LEUR PARCOURS : CONSTRUIRE DU COMMUN ET VALORISER LE RECIT DES JEUNES ACCOMPAGNES

L'accompagnement en dispositif apporte un degré supplémentaire de complexité à l'organisation. Il propose au jeune **un parcours de soin** dont les modalités vont venir s'adapter à l'évolution de ses besoins et attentes.

Il vise à permettre à chaque jeune de développer ses capacités et ses compétences pour devenir un citoyen éclairé.

UN PARCOURS EN COMMUN CO-CONSTRUIT A PLUSIEURS

Notre DITEP propose plusieurs modalités de soin et d'accompagnement. Celles-ci imposent l'élaboration, la formation et l'entretien d'un réseau complexe d'articulations, liens ou interconnexions entre elles et des possibilités pour chaque jeune de passages d'une modalité à une autre, d'associations entre elles et d'un établissement à un autre. Tout cela contribue à la construction d'un parcours en commun entre le jeune, sa famille voire les partenaires et les professionnels du DITEP. Cette co-construction est complexe et encore accrue quand on ajoute que le DITEP est à considérer dans son territoire, soit un environnement qui apportera son lot d'interactions (partenariats, familles, ...) qui accroîtront la complexité du réseau des liens.

Cette co-construction d'un commun repose sur la nécessaire attention portée aux liens et articulations. Cela suppose qu'elle soit permise, pensée et construite dans l'organisation du travail. C'est l'espace des réunions professionnelles. Les expériences émotionnelles partagées contribuent à faire « le commun » : ainsi par exemple, une trop grande *solitude* chez l'enfant mobilisera le sentiment de solitude du professionnel, rappelant si nécessaire la qualité relationnelle du soin. Selon cette logique de réverbération (ou de *retour*) des affects un autre sentiment est mis en exergue, il s'agit de la *confiance*. Celle qui devra s'établir entre l'enfant et le/les professionnel(s), celle que le professionnel aura besoin de trouver et sur laquelle il aura besoin de compter auprès de ses collègues, de son équipe, de ses cadres.

Les professionnels veilleront avec l'enfant, l'adolescent/le jeune adulte à transformer les accidents du chemin (ils ne cesseront pas dès l'accueil !) en occasions nouvelles pour lui de construire ou développer ses capacités de relation, d'apprentissage, de curiosité pour le monde. Il aura en effet acquis, dans l'idéal, la conviction suffisamment solide qu'il en est capable ou qu'il peut et saura, en cas de défaillance, demander de l'aide.

UN PARCOURS INSCRIT DANS LE TEMPS ET MARQUE PAR DES RYTHMES

Le rythme de la semaine, celui des vacances scolaires avec parmi elles l'interruption plus longue des vacances d'été, valable pour les enfants/adolescents voire jeunes adultes comme pour les professionnels, pourrait bien jouer le même rôle. Leur permettre grâce à cette alternance présence /absence de faire exister le lien, de le mettre à l'épreuve de l'absence, de s'assurer de la qualité du lien. A ces rythmes socialement établis, s'ajouteront des rythmes créés par et dans l'espace institutionnel de soin, permettant d'introduire et de valoriser la discontinuité là où les enfants/adolescents réclament une continuité sans faille, de faire exister le temps et ses limites, de différer pour différencier. Ces différenciations dans le temps compléteront celles dans l'espace où dedans sera distingué de dehors, l'intérieur de l'extérieur, avec la mise en place d'une attention et d'une préoccupation particulière pour les moments d'articulation, de transition, de séparation, de passage d'un lieu à un autre, d'un projet à un autre.

UN PARCOURS QUI APPELLE LE RECIT POUR LE RACONTER

Ce qui précède invite à considérer l'autonomie comme relative. Elle l'est en tout cas pour chacun d'entre nous qui ne saurions nous dégager des devoirs, obligations, traditions, limites, bornes, lois (B. Latour, 2000)¹⁴ qui ordonnent notre société et nous contraignent. Cette autonomie souhaitée pour les jeunes que nous accompagnons ne saurait être autrement que pour nous même, un idéal lointain ou même un leurre car, comme le soutient E. Morin, « *Toute vie humaine autonome est un tissu de dépendances incroyables.* » (1990, p. 261)¹⁵.

D'ailleurs, n'est-ce pas ce qui occupe l'essentiel de notre temps de réflexion collectif en équipe, dénouer – ce sera toujours en partie seulement – l'entrelac des interactions, interrelations multiples qui nous lie les uns aux autres, professionnels et enfants, pour accéder à des bribes de sens qui misent bout à bout, au fil du temps, viendront enrichir *le récit* que nous co-construirons ensemble. Ce récit, co-construit, rendra à l'enfant ce qui lui appartient, son histoire, celle qui a précédé sa rencontre avec nous, celle de notre compagnonnage pendant quelques mois ou années, avec ses parents, et qu'il lui reviendra, après nous, d'enrichir avec d'autres.

L'autodétermination chez l'enfant/adolescent/jeune adulte ou son « pouvoir d'agir » comme la désigne D. Piveteau dans son dernier rapport (2022)¹⁶ ne pourrait dès lors que suivre la voie de la modestie empruntée jusque-là. « Pouvoir d'agir » oui, mais/et dans la mesure de ses moyens que nous aurons contribué autant que possible à développer chez lui. L'idée étant, qu'après avoir augmenté sa capacité d'autonomie, qu'il ait pu aussi apprendre, auprès de nous, la méthode qui lui permettra de poursuivre le travail et ainsi d'ouvrir encore son regard sur le monde et son « pouvoir » de le conquérir.

Paradoxalement nous donnerons aux jeunes les outils pour qu'il cultive ses dépendances, qu'il soit en relation, y compris pouvoir demander de l'aide lorsque ça ne va pas. Au fond, acquérir de l'autonomie c'est aussi acquérir la capacité de pouvoir se faire aider.

¹⁴ Latour B., 2000, Factures/fractures : de la notion de réseau à celle d'attachement, in André Micoud et Michel Peroni, *Ce qui nous relie*, éditions de l'Aube, La Tour d'Aigues, pp. 189-208.

¹⁵ Morin E., 1990, *Science avec conscience*, Points/Fayard/Seuil.

¹⁶ Piveteau D., 2022, *Experts, acteurs, ensemble...pour une société qui change*, <https://www.cnape.fr/documents/rapport-experts-acteurs-ensemble-denis-piveteau-15-fevrier-2022/>

ACCOMPAGNER LEUR PARCOURS, C'EST ACCOMPAGNER LEUR SORTIE DU DISPOSITIF

L'âge maximum de fin d'accompagnement dans notre DITEP est de 20 ans. Cependant, à ce jour, à l'accueil de jour, l'accompagnement des jeunes ne peut s'effectuer que jusqu'à la fin du collège. Mais l'âge de sortie d'un jeune peut varier en fonction de son projet ou encore des souhaits de ses responsables légaux. Chaque année, dans le cadre de la réunion d'élaboration de projets, est abordée la question de l'éventuelle sortie du dispositif du jeune quel que soit son âge, ceci en fonction de son projet personnalisé.

La préparation du jeune à la sortie du dispositif s'organise en fonction de différentes raisons :

- Soit dans le cadre de son parcours, le jeune est en capacité de poursuivre sa scolarité dans le milieu ordinaire sans l'appui du dispositif.
- Soit il a la possibilité de poursuivre son parcours avec l'appui d'un établissement ou service médico-social pour adolescents.
- Soit dans le cas d'un changement de lieu de vie (déménagement familial, modification des modalités de placement)

Dans le cadre du PPA et pour la continuité du suivi du projet de l'enfant, l'équipe pluridisciplinaire se réunit si possible un an avant la sortie prévue de l'enfant afin de se donner le temps de préparer la sortie, recueillir les attentes de l'enfant et de ses représentants légaux. Cet accompagnement prend appui sur les ressources des 2 autres DITEP de l'association dont l'histoire et l'expérience contribuent à offrir un parcours de formation professionnalisant.

Si la famille le souhaite, l'assistante sociale l'accompagne dans la constitution du dossier de demande de compensation à destination de la MDMPH. Un accompagnement est également proposé pour visiter les structures qui sont susceptibles de prendre le relais de notre accompagnement. En fonction de l'orientation, un professionnel accompagne les familles et l'enfant, à leur demande, au rendez-vous d'admission dans les établissements préconisés par la MDMPH. Le DITEP reste par la suite disponible pour favoriser le relais si nécessaire en participant à des rencontres avec l'ESMS qui prend le relais de l'accompagnement du jeune.

Au départ du DITEP, la famille peut solliciter le DITEP sur une période de 3 ans dans le cadre du suivi de situation.

➤ [Pour clore ce chapitre](#)

AXES D'AMELIORATION	➤ Harmoniser les réponses entre les deux territoires du DITEP. ➤ Redynamiser les parcours de scolarisation des jeunes en offrant des parcours rythmés par les âges des jeunes accompagnés de la maternelle au secondaire. ➤ Permettre aux familles de retrouver ou conserver le statut de parents d'élèves. ➤ Définir un lieu de repli permettant d'accueillir des jeunes en risque de rupture scolaire et donc sociale tout en maintenant leur place dans leur environnement.
----------------------------	--

Le DITEP inscrit sur ses territoires

LE DITEP INSCRIT SUR DEUX TERRITOIRES DISTINCTS

Si la première des missions du DITEP est de proposer une dimension soignante dans l'accompagnement des jeunes et de leurs familles et des aidants, dans une visée inclusive, **la co-construction d'un projet d'accompagnement dans le milieu de vie reste souvent conditionnée par le niveau de ressources et de compétences mobilisables sur un territoire donné pour garantir la continuité et l'articulation des interventions sociales et médico-sociales autour de l'enfant.**

Cette disparité de partenariats avec des moyens et limites d'actions différents rend parfois difficile la mise en place de réponses pertinentes et co-construites à plusieurs. Dans nos pratiques, nous essayons de faciliter autant que possible ce travail de partenariat. Les professionnels sont sollicités et sollicitent le personnel de l'Education Nationale mais également d'autres intervenants comme la Maison de la Métropole (MDM), l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les services de soins de pédopsychiatrie, les partenaires libéraux...

L'identification des ressources d'un territoire permet de repérer les partenaires acteurs du parcours des jeunes accompagnés mais aussi les acteurs potentiellement porteurs de réponses adaptées à leurs besoins. Ce travail d'identification des différents interlocuteurs et des champs de compétences de chacun est à réactualiser régulièrement.

La nature des relations avec les partenaires varie selon le contexte local et la place occupée par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval). Ces interventions de proximité ouvrent ainsi la possibilité de partenariats variés. Il convient cependant de distinguer les véritables collaborations des contacts plus ponctuels.

LES REPRESENTATIONS DU DITEP PAR NOS PARTENAIRES ET LEURS ATTENTES

Dans le cadre de la phase de remise à plat sur les territoires du DITEP de Villeurbanne et du SESSAD de la Duchère d'identification de nos partenaires et de définition de nos modalités de travail autour des besoins des jeunes que nous accompagnons communément, nous avons sollicité nos partenaires des champs de l'éducation nationale, la pédopsychiatrie, la protection de l'enfance, de la culture et des loisirs et du médico-social. Dans ce cadre, nous avons souhaité les consulter pour recueillir leurs attentes et avoir leurs points de vue sur les freins et les leviers de collaboration.

Nous avons adressé par un courriel un questionnaire (voir annexe) à 51 partenaires avec lesquels nous travaillons dans les champs d'intervention suivants : médico-social (11), Education Nationale (30), pédopsychiatrie (2), protection de l'Enfance (6), culture/Sports/Loisirs (2).

15 professionnels ont répondu au questionnaire dont 2 dans le champ de la pédopsychiatrie, 2 dans le champ du médico-social et 11 dans le champ de l'Education Nationale (IEN ASH, IEN de circonscription et directions d'école maternelle, élémentaire, collège et lycée).

LA REPRESENTATION DE NOTRE DITEP PAR NOS PARTENAIRES

Les résultats de l'enquête effectué auprès de nos partenaires montrent que le DITEP est identifié comme un dispositif partenarial fiable avec des compétences polyvalentes et soignantes.

La **coopération** est nommée comme efficace et la notion de contenance est citée :

- Une coordinatrice d'un des pôles ressource « *Un dispositif polyvalent qui s'adapte aux besoins repérés des enfants accueillis. Un partenaire privilégié sur le terrain.* » ;
- Un conseiller pédagogique de circonscription : « *Fiabilité, présence aux réunions, lien avec les familles.* ».

Par l'Education Nationale, nous sommes attendus comme un dispositif polyvalent pouvant répondre et s'adapter aux besoins de l'enfant. Un grand nombre pointe que nous répondons déjà en ce sens.

En général, dans la représentation des partenaires, la question des moyens conséquents alloués au DITEP est notée.

Il est pointé une méconnaissance des spécificités propres à notre DITEP en termes de modalités d'accompagnement et ce sur les deux territoires. D'ailleurs dans les réponses, aucune dissociation n'est effectuée entre la Duchère et Villeurbanne si ce n'est celle de pointer pour certains l'instabilité des professionnels à la Duchère, impactant la dynamique partenariale. Un inspecteur ASH intervenant sur les deux territoires du DITEP souligne : « *Un établissement ouvert sur l'extérieur, des scolarités partagées ou assurées en milieu ordinaire, un dispositif ressource au service des scolarisations difficiles. Le SESSAD de la Duchère est plus difficile à appréhender compte tenu des réorganisations en cours.* ». Nous sommes **identifiés comme un ensemble soignant** sans que soient nommées les différentes composantes du dispositif voire la pluralité des professionnels. Par exemple, une pédopsychiatre d'un des CMP avec lequel nous travaillons précise : « *Une structure des soins psycho éducatifs contenant, évolutifs dans le temps.* »

LES ATTENTES DE NOS PARTENAIRES A L'EGARD DE NOTRE DITEP, LES FREINS ET LES FACILITATEURS SELON EUX POUR UNE COLLABORATION DE QUALITE

Les partenaires, en particulier ceux de l'Education Nationale, souhaiteraient que le nombre de places en termes d'accueil soit augmenté. Parallèlement, les demandes de co-construction et de mise en place d'espaces d'élaboration conjointe sont largement reprises dans les réponses. Elles sont jugées « *comme chronophages mais nécessaires* ». **La place ressource du DITEP est pointée.** Pour l'une des IEN du territoire du SESSAD de la Duchère, il est pointé « *l'expertise, les conseils, un soutien auprès des équipes enseignantes qui accueille des élèves avec des profils difficiles à gérer dans le contexte de l'école.* ». Pour l'une des coordinatrices du pôle ressource du territoire de Villeurbanne, « *des échanges en terme de réflexions d'actions sur le territoire mais également des actions ciblées sur des situations complexes.* » sont soulignés.

La question du « *regards croisés, aide à l'orientation d'élèves* » revient dans le discours des professionnels de l'Education Nationale qui **pointe les délais d'admission qui sont jugés trop longs. Cela interroge la notion de parcours et la crainte de rupture dans le parcours de scolarisation.**

Nous pouvons pointer là, la différence de temporalité dans les situations d'urgence en terme de réponse pouvant créer des tensions. **Des demandes d'augmentation de places sur des dispositifs comme MAJE et le PCPE sont également mises en avant et ce essentiellement sur les territoires où ils n'existent pas** (propos d'inspecteurs de l'Education Nationale que ce soit à Villeurbanne comme à la Duchère). Nous reprendrons là les propos d'une inspectrice de circonscription : « *Offrir plus de solutions en termes de places pour l'accueil, des espaces de respiration comme le dispositif MAJE plus importants et augmenter la disponibilité des éducateurs spécialisés pour un étayage dans la classe (sur certains temps). Poursuivre notre collaboration, partager des moyens techniques/ disposer en cas de besoins de vos ressources/ Pas de PCPE sur Villeurbanne par exemple. Les moyens convergent vers Vaulx alors que le nombre de situations très difficiles à gérer est plus conséquent sur Villeurbanne* ».

Les données recueillies auprès de nos partenaires du secteur médico-social en proximité ne nous permettent pas de nous situer vis-à-vis d'eux puisque seulement deux structures ont répondu. L'une se situe à proximité du SESSAD de la Duchère et l'autre est localisée à GIVORS. Cependant, nous sommes attendus dans notre capacité à créer des espaces d'échanges et de lien afin de préparer au mieux le relais pour certains enfants au moment du passage entre les établissements de notre secteur DITEP.

Nous avons sollicité uniquement deux partenaires du champ de la culture et des loisirs. Nous n'avons eu aucune réponse de leur part. Cela nous amène à nous réinterroger sur le développement d'actions favorisant les dynamiques inclusives sociales des jeunes accompagnés.

LE PARTENARIAT INTER-INSTITUTIONNEL ET INTER-DISCIPLINAIRE AU SERVICE DU PARCOURS

Les situations individuelles des enfants et de leurs familles nous amènent à rencontrer de manière régulière les professionnels, les services, établissements engagés dans leur accompagnement avec nous. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité entre institutions et particulièrement avec l'Éducation nationale. Cette dynamique interinstitutionnelle sous-tend des coopérations et des articulations dans nos modalités d'accompagnement.

CONNAITRE ET SE FAIRE CONNAITRE DE NOS PARTENAIRES

Une institution, à vocation soignante, doit veiller à l'articulation avec les autres structures. En effet, elles sont des partenaires au sein du parcours des jeunes. En fonction de l'évolution des besoins du jeune, parfois elles orientent les jeunes vers les DITEP ou bien assurent l'accompagnement conjointement ou encore peuvent prendre le relais. Aussi un soin tout particulier est apporté dans la façon dont nous rencontrons les nouvelles équipes. Une qualité d'écoute est là encore à soutenir car chaque structure a son point de vue sur les situations, avec ses habitudes et ses manières d'aborder et de répondre aux besoins, sa culture professionnelle.

Les temps d'échange, d'élaboration avec les partenaires extérieurs se révèlent donc une fois encore particulièrement indispensables pour un portage à plusieurs, redonner du sens et permettre, dans les moments de passage, un travail de séparation plutôt que des ruptures dans le souci d'une continuité de parcours.

CO-CONSTRUIRE UNE « ENVELOPPE PARTENARIALE »

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires.

C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille. C'est là un ajustement aux besoins des jeunes accompagnés tant « *la différenciation des rôles, des fonctions et des compétences, leur reconnaissance réciproque, est primordiale pour sortir d'un fantasme de toute puissance ou, son revers, de toute impuissance délétère qui guette toute institution et tout professionnel engagés auprès de ces jeunes. L'enveloppe partenariale doit donc être co-construite. Pour les professionnels impliqués, il s'agit de constituer un espace de pensée et de collaboration organisée par des temps de rencontre à échéance régulière [...] prévus assez tôt sur une année [...] et non en réponse à un contexte de crise ou d'urgence. Cet espace collaboratif peut alors être enveloppant, c'est-à-dire qu'il est contenant, mais aussi différenciant, il protège et il limite ce qui appartient ou ce qui relève des fonctions spécifiques de chacune des institutions partenaires et ce qui relève des fonctions appartenant aux autres services impliqués* »¹⁷.

Que ce soit dans une visée inclusive ou autour de situations complexes, il est souvent nécessaire d'être plusieurs institutions pour accompagner un jeune. Chacun va prendre sa part dans ce portage collectif.

L'ENVELOPPE PARTENARIALE PREND APPUI SUR LE CADRE DE SOIN

Le lien avec les autres institutions nécessite de se parler, d'échanger, de penser ensemble les accompagnements de chacun et ce notamment dans les situations les plus complexes. Ce travail inter-institutions au quotidien permet de soutenir, de façon ajustée, le projet du jeune.

La possibilité de rencontres entre professionnels d'institutions différentes avec le jeune et sa famille va offrir les conditions d'une écoute différente et complémentaire ; chaque institution étant porteuse d'une dimension de l'accompagnement. Cela permet aussi au jeune et à sa famille d'éprouver ce qui se joue dans le lien entre professionnels à leur sujet.

Il est assez fréquent qu'une institution soit vécue comme bonne et l'autre mauvaise par un jeune et sa famille, ou encore qu'apparaissent de vraies tensions entre les professionnels du DITEP et ceux d'une autre structure (aide sociale à l'enfance, soin...). Penser ensemble ce qui peut se jouer dans les liens inter-institutions a des effets de contenance et contribue à tenir l'accompagnement du jeune dans un portage à plusieurs.

Pour être soignant, le travail partenarial suppose donc une organisation qui permette aux professionnels concernés de participer à différentes réunions en étant disponibles physiquement et psychologiquement. Ces réunions, lieux de conflictualité, de coopération, d'élaboration sont essentielles à la bonne mise en œuvre des projets des jeunes.

¹⁷ BONNEVILLE, E. 2019. « Interdisciplinarité et interdisciplinarité autour des enfants accueillis », in *Actes des XXI journées d'études de recherche et de formation de l'AIRe*, Nîmes, Edition Champs social. P 83

LE DITEP EN APPUI A SON ENVIRONNEMENT : UNE VOLONTE INSTITUTIONNELLE DE PARTICIPER A L'ANIMATION ET A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE DES TERRITOIRES

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Education Nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs. **Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.** Les réponses que nous avons recueilli à nos questionnaires nous permettent d'observer que nous sommes plutôt bien identifiés sur nos territoires. **La fonction ressource du DITEP est reconnue et l'éducation nationale** qui a répondu majoritairement à notre questionnaire indique ses attentes en réponses aux besoins croissants sur la commune de Villeurbanne au soutien à la dynamique inclusive des élèves en difficulté.

Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat avec les Pôle ressource de l'Education Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et 9^{ème}, Lyon 9-Ecully.

Cadres de direction, éducatrices spécialisées en charge du PC-PE et coordinatrice pédagogique du DITEP PEP69 participent à chaque réunion du pôle ressources en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées. Le DITEP peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

Pour ce qui concerne les soins, les accompagnements effectués par la pédopsychiatrie en secteur public sont pour la grande majorité déjà initiés avant même le premier accueil de l'enfant dans le DITEP. Les consultations auprès d'un médecin pédopsychiatre dans ce cadre sont majoritaires, ce dernier assurant la prescription médicale d'un traitement. C'est là aussi un point d'appui pour le recours à des hospitalisations lorsqu'elles sont nécessaires.

Les temps de présence du médecin psychiatre et de la pédopsychiatrie ne leur permettent pas d'assurer, en dehors d'une situation ponctuelle en réponse à l'urgence d'une situation, une prescription médicale et surtout le suivi médical que sous-tend celle-ci. Ils assurent toutefois de leur place le lien avec les médecins pédopsychiatres du secteur public et les médecins généralistes ou spécialisés lorsque cela est nécessaire. L'accord préalable des familles est toujours requis pour cette démarche.

Les difficultés rencontrées par le secteur de la pédopsychiatrie depuis plusieurs années (nombreux départs en 2020 de médecins pédopsychiatres de notre territoire et non remplacés à ce jour), la réorganisation de l'inter-secteur de pédopsychiatrie sur le secteur du VINATIER en septembre 2021 ont accentué les listes d'attente des demandes de soins et les délais de saisine des services de protection de l'enfance.

Le manque de médecins pédopsychiatres non remplacés dans de nombreux CMP, le manque de place en hôpital de jour voire en lits d'hospitalisation restent une préoccupation majeure actuellement. Ces manquements nous contraignent, sur l'un des inter-secteurs de pédopsychiatrie, à des formes de « bricolage » entre modalités d'accompagnement, évitant ainsi une rupture dans l'accompagnement des jeunes les plus en souffrance.

C'est particulièrement le cas sur le territoire d'intervention de Villeurbanne. Certains changements en cours concernant les modalités d'accompagnement par l'inter secteur de pédopsychiatrie du VINATIER ont réinterrogé notre propre périmètre d'intervention et nos limites. Les restructurations actuelles de nos partenaires de la pédopsychiatrie doivent nous amener à évaluer l'impact que cela va générer sur la dynamique partenariale et sur les réponses à apporter aux jeunes et à leurs familles que nous accompagnons dans notre DITEP. Nous pouvons souligner que l'organisation du secteur pédopsychiatrie a eu pour effet premier un arrêt momentané de la prise en charge soignante de certains jeunes.

Désormais, toutes les nouvelles demandes de soins des jeunes du DITEP ne sont plus prioritaires, elles doivent passer par une plateforme d'orientation « POP ». Pour les autres dont les soins étaient déjà en cours en CMP ou hôpital de jour, une évaluation systématique a été menée pour une réorientation depuis le 1er septembre 2021 au sein d'un des différents nouveaux services du secteur de pédopsychiatrie :

- Vers le Service de Neurodéveloppement Réhabilitation Intervention Spécialisée chez l'Enfant (SUNRISE) qui a été créé à partir des attentes et des besoins des parents ayant un enfant avec un trouble du neurodéveloppement sur le pôle de PEA du CH Le VINATIER.
- Vers le département Trauma Enfance Troubles Anxieux. (T.E.T.A)

D'une manière générale dans le DITEP, un cadre partenarial est mis en place pour chaque enfant qui est accompagné de façon concomitante par l'un de ces services ou le service de pédopsychiatrie du CH de Saint-Cyr et par le DITEP.

La coopération avec la protection de l'enfance s'effectue avec les services et établissements à partir des situations des jeunes accompagnés. C'est là aussi un travail de maillage interinstitutionnel au quotidien tant la vulnérabilité des jeunes notamment confié à l'ASE est double. Les pratiques coopératives mises en place sont opérantes mais se heurtent aux difficultés liées à des logiques d'accompagnement différentes et aux turn-over des professionnels dans ces établissements et services.

Le DITEP de Villeurbanne participe à différents groupes de travail (groupe inter partenarial de réflexion autour des situations complexes entre DITEP du Rhône/ pédopsychiatrie/protection de l'Enfance, groupes de travail ARS AURA, groupes de travail EN). Il adhère à l'association des ITEP et de leurs Réseaux (AIRE) participant au niveau départemental et régional à la réflexion sur notre territoire à la prise en compte des jeunes qui présentent des difficultés psychologiques, dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages

➤ [Pour clore ce chapitre](#)

AXES D'AMELIORATION	➤ Valoriser et mieux définir la fonction ressource du DITEP sur ses territoires. ➤ Contribuer à la prévention sur nos territoires, en appui aux écoles et aux lieux de vie au-delà des jeunes que nous accompagnons et notifiés MDPH. ➤ Mobiliser nos partenaires dans l'évaluation des besoins du territoire de la Duchère pour co-construire des réponses adaptées. ➤ Redéfinir les modalités de travail partenarial avec la pédopsychiatrie et la protection de l'enfance. ➤ Veiller à toujours entretenir notre réseau et à renforcer celui avec nos partenaires du champ de la culture et des loisirs.
-----------------------------------	--

Une éthique de la bientraitance active

La prévention de la maltraitance repose sur un cadre institutionnel bienveillant, contenant et pérenne.

LA BIENTRAITANCE : UN ENJEU INSTITUTIONNEL QUOTIDIEN

"La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs"¹⁸.

LA BIENTRAITANCE C'EST UNE MANIÈRE D'ÊTRE, UN ÉTAT D'ESPRIT

Cet état nécessite des équipes solides avec une "culture partagée d'écoute, d'ouverture et de respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité". La raison d'être de nos professionnels est le "prendre soin" qui suppose l'attention et l'ajustement à chaque personne et à chaque situation singulière. Ainsi, il faut avant tout que les professionnels soient accompagnés, soutenus, respectés dans leurs compétences et leur capacité à la bienveillance qui d'emblée doit être reconnue.

Au quotidien, la bientraitance se décline en premier lieu dans le respect du droit des jeunes accompagnés et de leurs familles mais aussi en leur garantissant une liberté de choix éclairée. **Une nouvelle fois, le pouvoir de décider, autant que faire se peut, des choix le concernant est au centre de l'accompagnement du jeune en lien avec ses parents.** Nous tentons de favoriser l'expression des jeunes accueillis et leur famille et de co-construire avec eux au quotidien leur projet dans les différents temps et espaces qui marquent le parcours. Ces différents points ont été développés dans les chapitres 2 et 4 de ce projet.

LA BIENTRAITANCE, C'EST PRENDRE SOIN DES PROFESSIONNELS

Du côté du professionnel, le travail avec des jeunes en situation de vulnérabilité exige une éthique incontournable. Il est nécessaire de comprendre le sens de nos actes, de réfléchir à ce qui se joue dans la relation à l'autre, de s'imposer cette distance à chaque rencontre. Les différents espaces institutionnels réflexifs permettent "un aller-retour permanent entre penser et agir".

En ce sens, les espaces d'élaboration en équipe et de co-construction des projets, les temps de formation collective et l'analyse de la pratique contribuent à une posture réflexive au quotidien des professionnels.

LA BIENTRAITANCE PASSE PAR UN CADRE INSTITUTIONNEL CONTENANT ET STABLE

Nous l'avons dit la problématique des jeunes que nous accompagnons convoquent les questions de limites et de la loi. L'énonciation claire et connue des règles et de la loi concourt à la sécurité de tous dans un refus sans concession de toute forme de violence.

La contenance institutionnelle se tisse au quotidien et est constituée de différentes enveloppes (association, équipe de direction, équipe de cadres, équipes pluridisciplinaires). Elle nécessite d'apporter un soin tout particulier aux réponses aux diverses transgressions ou passages à l'acte mais aussi aux questions d'organisation, de communication, au respect du contenu des différents espaces de réunions, à l'exemplarité de chacun...

A ce sujet, la stabilité de l'équipe des cadres de direction et fonctionnelle est à souligner au sein de notre DITEP.

Pour être bientraitant, le DITEP se doit par ailleurs d'enrichir en permanence chaque professionnel dans sa perception et sa compréhension des difficultés voire des troubles parfois importants présentés par les jeunes accompagnés. Cela constitue une des conditions sine qua non pour permettre des accompagnements

¹⁸ ANESM - Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Établissements et Service Sociaux et Médico-sociaux – Recommandations de bonnes pratiques professionnelles - *La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre*. Juin 2008 site www.has-santé.fr

bienveillants, adaptés aux singularités de chaque enfant ou adolescents. Les formations individuelles ou collectives sont un des leviers pour y parvenir.

Un cadre institutionnel contenant passe aussi par l'anticipation dans la gestion de certaines situations. L'association a donc élaboré un protocole post-agression et travaille actuellement sur les processus d'élaboration, de traitement et de remontée des événements indésirables. Ces outils contribuent à fixer des repères pensés collectivement, garants de réponses adaptées et bientraitantes pour chacun.

PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE : DES REPONSES SPECIFIQUES

EN PARTICULIER AUPRES DES JEUNES LES PLUS FRAGILISES

Les enfants de l'accueil de jour ont besoin en situation de crise d'extérioriser la violence en eux. Il est de notre responsabilité d'accueillir leur souffrance et l'expression de leurs troubles dans un cadre contenant, sécurisant et rassurant pour eux-mêmes mais aussi pour ceux qui les entourent. Il convient que nous puissions garantir dans ces situations difficiles de soustraire l'enfant concerné au groupe et ainsi protéger ce dernier et le groupe lui-même. Nous l'avons constaté l'état de crise d'un enfant renforce les conflits entre enfants, engendre de l'excitation, de l'agitation sur les groupes, mettant en danger la sécurité de tous. En ce sens, en 2017, des espaces d'apaisement ont été élaborés et créés dans une dynamique de co-construction en équipe pluridisciplinaire. Ils « *correspondent à des espaces repérés et identifiés au sein des établissements, pouvant répondre à deux fonctions (exclusive ou cumulative) :*

- *à visée préventive, il s'agit de permettre à la personne évoluant dans un environnement collectif de trouver un lieu où s'isoler, permettant de réduire les stimulations sensorielles provoquées par cet environnement (salle d'apaisement sensoriel, espace d'hypostimulation sensorielle, etc.) ;*
- *en réponse à « la crise », il s'agit alors de disposer d'un lieu garantissant la sécurité de la personne ainsi que celle des personnes qui l'entourent (autres usagers et professionnels) »¹⁹.*

L'utilisation de ces espaces font l'objet d'un accord préalable des détenteurs de l'autorité parentale et d'un protocole spécifique remis à jour en 2022.

EN SOUTIEN DES PROFESSIONNELS

Afin d'accompagner les professionnels confrontés de manière directe ou indirecte à gérer au quotidien des situations de violence, le DITEP en dehors des espaces de réunions favorise la mise en place d'une **analyse de la pratique professionnelle** (une fois par mois). Elle permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement. Il convient de veiller à ce que l'attachement et l'empathie naturels, ne compromettent pas l'évolution et l'autonomisation du jeune accompagné. Nous tenons à souligner toute l'importance de l'extériorité de l'intervenant.

DES DYNAMIQUES INCLUSIVES PERSONNALISEES

Le pouvoir d'agir et la visée inclusive sont au centre des accompagnements. Au regard des difficultés rencontrées par les jeunes accueillis en DITEP mais aussi de leur histoire et, parfois, de leur vécu avec le milieu scolaire, nous restons très attentifs à ce que la dynamique inclusive prenne en compte la singularité de chaque situation afin d'être vigilants à ne pas reproduire des situations de violence, de maltraitance pour le jeune, sa famille et plus largement son environnement notamment scolaire.

Le principe d'action énoncé par les administrateurs de l'association "Un maintien de modalités d'accueil de jour capables de répondre à l'intensité des besoins des jeunes les plus en difficultés tout en favorisant dès que possible l'accès au droit commun sur le plan scolaire, du soin, de la formation, des loisirs" prend ici toute sa valeur.

¹⁹ ANESM Lettre de cadrage- Le recours aux « espaces de calme-retrait, d'apaisement » (S'adressant aux établissements accueillant des personnes handicapées – adultes/enfants)

POUVOIR REpondre AUX SITUATIONS COMPLEXES ET AUX BESOINS DE REPIT

Certaines situations nécessitent des relais, des espaces de respiration, en premier lieu pour le jeune lui-même mais aussi pour son environnement (famille, DITEP, milieu scolaire...).

Depuis la fermeture de l'UAR (Unité d'Accompagnement Renforcé), nous sommes confrontés à un manque de solution de relais. Nous avons commencé un travail au sein de notre association mais aussi en concertation avec l'ensemble des DITEP du Rhône pour évaluer les besoins de relais et tenter d'élaborer ensemble des réponses qui pourraient être envisagées.

➤ [Pour conclure ce chapitre](#)

AXES D'AMELIORATION

➤ Développer sur le secteur DITEP en prenant appui sur les ressources de notre association des réponses coordonnées aux situations complexes, nécessitant des relais, des espaces de respiration.

Organisation et fonctionnement du DITEP

COMPETENCES MOBILISEES AU SEIN DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE

LES FORCES EN PRESENCE

Chaque professionnel contribue de sa place au bon fonctionnement du DITEP.

L'organigramme du DITEP dans sa globalité figure en annexe.

Le DITEP prend appui sur **une équipe de direction commune et transversale** :

Il s'agit pour elle de travailler au quotidien à articuler l'action, le sens de celle-ci dans une dimension clinique commune entre les deux lieux, en prenant en compte leur spécificité dans leur territoire d'appartenance. De manière très concrète, cela sous-tend la construction d'une culture commune, une cohérence des cadres de direction entre eux, fondées sur un travail en commun, dans des espaces à la fois communs et différenciés, de connaissance mutuelle des besoins (et de diagnostic partagé) des jeunes accompagnées, des équipes les accompagnant et des partenaires sur les deux territoires.

Le directeur de secteur

Orienté, élabore, conduit et anime l'action des 3 DITEP de l'association entre eux garantissant les conditions d'un accompagnement des personnes cohérents, respectueux et de qualité.

Manage avec la directrice les ressources et assure une partie de la gestion administrative et financière du DITEP.

Développe le partenariat et promeut le DITEP sur ses territoires.

La directrice

Orienté, élabore et conduit l'action du DITEP en garantissant les conditions d'un accompagnement des personnes respectueux et de qualité.

Elabore, conduit et veille à l'évaluation du projet d'établissement.

Garant de la mise en œuvre des conditions de travail, de réflexion et d'organisation permettant aux professionnels d'assumer leurs missions.

Manage les ressources et assure une partie de la gestion administrative et financière du DITEP.

Développe le partenariat et promeut le DITEP sur ses territoires.

Les adjoints de direction

Conduisent la mise en œuvre du projet du dispositif dans une dynamique participative de toutes les parties.

Organisent l'accompagnement des personnes accompagnées.

Inscrivent et développent la mission du DITEP dans un partenariat ouvert sur le territoire.

Encadrent et animent les équipes pluridisciplinaires des différents sites.

Assurent en partie la gestion administrative et logistique des entités du DITEP.

L'équipe thérapeutique se compose de part et d'autre :

Un médecin psychiatre

Une pédopsychiatre

Définissent et coordonnent le projet thérapeutique du jeune en fonction de sa symptomatologie dans ses dimensions individuelles, familiales et culturelles.

Garants du projet thérapeutique du jeune.

Contribuent et soutiennent la posture clinique des professionnels.

Elaborent des outils thérapeutiques spécifiques en fonction de la psychopathologie des jeunes accompagnés.

Des psychologues cliniciens

Dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire, par des méthodes cliniques et des références théoriques qui leur sont propres, portent et mettent en œuvre la dimension du soin psychique auprès des enfants/adolescents accueillis et de leur famille, dans leur singularité.

Assurent ou veillent à la mise en œuvre des bilans psychologiques selon le contexte et la situation du jeune.

Participent activement et veillent à la dimension soignante du DITEP.

La psychologue cognitiviste

par des méthodes de soin de remédiation cognitive et de réhabilitation psycho-sociale qui lui sont propres, la psychologue cognitiviste concourt à l'évaluation du fonctionnement psychique et cognitif des jeunes présentant un trouble du développement intellectuel et participe, en lien étroit avec leur famille à leur accompagnement.

Des rééducateurs

Assurent, sur prescription médicale et en lien avec l'équipe pluridisciplinaire, des bilans et un accompagnement

correspondant à leur spécialité destinée à favoriser la santé psychique, physique et sociale des jeunes pour leur faciliter l'accès aux apprentissages scolaires ou professionnels.

Les orthophonistes facilitent l'appropriation du langage oral et écrit, enrichissent le discours et la pensée, aident à réinvestir les apprentissages scolaires.

Les psychomotriciennes s'appuient sur la dimension psychocorporelle (vécu, ressenti, verbalisation) pour favoriser le développement global des jeunes (notamment l'autonomie, la socialisation, estime de soi et l'expression de soi) et leur mieux être psychologique.

L'art-thérapeute

offre à chaque jeune en individuel ou en groupe un espace d'expression de ses émotions, de ses difficultés, en utilisant et développant leurs potentiels artistiques et créatifs à des fins d'expression et de mieux-être.

Les équipes éducatives sont référées à une modalité d'accompagnement principale, au sein de laquelle elles conduisent leurs missions.

Les éducateurs puisent leur principe d'action dans les apports fondamentaux de leur formation initiale, dans l'expérience acquise et éprouvée de l'ITEP. Ils s'appuient sur une approche des sciences humaines telles que la sociologie, la psychologie clinique et/ou la psychanalyse, l'approche neuro-scientifique. Cette pluralité à laquelle s'ajoute des formations collectives et le travail en équipe constituent autant de leviers pour nourrir la relation et l'accompagnement.

Equipes éducatives

Fils rouges du parcours du jeune, garants de la mise en place et du suivi de son PPA et des écrits qui en découlent.

Etablissent une relation de proximité avec le jeune, sa famille.

Représentent l'institution auprès des partenaires. Soutiennent les parents dans leurs fonctions parentales. Animent la vie quotidienne : proposent des activités pour répondre aux besoins des jeunes en lien avec leur projet.

Les éducateurs spécialisés exerçant des missions de coordination

Dans le cadre d'heures dédiées dans leur emploi du temps à la coordination, ils assurent spécifiquement une fonction d'interface dans l'organisation, l'anticipation et la gestion du quotidien entre les familles, les partenaires et pour ce qui concerne le coordinateur de la Villa, l'équipe de la Villa et les adjoints de direction.

Ces missions spécifiques sont confiées aux éducateurs spécialisés de MAJE, des PCPE. CAP et de la VILLA.

L'équipe pédagogique se compose de professeurs des écoles nommés par l'éducation nationale, le DITEP étant sous contrat simple. Au nombre de 4 dont un mi-temps de coordinatrice pédagogique, ils interviennent au sein de l'UE de l'accueil de jour.

La coordinatrice pédagogique

Coordonne et anime les activités du service pédagogique et procède à son évaluation continue.
Veille à la mise en œuvre du PPS et au développement des compétences des élèves.
Travaille avec les enseignants référents et établissements scolaires en vue de favoriser le parcours des élèves.

Les enseignants

Mettent en œuvre le projet pédagogique et d'enseignement auprès des jeunes.
En collaboration avec les équipes éducatives, dispensent un enseignement préélémentaire, élémentaire et secondaire pendant les temps scolaires.
Évaluent régulièrement le niveau des élèves et renseignent les documents nécessaires à l'orientation des jeunes.
Contribuent à la fonction ressource du DITEP.

Le service social est porté par deux assistantes sociales, intervenant à temps plein pour l'une sur l'ensemble du DITEP à Villeurbanne et à mi-temps pour l'autre à la Duchère. Le service social du dispositif est un point d'appui et une ressource complémentaire dans l'accompagnement du jeune et de sa famille.

Les assistantes sociales

Accompagnent les admissions et les réorientations.
En liaison permanente avec la Direction, sont chargées de l'accompagnement social du jeune et de sa famille (dossiers MDPH, évaluations sociales, guidance parentale, liens avec les services sociaux (MDR, ASE...)).
Rédigent et maintiennent à jour les documents relevant de leurs observations et de la protection de l'enfance.

Les fonctions supports contribuent au maillage institutionnel, assurant l'accueil, la sécurité et la gestion pour un bon fonctionnement du DITEP.

Personnels administratifs Secrétariat

Assurent l'accueil physique et téléphonique, la saisie et l'enregistrement de dossiers divers.
Assurent la gestion administrative des dossiers du personnel et gestion de la caisse.
Assurent le suivi des dossiers des jeunes.
Préparent la facturation, la saisie et la comptabilité.

Les services techniques

Assurent la sécurité des biens et des personnes dans l'établissement.
L'agent technique veille avec la directrice au suivi des visites de conformité, des contrôles et maintenances obligatoires. Il assure des travaux d'entretien et de réparation de l'établissement.
Les agents de service assurent l'hygiène et la sécurité des locaux garantissant la qualité de vie de tous dans l'établissement.

Surveillant de nuit

Assure la surveillance de nuit et la sécurité des jeunes de la Villa.
Peut aider au coucher et au bon endormissement des jeunes.
Effectue des rondes régulières et apaise les angoisses nocturnes des jeunes.
Quitte son poste uniquement après s'être assuré de la présence d'un éducateur.
Informe directement la Direction en cas d'incident ou accident.

UNE ORGANISATION COOPERATIVE ET REFLEXIVE VISANT A LA RESPONSABILISATION ET L'AUTONOMIE DES EQUIPES

UNE ETHIQUE DE DIRECTION AU PLUS PRES DES PROFESSIONNELS

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée ; l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée ; la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels ; l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement ; la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

Aucune organisation n'est en capacité de fournir un mode opératoire qui soit capable de garantir aux professionnels une solution à l'ensemble des situations auxquelles ils vont être confrontés dans le réel. C'est la prise en compte de ces écarts entre l'organisation et la réalité de la situation qui constitue un rendez-vous clef pour l'établissement. C'est donc dans la confrontation à ces écarts que peut se renforcer la confiance entre professionnels en contribuant ensemble à la résolution de ce qui résisterait à l'organisation. La coopération ne se décrète pas, elle se construit dans la mise à l'épreuve du réel. Mais à l'inverse c'est aussi dans ces situations que peuvent se jouer des formes d'isolement. Les efforts fournis par les uns et les autres peuvent rester sans effets et être vécus comme des échecs. Alors peuvent apparaître chez les professionnels des postures défensives, un désengagement voire un épuisement. C'est en s'appuyant sur ces constats et en considérant la violence et la fréquence des passages à l'acte des jeunes accompagnés vécues par les professionnels de manière directes ou indirectes que nous développons une organisation réflexive pouvant soutenir la capacité de l'équipe dans l'élaboration et la construction de réponses en situation.

DES MODALITES DE COMMUNICATION

En dehors des différentes réunions, nous utilisons différents outils au quotidien.

Une boîte email avec une adresse associative uniformisée	Le téléphone	Les cahiers de liaison/transmission entre les professionnels Les professionnels notent au quotidien les observations et informations concernant les jeunes du groupe.	L'information de la période Document rédigé par les cadres de direction et les coordinateurs et transmis à tous entre chaque période de vacances scolaires. Il donne des informations sur la vie associative, du DITEP et indiquant l'organisation des réunions, des rencontres partenariales.
Le tableau d'affichage	Le compte rendu de réunion Document rédigé qui rend compte du contenu de la réunion. Au-delà de l'évocation des thèmes abordés et des décisions prises, il reporte les éléments de discussion d'échange et de débat.	Le rapport d'incident Document rédigé à l'intention des adjoints de direction par les professionnels de l'AJ/AN concernant les passages à l'acte des jeunes accompagnés.	

La communication est un enjeu important au sein d'un DITEP. La multiplicité des interventions en des lieux souvent différents et les passages à l'acte des jeunes engendrent de multiples informations et un sentiment d'urgence au quotidien. Dans ce contexte, la notion de partage d'informations est indispensable que ce soit avec le jeune, ses parents entre professionnels et / ou partenaires à l'oral mais aussi à l'écrit. Les échanges d'information sont donc constants au sein du DITEP.

Cette question du partage d'information renvoie aux notions de secret professionnel, secret partagé, obligation de discrétion, de respect de la vie privée, de droit à l'oubli. Le décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel est venu clarifier cette question du secret professionnel, de l'obligation de discrétion ou secret partagé. Ainsi, les professionnels participant à l'accompagnement d'une même personne, peuvent en application de l'article L. 1110-4, échanger ou partager des informations relatives à la personne prise en charge dans la double limite :

- « 1° Des seules informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention, ou au suivi médico-social et social de ladite personne ;
- « 2° Du périmètre de leurs missions.

Dans tous les cas, la personne concernée doit être préalablement prévenue de la nature des échanges d'information et de l'identité du destinataire des informations. ».

DIFFERENTS NIVEAUX DE REUNIONS

Les adjoints de direction ont pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de ses droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur les territoires d'intervention du DITEP. Pour cela, ils s'appuient sur les coordinateurs. Cette mission sous la forme d'heures dédiées dans l'emploi du temps est confiée à des éducateurs spécialisés sur les modalités Accueil de Nuit, MAJE et PCPE CAP. A ceux-ci s'ajoutent la coordinatrice pédagogique.

Les différents espaces de réunion contribuent à la contenance institutionnelle.

Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets/du projet en dispositif.

Chaque modalité (AJ/AN, ambulatoires/PCPE) dispose d'une plage horaire de 3h consécutives en dehors de la présence des jeunes, ce qui permet tout ou une partie de l'équipe d'être présente ensemble, en dehors de la présence des jeunes.

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion du CODIR élargi, , des groupes transversaux associatifs, des cadres de direction de l'association et/ou du secteur des DITEP	Informations associatives Management stratégique Travail d'harmonisation des pratiques et des parcours des jeunes accompagnés au sein de l'association et des 3 DITEP	Directeur de secteurs et directeurs des 3 DITEP	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunions de direction secteur DITEP	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, adjoints de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe Duchère-Villeurbanne	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction, des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointe	Les mardis ou vendredis selon un calendrier établi

Réunions institutionnelles du DITEP	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunion de projet et d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Réunions de projet (évaluation et mise à jour) des jeunes et PPA, bilans par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales.	Équipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Répartis selon les modalités d'accompagnement entre les lundis, mardis matin et les vendredis après-midi
Réunion clinique	Propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN, SESSAD, PCPE et MAJE, échanges cliniques sur la situation d'un jeune.	Équipes éducatives, pédagogique et thérapeutique sous la responsabilité d'un cadre de direction et du médecin	Réunions hebdomadaires pour l'ambulatoire et l'AJ/AN Réunions mensuelles pour MAJE et les PCPE CAP
Analyse de la pratique à destination des équipes des SESSAD, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
Réunion de coordination	Informations sur la vie du DITEP Thématiques transversales Gestion des situations mobilisant plusieurs modalités d'accompagnement et des changements	Coordinateurs Assistante sociale Tous les cadres de direction Représentants des cadres fonctionnels	Au moins une fois par période entre chaque vacances scolaires
Réunion éducative	Informations et anticipation de la gestion du quotidien Organisation des activités de l'ambulatoire, de l'AJ et l'AN Suivi l'accompagnement et des projets individualisés	Adjoint de direction en responsabilité de la modalité concernée et équipe éducative par modalités	Hebdomadaire
Réunion pédago-éducative	Définition et mise en œuvre des projets pédago-éducatifs Régulation et organisation de la vie des groupes Travail sur des thématiques transversales	Adjoint de direction en responsabilité de l'AJ, coordinatrice pédagogique et équipes pédagogique et éducative	4 fois par an selon un calendrier établi
Réunion des 2 PCPE du DITEP	Formalisation et échanges sur la spécificité des pratiques professionnelles	Adjointe de direction et équipe des 2 PCPE	Selon calendrier établi
Réunions relatives au projet d'établissement, à la démarche d'évaluation continue de la qualité, au suivi du document unique des risques	Elaboration et/ou mise à jour des procédures, protocoles et bonnes pratiques professionnelles Font l'objet d'un suivi en réunion de coordination	Cadres de direction et fonctionnels Coordinateurs Secrétaire de direction Professionnels représentants du DITEP	Fréquence établie selon calendrier

UNE DYNAMIQUE DE FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est doté d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Les choix des actions de formation ces trois dernières années au sein du DITEP ont privilégié des temps de formation collective en lien avec les besoins des jeunes accompagnés et les enjeux du passage en DITEP.

Dans le cadre du projet d'établissement, chaque professionnel du DITEP Villeurbanne-Duchère a bénéficié d'une journée de formation sur le travail en DITEP.

Les professionnels éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques du DITEP Villeurbanne-Duchère ont participé à deux journées de formation sur le thème de « *Quels accompagnements pour contenir les débordements ?* » avec un psychomotricien formateur à l'école de psychomotricité de Lyon. Les équipes étaient en demande de poursuivre le travail de réflexion et de mise en action sur les dimensions de contenance et contention, y compris la contention physique que nous sommes contraints, à l'accueil de jour et de nuit, de pratiquer dans certaines situations de mise en danger de l'enfant lui-même ou des autres.

Une formation sur les troubles relationnels précoces envisagée depuis l'année 2020 et réalisée par une psychologue clinicienne a dû être reportée en 2021.

Enfin, les professionnels participent au colloque des journées nationales de l'AIRE qui se tiennent annuellement. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, qui peuvent être l'objet d'échanges entre les professionnels en réunion. Le DITEP est abonné à la bibliothèque numérique de Champ Social, aux Actualités Sociales Hebdomadaires.

LE DOSSIER INFORMATISE, FIL DU PARCOURS

La mise en place du Dossier Informatisé de l'Usager est accessible et sécurisé. Il a facilité l'accès aux informations en les rassemblant en un espace facile d'accès pour le professionnel autorisé, évitant la multiplication des copies d'informations et de papiers.

De par l'histoire des deux sites du DITEP, les sites d'hébergement de ces dossiers sont différents.

Afin d'uniformiser ce dossier y compris sur le secteur DITEP, gage d'un parcours renseigné et coordonné, un changement de prestataire est en cours pour tous les dossiers du site de Villeurbanne.

La prise en compte de la transition écologique

La prise en compte de la transition écologique d'un point de vue environnemental, sociétal et social est un enjeu majeur d'évolution de la société comme de nos DITEP notamment :

- Dans le travail quotidien auprès des jeunes et de leurs familles
- Dans l'intégration des enjeux du développement durable dans les pratiques professionnelles
- Dans les aspects budgétaires et financiers.

LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN AUPRES DES JEUNES ET DE LEURS FAMILLES

Dans ce projet, l'importance portée au territoire aujourd'hui nous invite à reconnaître que le DITEP participe à un réseau extrêmement complexe d'interrelations. Nous pouvons le considérer comme un organisme vivant dans son milieu, dans son environnement. C'est justement la définition de l'écologie : « *études des milieux où vivent des êtres vivants et des rapports de ces êtres avec le milieu.* »²⁰

C'est dans son milieu qu'il puise de quoi satisfaire ses besoins vitaux, c'est sur son milieu qu'il exerce une influence et c'est de ce milieu dont il est dépendant. Ainsi, penser en terme d'écologie, au sens de discipline scientifique et pas seulement au sens de l'écologie politique, nous invite à une prise en compte autrement plus vaste de notre environnement, de notre milieu, de notre territoire. Cet horizon constituerait pour nous (les enfants et adolescents que nous accompagnons étant *inclus* dans ce « nous ») une forme d'invitation au voyage, invitation à partir en exploration dans notre milieu, y faire l'inventaire de ce qui et de qui l'habite, découvrir de nouvelles espèces vivantes, de découvrir notre univers immédiat, jusqu'à ses limites, avant de prétendre se lancer dans le vaste monde.

Cette perspective ouvre ainsi sur tout un espace de créativité où les équipes et les enfants, adolescents, en collaboration, ou pas, avec nos partenaires peuvent trouver à faire œuvre commune avec le sentiment de contribuer à un mouvement général de la société.

Le développement d'une conscience citoyenne écoresponsable est un fil rouge du travail à venir auprès de chaque jeune accompagné. Ainsi, la sensibilisation aux enjeux écologiques, dans une dimension globale ou individuelle, se décline déjà, ou se déclinera, au travers de :

- Médiations éducatives et pédagogiques autour d'une gestion écoresponsable des déchets, de la compréhension des évolutions climatiques et de leurs conséquences prévisibles, des effets du consumérisme...
- La concrétisation de la prise en compte de l'écologie dans le fonctionnement du DITEP, par exemple au self avec le tri des déchets, la lutte contre le gaspillage, la priorité donnée aux circuits courts.
- De gestes et attitudes écologiques de chaque professionnel dans son fonctionnement, ses actes quotidiens.

Il est à souligner que la précarité du contexte financier de certaines familles est déjà, et sera encore, largement amplifiée par l'augmentation des coûts notamment énergétiques, alimentaires... Les DITEP ont à accompagner les familles sur ces questions et à participer à l'éducation des jeunes. Les assistantes de services sociaux sont sollicitées sur ces sujets de plus en plus lourds dans le quotidien de parents et de jeunes. Le DITEP œuvre aussi pour sensibiliser les jeunes sur la vigilance et la responsabilité de chacun dans sa consommation d'énergie.

²⁰ Dictionnaire étymologique et historique de la langue française, Baumgartner E., Ménard P., 1996.

L'INTEGRATION DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Les enjeux écologiques s'intègrent dans différents aspects des pratiques professionnelles avec en perspective :

- Le développement des modes de transports écologiques (véhicules électriques, privilégier l'utilisation des transports en commun, achats de vélo électriques) ;
- L'optimisation des consommations d'eau, d'énergie et de nos achats en lien avec la direction des affaires financières du siège de l'association ;
- La priorisation, pour des prestations externes, d'entreprises d'insertion de personnes en situation de handicap ;
- La priorisation, pour les denrées alimentaires, de circuits courts et de produits de saison ;
- La dématérialisation de tous les documents pour tendre à "zéro papier" ;
- Un périmètre d'intervention des DITEP, autant que faire se peut, sur les territoires à proximité.

Il s'agit aussi de veiller à :

- La qualité de vie au travail. Une démarche est engagée de manière transversale au sein de l'association pour définir et mettre en œuvre une note politique QVT dans chaque structure ;
- L'évaluation et la prise en compte des risques psychosociaux ;
- La participation de tous dans une démarche au quotidien.

LES ASPECTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

Les questions environnementales ont un impact direct sur les budgets et la gestion avec en perspective :

- L'isolation de tous les bâtiments (notamment ceux soumis au décret tertiaire) ;
- L'évolution du parc des véhicules ;
- L'augmentation du coût des matières premières à prendre en compte dans la construction des budgets d'exploitation.

➤ Pour clore ce chapitre

AXES D'AMELIORATION	➤ Sensibiliser les professionnels au quotidien aux questions environnementales pour mieux accompagner en ce sens jeunes et familles. Développer des réponses mutualisées au niveau associatif et du secteur DITEP. ➤ Développer la prise en compte de leur environnement par les jeunes eux-mêmes et leur conscience citoyenne. ➤ Répondre aux obligations du Dossier de l'Usager Informatisé
----------------------------	---

Démarche d'amélioration continue de la qualité

EVALUATION DU PROJET DU DISPOSITIF

Le COPIL de secteur poursuivra son travail au-delà de l'aboutissement des projets de DITEP.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs*. Elle restera constituée d'administrateurs et de professionnels des 3 DITEP représentant les différentes catégories de métiers. Ce groupe de suivi, animé par le directeur du secteur DITEP, prendra appui sur la réflexion engagée sur l'évaluation, dans une dimension transversale à l'association, et veillera notamment au suivi des différentes fiches actions.

EVALUATION CONTINUE DE L'ACCOMPAGNEMENT AVEC LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

Comme indiqué dans la partie 3.3 "*Cadrage de la démarche*", un comité de pilotage au niveau de chaque DITEP s'est créé pour accompagner le travail d'élaboration et d'écriture des projets de dispositifs.

Cette instance va perdurer une fois les projets finalisés. Elle se transformera en *groupe de suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité*. Elle restera constituée de professionnels du DITEP représentant les différentes catégories de métiers.

Ce groupe de suivi, animé par la directrice du DITEP, prendra appui sur la réflexion engagée, de manière transversale à l'association, sur la démarche d'amélioration continue de la qualité.

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF A 5 ANS : FICHES ACTIONS

Les fiches actions du secteur DITEP

Les fiches actions du secteur DITEP ont fait l'objet d'un travail des cadres de direction des 3 DITEP sur la base du recueil des échanges entre professionnels des 3 DITEP lors de 9 journées d'ateliers sur les thèmes du PPA, la notion de parcours et la démarche inclusive.

Elles s'inscrivent autour de **3 axes stratégiques** :

AXE 1 : le parcours des jeunes accompagnés et leurs familles

AXE 2 : la visée inclusive du DITEP

AXE 3 : l'inscription du DITEP sur son territoire

5 fiches-actions situés en annexe de ce projet, ont été priorisées à partir de ces 3 axes.

FICHE-ACTION AXE 1 : Favoriser une fluidité de parcours et prévenir les ruptures d'accompagnement.

FICHES-ACTION AXE 2 : Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité et favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active.

FICHES-ACTION AXE 3 : Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP et interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.

FICHE ACTION AXE LE PARCOURS DES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES

Axe stratégique 1	Le parcours des jeunes
Fiche action n° 1.1	Favoriser une fluidité de parcours – Prévenir les ruptures d'accompagnement.
Contexte	Les structures médico-sociales accompagnent et facilitent une logique de parcours en réduisant le plus possible les lourdeurs institutionnelles. Elles veillent à prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.
Finalité(s)	Accompagner de la manière la plus fluide possible le parcours de chaque jeune. Eviter les ruptures d'accompagnement.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP de l'association.
Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP. Structures médico-sociales. Tous les partenaires contribuant à la mise en œuvre du projet de jeune notamment lors de sa sortie.

Modalités de réalisation de l'action	Travailler sur toutes les étapes de l'accompagnement dans une logique de fluidité de parcours. Mettre en place une organisation pour prévenir et éviter les ruptures d'accompagnement.
Sous-action 1	Améliorer l'accueil et le penser comme la pierre angulaire du projet d'accompagnement (simplifier le processus d'accueil et l'harmoniser pour les 3 DITEP de l'association)
Sous-action 2	Faciliter le changement de modalité d'accueil (passage de relai avec présentation. Création d'espaces de réflexion pour ne pas travailler dans l'urgence).
Sous-action 3	Anticiper et accompagner la sortie du DITEP en lien avec les partenaires.
Sous-action 4	Penser et développer des modalités de maintien du lien pour éviter les ruptures d'accompagnement. Veiller à un portage interdisciplinaire des situations les plus à risque de rupture.
Sous-action 5	Harmoniser le document PPA pour les 3 DITEP de l'association.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP et inter-DITEP. COFIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : - Moyens financiers nécessaires : - Partenariats envisagés : ensemble des structures médico-sociales du territoire.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'un travail sur un processus d'accueil commun aux 3 DITEP. Mise en place d'un travail d'élaboration pour une trame commune de PPA entre les 3 DITEP. Nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement
Indicateurs de résultat	Finalisation d'un processus d'accueil commun aux 3 DITEP. Finalisation d'une trame commune de PPA. Diminution du nombre de jeunes en situation de rupture de parcours d'accompagnement
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026

FICHE ACTION AXE 2 LA VISEE INCLUSIVE DU DITEP

FICHE ACTION 1

Fiche action n° 2.1	Poursuivre et développer l'inscription des jeunes dans la cité.
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP soutiennent une démarche la plus inclusive possible pour chaque jeune accompagné. Ils favorisent, autant que possible, leur inscription dans les dispositifs de droit commun en adaptant autant que nécessaire leurs modalités d'accompagnement.
Finalité(s)	Favoriser l'inscription de chaque jeune dans la cité dans tous les dispositifs de droit commun (scolarité, soin, loisirs...).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les structures du territoire.

Pilote de la fiche action	Direction / COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Inscription des jeunes dans les dispositifs de droit commun de leur territoire autant que leur situation le leur permet.
Sous-action 1	Renforcer le parcours scolaire et de formation en développant la coopération avec les établissements scolaires et les organismes de formation.
Sous-action 2	Développer les partenariats avec les structures culturelles et sportives du territoire.
Sous-action 3	Développer la participation des jeunes du DITEP dans les instances citoyennes du territoire (conseil de quartier, vie associative du quartier, participation à la kermesse du quartier...)
Sous-action 4	Développer des partenariats soignants dans l'environnement des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.
Sous-action 5	Organiser et développer des interventions auprès des jeunes dans le DITEP (addicto', planning familial, organismes de formation...).
Sous-action 6	Développer la pair-aidance à travers des témoignages d'anciens jeunes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Réunions autour de la mise en place de partenariat avec les structures de droit commun. Nombre d'inscriptions pour les jeunes dans des dispositifs de droits communs.
Indicateurs de résultat	Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP. Nombre de jeunes concerné par une inscription dans des dispositifs de droit commun.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

FICHE ACTION 2

Fiche action n° 2.2	Favoriser la professionnalisation et/ou l'inscription dans une vie active
Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP.
Contexte	Les DITEP de Gerland et de La Cristallerie à Givors bénéficient d'ateliers préprofessionnels qui constituent une modalité d'accompagnement particulièrement intéressantes pour certains jeunes et un possible tremplin vers un apprentissage voire un accès direct à l'emploi.
Finalité(s)	Mettre en place un cursus de certification des compétences. Ouvrir l'accès aux ateliers aux jeunes des autres DITEP (pour un temps de découverte, de préparation un stage ou pour une perspective de préparation à un apprentissage)

	Développer les partenariats dans l'association et sur le territoire pour offrir une proposition d'accompagnement préprofessionnelle encore plus large (offre de stage/CFA/ateliers des DITEP).
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Toutes les DITEP du territoire. Entreprises, CFA.
Pilote de la fiche action	Direction / COPIL de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Mise en place d'une certification. Large communication sur l'ouverture des ateliers aux jeunes des autres DITEP. Organisation de journées portes ouvertes.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : éducateurs techniques COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : DITEP du département et des départements limitrophes. Entreprises, CFA...
Indicateurs de suivi	Nombre de certification. Nombre de jeunes d'autres DITEP accueillis sur les ateliers. Nombres de mises en stage. Nombre d'orientation en apprentissage ou formation professionnelle.
Indicateurs de résultat	Mise en place de la certification. Ouverture effective des ateliers sur les autres DITEP.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025.

FICHE ACTION AXE 3 L'INSCRIPTION DU DITEP SUR SON TERRITOIRE

FICHE ACTION 1

Fiche action 3.1	Interroger la modalité d'hébergement séquentiel au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement du territoire.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Chacun des 3 DITEP de l'association bénéficie d'une structure d'hébergement séquentiel. Chacune d'entre elles doit être interrogée au regard des besoins des jeunes dans une logique de secteur DITEP et plus largement de territoire.
Finalité(s)	Evaluer et développer la structure d'hébergement séquentiel en fonction des besoins des jeunes et du territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	DITEP du Rhône voire des départements limitrophes.

Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Evaluer les besoins d'hébergement séquentiel pour les jeunes accompagnés du DITEP mais aussi plus largement du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : équipe d'hébergement séquentiel du DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec les autres DITEP du territoire.
Indicateurs de suivi	Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des jeunes et des familles. Réalisation de l'évaluation des besoins auprès des partenaires.
Indicateurs de résultat	Prise en compte des demandes, des besoins des jeunes et des familles dans une approche de territoire.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2024-2025

FICHE ACTION 2

Fiche action n° 3.2	Développer et valoriser les actions de prévention et la fonction ressource des DITEP.
Axe stratégique correspondant	L'inscription du DITEP sur son territoire
Contexte	Le DITEP développe des actions de prévention. Il déploie aussi une fonction ressource sur son territoire pour soutenir l'environnement de chaque personne accompagnée dans une plus grande prise en compte de ses singularités. Il contribue ainsi à favoriser une société plus inclusive.
Finalité(s)	Développer des actions de prévention et une fonction ressource sur le territoire.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Etablissements scolaires, clubs de sport, lieux de stage, employeurs, structures médico-sociales du territoire.
Pilote de la fiche action	Direction/COPil de secteur - <i>groupe de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des projets de dispositifs</i>
Equipe impliquée	Equipe du DITEP
Modalités de réalisation de l'action	Définir les modalités des actions de prévention et de sollicitation de la fonction ressource des DITEP. Préciser et diffuser leurs modalités de sollicitation par les différents partenaires.
Sous-action 1	Identifier et évaluer les besoins au travers de dispositifs spécifiques (PCPE, EMAS, SESSAD) et en lien avec les partenaires du territoire.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire sur chaque DITEP. COPIL de suivi des projets (au niveau du secteur DITEP) Moyens matériels nécessaires : Moyens financiers nécessaires : Partenariats envisagés : avec tous les partenaires institutionnels du territoire (éducation nationale, structures médico-sociales, protection de l'enfance, soin...).
Indicateurs de suivi	Actions de prévention réalisées. Actions d'appui ressource réalisées.
Indicateurs de résultat	Positionnement et identification du DITEP comme un acteur de la prévention sur le territoire et comme une ressource dans son champ de compétence.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023-2024-2025

Les fiches actions du DITEP Villeurbanne-Duchère

Elles s'articulent autour des 3 axes stratégiques du secteur DITEP et ont été définies de la manière suivante :

FICHE-ACTION AXE 1 : Favoriser la participation et l'expression des jeunes et leurs familles à la vie du DITEP

FICHE-ACTION AXE 2 : Dynamiser les parcours inclusifs accompagnés au sein du DITEP

FICHE-ACTION AXE 3 : Favoriser la participation citoyenne en faveur de l'environnement.

AXE 1 : FICHE ACTION

Axe stratégique correspondant	Le parcours des jeunes accompagnés et leurs familles au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère
Contexte	L'organisation du DITEP sur deux territoires est récente et a nécessité un travail de mise en commun des professionnels sur la base d'une direction commune. Le sens de ce rapprochement prend appui sur un travail en commun des professionnels autour des pratiques professionnelles. Le projet d'établissement finalisé en témoigne, contribuant à la construction d'une culture commune Villeurbanne-Duchère. Ce préalable établi, la participation des jeunes accompagnés et leurs familles dans la vie du DITEP dans son ensemble est à rechercher. De même, l'ensemble des outils de la loi 2002.2 sont à uniformiser et à remettre à jour.
Finalité(s)	Favoriser la participation des jeunes accompagnés et des familles à la vie du DITEP, en prenant en compte la singularité de ceux-ci.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Tout le DITEP
Pilote de la fiche action	Directrice et adjoints de direction
Equipe impliquée	Equipe du DITEP, représentants jeunes et familles
Modalités de réalisation de l'action	Engager un travail de réflexion et de concertation entre professionnels du DITEP, jeunes et familles sur les modalités d'expression à la vie du DITEP. Remettre à jour les outils de la loi 2002.2, en prenant en compte le périmètre du DITEP.
Sous-action 1	Uniformiser les outils de la loi 2002.2, que sont le livret d'accueil et le contrat de séjour, pour le nouveau périmètre du DITEP Villeurbanne/Duchère et dans ce cadre réinterroger le nom du DITEP.
Sous-action 2	Harmoniser l'outil utilisé lors du PPA et ses avenants.
Sous-action 3	Mettre en place un CVS transversal, en s'appuyant sur les parents ayant participé au processus de formalisation du projet d'établissement.
Sous-action 4	Remettre à jour le blog du DITEP pour valoriser et mieux communiquer sur les temps de vie du DITEP.
Sous-action 5	Prendre appui sur tous les temps éducatifs, pédagogiques voire rééducatifs du DITEP pour participer avec les jeunes et leurs familles à dynamiser le blog par des participations régulières.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : un responsable de la communication et de la gestion du blog. Tous les professionnels du DITEP lors des réunions institutionnelles et par unité de vie au quotidien. Créer un groupe de travail transversal force de proposition pour les outils de loi 2002.2 et faire appel si besoin à un graphiste.

Indicateurs de suivi	Remise à jour des outils loi 2002.2 Mobilisations des professionnelles lors des réunions institutionnelles. Mise en œuvre d'élections du CVS. Remise à jour et utilisation du blog au quotidien.
Indicateurs de résultat	Outils loi 2002.2 uniformisés. Mise en place d'un CVS transversal et à défaut de candidatures, valorisation des espaces de participations des jeunes et leurs familles à la vie du DITEP.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

AXE 2 : FICHE ACTION

Axe stratégique correspondant	La visée inclusive du DITEP Villeurbanne-Duchère
Contexte	L'éloignement géographique entre Villeurbanne et Lyon 9 nous confronte et confronte les jeunes accompagnés et leurs familles à une inégalité des réponses entre les deux territoires. A ce jour en effet, l'offre de soin du DITEP Villeurbanne-Duchère prend appui sur des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PCPE) à Villeurbanne et des modalités avant tout ambulatoire (SESSAD, PCPE) à la Duchère. La distance géographique entre les deux territoires ne permet pas une souplesse et une fluidité entre les différentes modalités d'accompagnement du DITEP dans son ensemble, en réponse aux besoins des jeunes de la Duchère. A Villeurbanne, les modalités d'accompagnement, principalement celles d'accueil de jour et séquentiel, s'organisent en référence à des groupes constitués où la personnalisation des réponses apportées, aux besoins individualisés des jeunes accompagnés, trouve ses limites. De plus, à Villeurbanne comme à la Duchère, certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu'ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d'un parcours de scolarisation inclusive. Les moyens alloués aux parcours inclusifs des jeunes accompagnés d'un point de vue quantitatif et qualitatif n'ont jamais fait l'objet d'une réelle évaluation et la co-construction de nos interventions avec l'éducation nationale en particulier repose sur la construction d'une culture commune qui ne va pas de soi.
Finalité(s)	Dynamiser voire redynamiser en actant les parcours inclusifs de chaque jeune en développant des modalités d'intervention au profit de leur socialisation et de leur scolarisation sur chacun des territoires.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Tout le DITEP
Pilote de la fiche action	Directrice
Equipe impliquée	Equipe de direction du DITEP et Directeur de secteur. Tous les professionnels
Modalités de réalisation de l'action	Evaluation des écarts entre les moyens actuels dédiés à l'accompagnement des parcours inclusifs et les besoins des jeunes accompagnés et des territoires du DITEP. Co-construction avec toutes les parties prenantes des réponses contribuant aux réajustements nécessaires des parcours des jeunes.

Sous-action 1	Veiller à une évaluation constante des besoins des territoires du DITEP et évaluer de manière spécifique ceux de la Duchère pour le développement d'autres modalités d'accompagnement au bénéfice des parcours inclusifs et en prévention d'éventuelles ruptures.
Sous-action 2	Mettre en place une recherche-action, en conventionnant avec l'Université LYON 2 pour à la fois évaluer les écarts entre les moyens actuels dédiés à l'accompagnement des parcours inclusifs et les besoins des jeunes, des territoires et accompagner les pratiques professionnelles.
Sous-action 3	Renforcer la personnalisation des parcours de scolarisation en redéfinissant voire en redéployant certains moyens et en développant la coopération avec l'Education nationale, les DITEP pro.
Sous-action 4	Développer et formaliser des partenariats avec les structures culturelles et sportives des territoires.
Sous-action 5	Développer et formaliser des partenariats soignants dans l'environnement des jeunes afin qu'ils deviennent acteurs de leur parcours.
Sous-action 6	Mieux accompagner les parcours inclusifs et proposer des espaces de repli, visant à prévenir d'éventuelles ruptures de parcours.
Moyens à mobiliser	Moyens humains nécessaires : groupe de travail pluridisciplinaire, mise en œuvre d'une recherche-action avec l'université LYON 2. COPIIL de suivi des projets sur la base des réunions de coordination du DITEP. Moyens matériels nécessaires si développements de nouvelles modalités d'intervention à la DUCHERE Moyens financiers nécessaires : financement de la recherche-action Partenariats envisagés : structures scolaires, de soin, culturelles, sportives du territoire
Indicateurs de suivi	Réunions autour de la mise en place de partenariat avec les structures de droit commun. Nombre d'inscriptions pour les jeunes dans des dispositifs de droits communs.
Indicateurs de résultat	Développement et diversité du partenariat pour l'accueil des jeunes du DITEP. Nombre de jeunes concernés par une inscription dans des dispositifs de droit commun.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026, 2027.

AXE 3 FICHE ACTION

Axe stratégique correspondant	Favoriser la participation citoyenne en faveur de l'environnement
Contexte	L'éducation au développement durable (EDD) fait partie des missions de l'École inscrites dans le Code de l'éducation. Elle repose sur les programmes scolaires et sur des projets pédagogiques impliquant les élèves. La loi Climat et résilience du 22 août 2021 renforce la place de l'éducation au développement durable comme éducation transversale à travers les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale, dans toutes les voies d'enseignement (générale, technologique et professionnelle). En s'appuyant sur la notion de développement durable qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement. Le DITEP souhaite créer une dynamique institutionnelle facilitant la participation de chacun (professionnels et jeunes) dans des réflexions et actions du quotidien plus respectueuses de l'environnement.

Finalité(s)	Permettre aux enfants et jeunes adultes de se construire en éco-citoyens / citoyens responsables. C'est-à-dire de créer les conditions pour qu'ils s'informent, s'éduquent et/ou se forment et agissent, de façon responsable, tout au long de leur vie, en faveur du développement durable.
Périmètre (DITEP, secteur DITEP des PEP69/ML, association, régional...)	Le DITEP inclus sur son territoire
Pilote de la fiche action	Directrice et adjoints de direction
Equipe impliquée	Equipe du DITEP, représentants jeunes et familles.
Modalités de réalisation de l'action	Le DITEP se propose autour de trois axes principaux de : - Sensibiliser les professionnels au quotidien au développement durable. - Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur le développement durable au sein du DITEP. - Créer les conditions d'éducation et de formation pour mettre en œuvre des actions respectueuses de l'environnement. - Créer des outils et dispositifs de participation citoyenne en faveur du développement durable.
Sous-action 1	Sensibiliser les jeunes et les professionnels aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe...) en prenant appui sur des actes et des partenaires. Création d'une base de données évolutive et accessible par tous (professionnels, enfants et familles) permettant de faciliter l'accès à une information scientifique, fiable et de qualité sur le développement durable et solidaire.
Sous-action 2	En lien avec le CVS, mettre en place des éco-délégués dans chaque groupe et leur fournir les moyens d'agir et de s'adresser à tous les jeunes du DITEP. En prenant appui sur tous les temps éducatifs, pédagogiques du DITEP, créer des espaces privilégiés où les jeunes peuvent expérimenter, échanger et se former à la culture de la participation citoyenne, à ses différents dispositifs et aux enjeux écologiques pour initier ou mettre en œuvre des actions et projets réellement participatifs en faveur l'environnement.
Sous-action 3	Promouvoir des actions sur le territoire environnant l'établissement avec les jeunes et leurs familles. Développement de partenariats avec les structures de droits communs.
Sous-action 4	Identifier les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble des professionnels du DITEP et lutter contre le gaspillage.
Sous-action 5	Création d'outils commun pour diffuser et communiquer sur la dynamique institutionnelle en cours. Dynamiser le blog par des participations régulières sur la thématique de l'environnement.
Moyens à mobiliser	Engager un travail de réflexion et de concertation entre professionnels du DITEP, jeunes et familles sur les mobilités et les modalités d'une meilleure participation citoyenne en faveur de l'environnement.
Indicateurs de suivi	Mise en place d'espace réflexifs et participatifs sur la thématique environnementale. Mobilisations des professionnelles et des jeunes à ces réunions. Mise en œuvre d'actions ou projets concrets. Mise en place de conventions de partenariat.
Indicateurs de résultat	Mise en place d'une base de données Mise en place d'éco-délégués Mise en place d'espace réflexifs et participatifs sur la thématique environnementale.

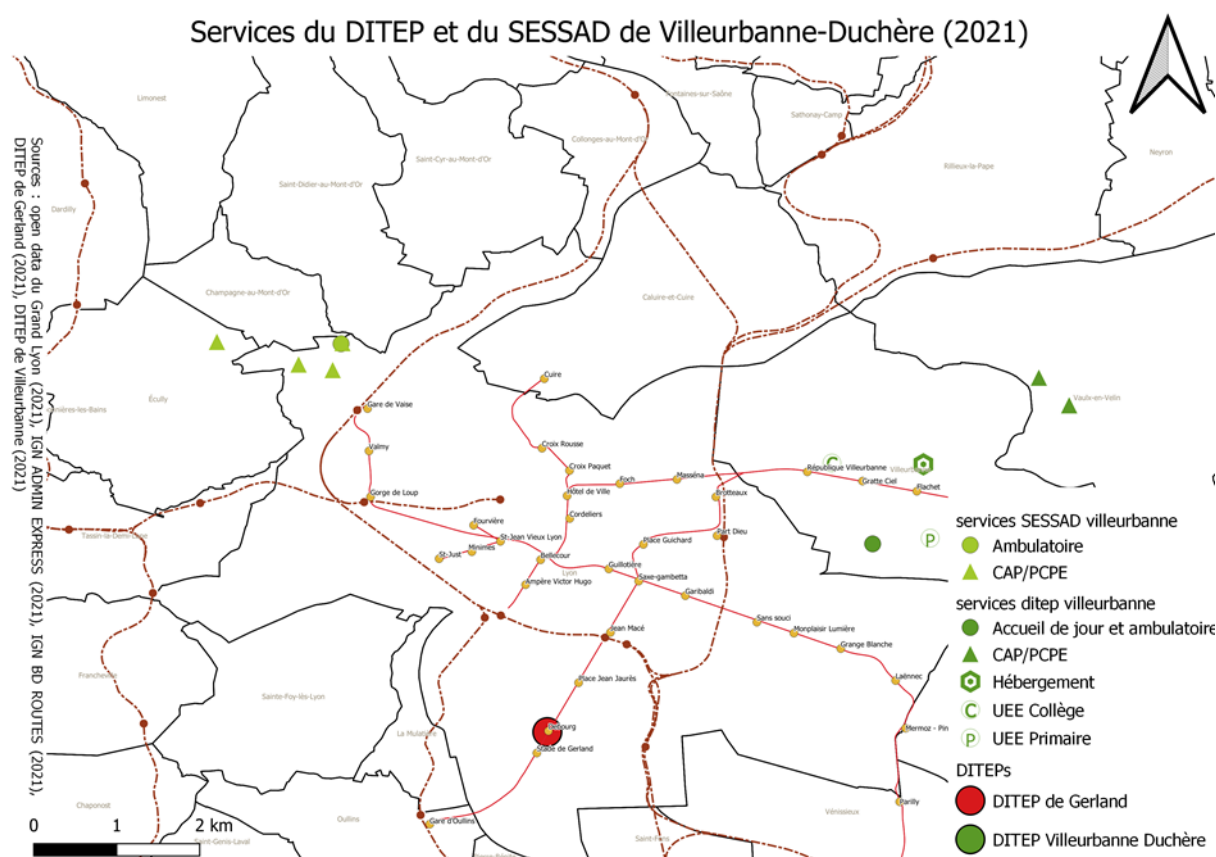
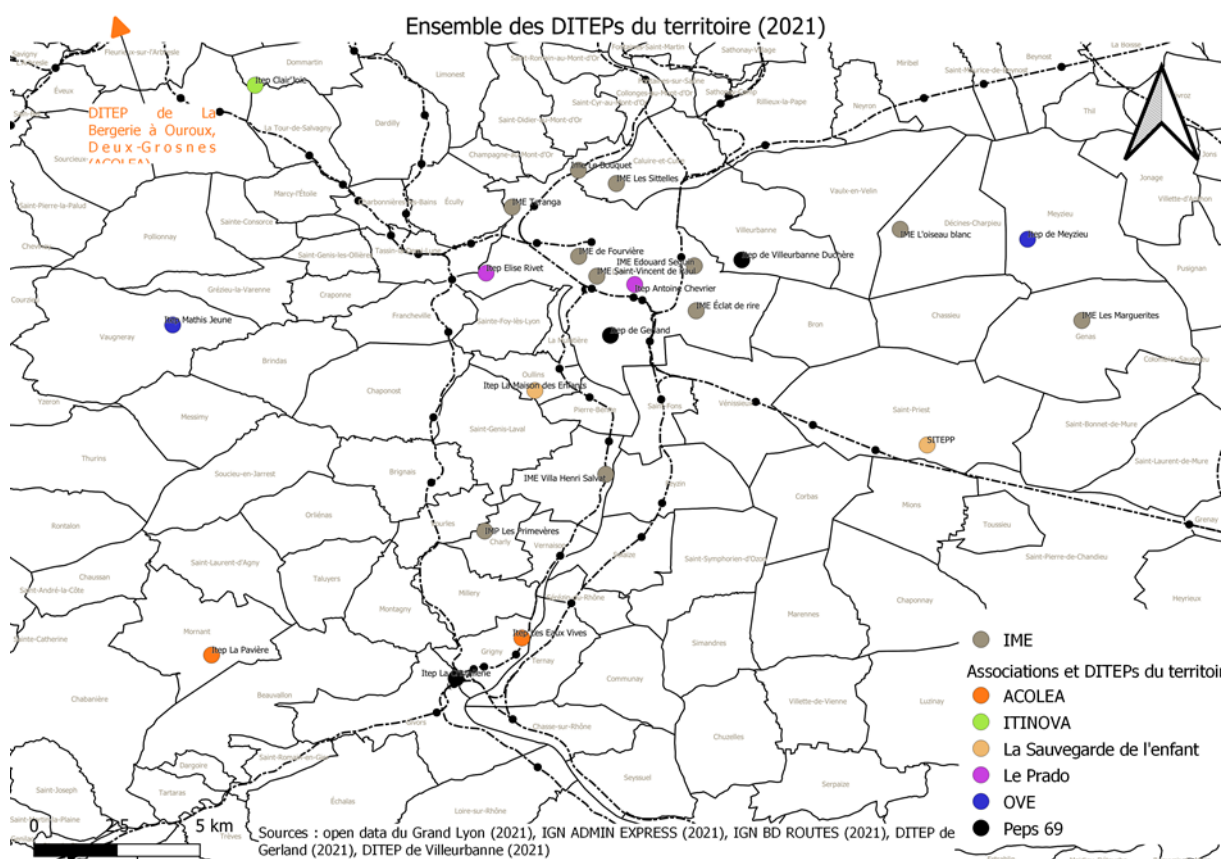
	Mise ne place d'une charte des gestes quotidiens en faveur de l'environnement Nombre d'actions et de projet participatifs en faveur de l'environnement.
Calendrier de travail (préciser les années concernées par la mise en œuvre)	Années 2023, 2024, 2025, 2026.

Glossaire

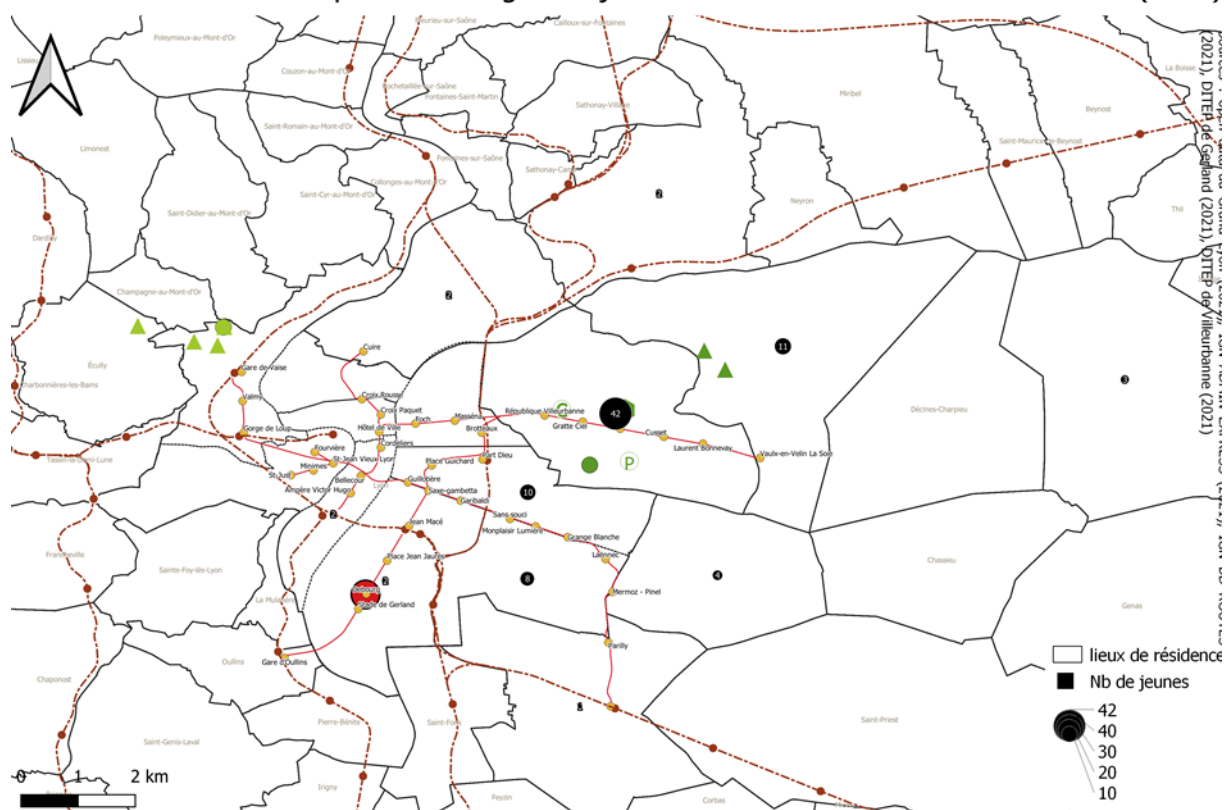
AJ	Accueil de jour
AN	Accueil de nuit
CAP	Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CMP	Centre Médico Psychologique
CMPP	Centre Médico Psycho Pédagogique
COFIL	Comité de Pilotage
DEAT	Dispositif Expérimental d'Accueil Temporaire
DIPEC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Institutionnel Thérapeutique et Pédagogique
E.N.	Education Nationale
EMAS	Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et Services Médicaux Sociaux
ESS	Equipe de Suivi Scolaire
ET	Educateur Technique
ETP	Equivalent Temps Plein
FGPEP	Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public
I.R.	Institut de Rééducation
ITEP	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
MAJE	Groupe Mardi/JEudi
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OLPPR	Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône
PAE	Pole d'Accompagnement Extérieur
PCPE-CAP	Pôle de Compétences et de Prestations Extérieures – Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire
PEP 69/ML	Pupilles de l'Enseignement Public 69 / Métropole de Lyon
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
PRS	Projet Régional de Santé
SAMNA	Service d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
TND	Troubles Neuro-Développementaux
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
URPEP	Union Régional des Pupilles de l'Enseignement Public

ANNEXES

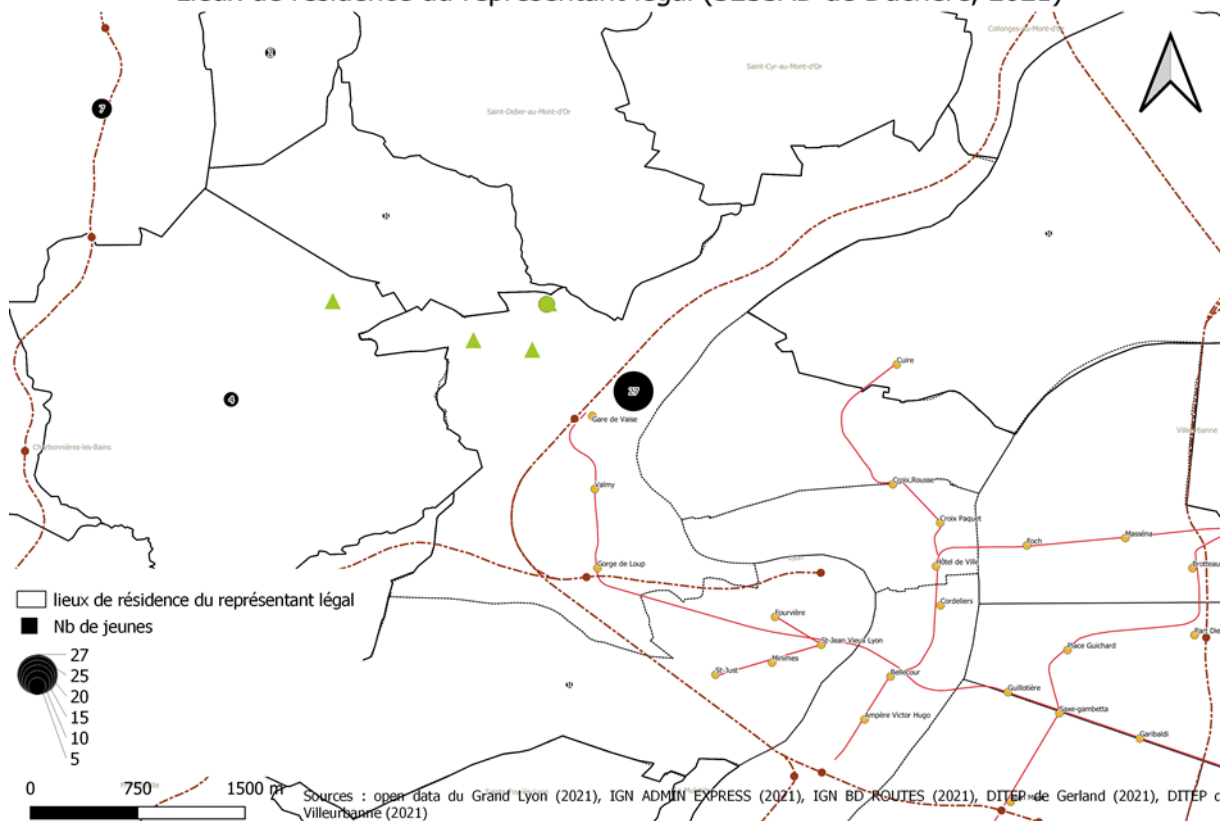
ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIES



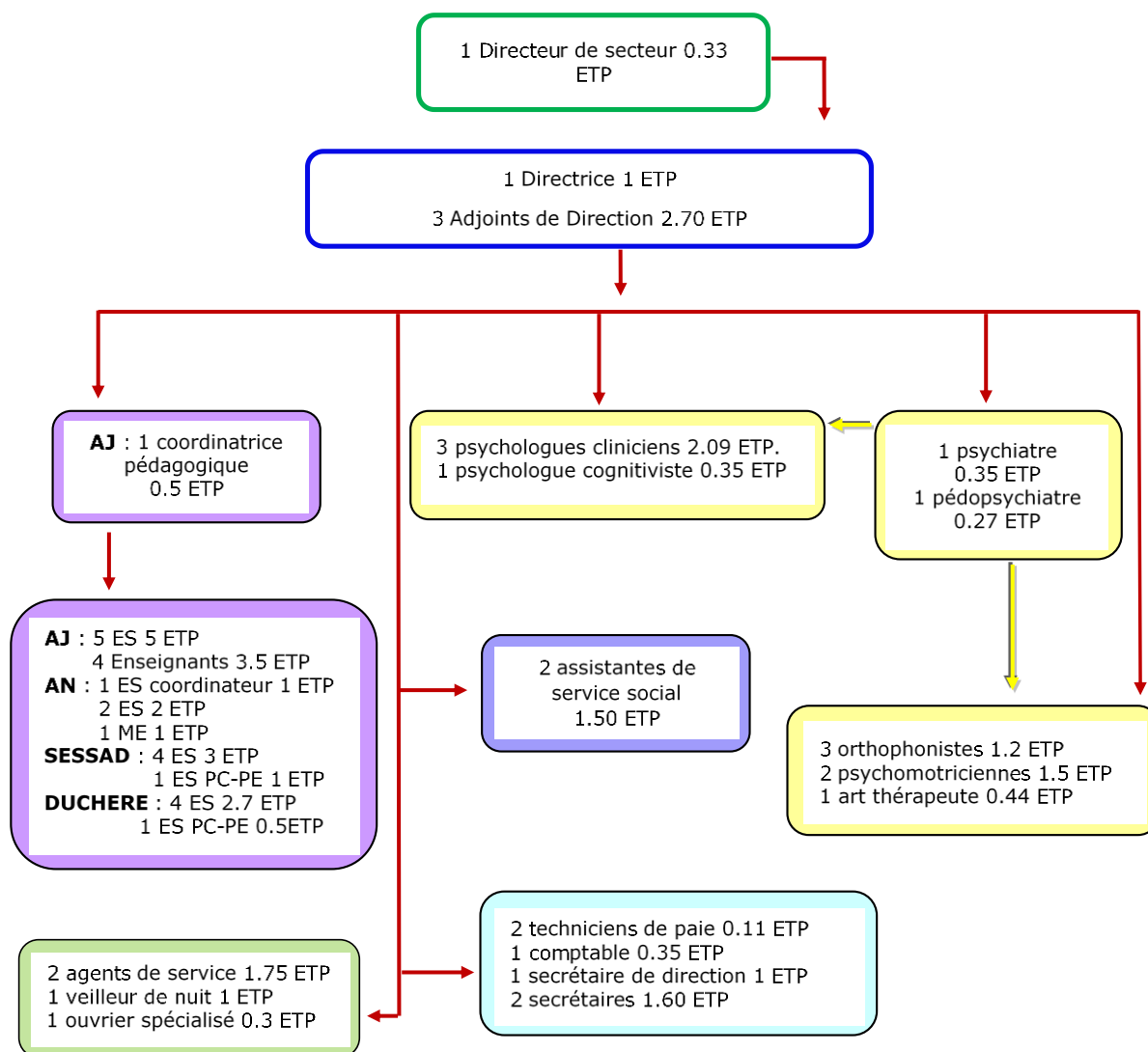
Lieux de résidence du représentant légal des jeunes du DITEP de Villefranche-Duchère (2021)



Lieux de résidence du représentant légal (SESSAD de Duchère, 2021)



ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME Villeurbanne-Duchère



ANNEXE 3 : COMPTE-RENDUS DES QUESTIONNAIRES EFFECTUES DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE CE PROJET AUPRES DES JEUNES ET LEURS FAMILLES

Question 1 adressée aux familles : Qu'attendez-vous de l'accompagnement de votre enfant par le DITEP ? 45 réponses

DES PROGRES : 30

"Qu'il puisse s'épanouir"
"Que mon fils aille mieux"
"Qu'il prenne confiance en lui"
"Que mon fils se sente mieux dans sa peau"
Bien être
Confiance en soi
Lien avec les autres
Gestion des émotions
Meilleur comportement
Réduction des troubles
Mieux verbaliser et communiquer

UNE COMPREHENSION/TRADUCTION DES DIFFICULTES : 7

"Pour qu'il se sente compris dans sa différence"

ENJEUX AUTOUR DE LA SCOLARITE : 23

"Que ça l'aide dans sa scolarité"
"Avoir une scolarité normale"
Adaptation de la scolarité
Inclusion scolaire
Orientation adaptée

DES SOINS : 9

"Avoir tous les soins sur place"
Coordonnations des soins
Centralisation des soins
Proposition de soin

UNE AIDE POUR DEVENIR AUTONOME : 16

"Qu'il devienne indépendant"
Développer des habilités sociales
Bien grandir
Se socialiser
Construire son avenir

DES ACTIVITES - DES SORTIES : 4

Ouverture sur l'extérieur

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : 14

"Le prendre en charge"
"Qu'on le soutienne"
"Etre accompagné, bien entouré"
Accompagnement éducatif
Encadrement adapté aux troubles
Proximité géographique
Mobilité / Trajets
Adaptation aux besoins
Une possibilité de répit

AIDE ET SOUTIEN A LA FAMILLE : 19

"De la présence et à l'écoute"
Conseils et informations
Aide à la parentalité
Ecoute des difficultés des familles
Lien entre les professionnels et les parents
Rôle de tiers des professionnels du DITEP -
coordonnations des parents

Question 2 adressée aux familles : Qu'est-ce que vous, de votre place vous pouvez apporter au DITEP ? 45 réponses

AIDER A LA COMPREHENSION

DE SON ENFANT : 11

"Mon expérience"

"Vous donnez des petites astuces"

"Des conseils, je connais bien mon fils"

Clés de compréhension

Astuces

Echanges réguliers,

ce qui se passe à la maison

COMMUNIQUER / ETRE DISPONIBLE : 14

"Rencontrer les éducateurs"

"Etre présents aux rendez-vous"

PPA

RDV réguliers

Communiquer

Etre en lien avec les éducateurs

Etre disponible

JE NE SAIS PAS : 4

PARTICIPER A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT 9

"Aider pour les sorties"

"Aider pour un groupe éducatif"

"Rendre cela le plus normal possible"

Aider pour les sorties

Atelier participatif

Aider au niveau de l'organisation

Participer "comme à l'école"

Participer au CVS

PARTAGER SON EXPERIENCE 3

"Afin de lutter contre la stigmatisation"

Echanger avec d'autres parents sur les troubles,

le parcours, l'accompagnement de son enfant

FAIRE SA PART A LA MAISON :12

"La base c'est à la maison"

Soutenir les décisions de l'ITEP

Reprendre les choses à la maison, communiquer

avec son enfant

Suivre la scolarité

ETRE EN LIEN / AVOIR CONFIANCE : 13

"Prendre vos conseils, vous soutenir"

Etre partenaire

Faire équipe

Soutenir le DITEP

ETRE RECONNAISSANT : 2

"Gratitude et notre reconnaissance à la fin"

Avoir de la gratitude

Question 1 adressée aux enfants : Qu'attends-tu de l'accompagnement par le DITEP ? 25 réponses

FAIRE DES PROGRES : 16

"Faire moins de crise, moins insulter"

Sur mon comportement

Au niveau de l'autonomie

Trouver du bien-être, prendre

confiance en moi

DE LA SCOLARISATION : 4

"Qu'on se fasse des copains"

Trouver des copains

FAIRE DE ACTIVITES : 3

"Jouer"

QUESTION DE LA PLACE : 5

"Mieux comprendre"

"Ici il y a tout ce qu'il faut si on s'énerve"

Avoir une place quelque part

Trouver sa place

Accepter l'aide

DES ACCOMPAGNEMENTS : 5

"Des gens qui t'aident"

Educatifs

Accompagnements thérapeutiques

UNE SCOLARITE : 8

"M'aider à travailler"

RIEN : 7

Question 2 adressée aux enfants : Qu'est-ce que tu trouves / chercher en venant au DITEP ? 25 réponses

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL : 20

"Vous, ma classe, mes potes, des éduc, la maitresse"

"De l'aide pour avoir des meilleures notes"

Educatif

Pédagogique / scolarité

Des soins

UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT : 8

"Des salles de repos"

"Une classe, des éduc, des bureaux, une ortho, des jouets"

Des professionnels

Des lieux de vie (Villa / ITEP / Classe externalisée / salles de repos

DES COPAINS : 5

JE N'EN SAIS RIEN : 4

DES ACTIVITES, DES DECOUVERTES : 2

"Faire de nouvelles choses"

DU DESORDRE : 2

"Des jeunes qui disent des gros mots"

DES PROGRES : 5

"Je progresse un peu"

"M'aider à me concentrer"

"M'aider pour faire moins de crises"

Comportement

Autonomie

Acceptation de ses troubles

ANNEXE 4 : ANALYSE DES PARTENARIATS SUR LE TERRITOIRE DU DITEP ET DES BESOINS DES PARTENAIRES

Analyse des partenariats sur le territoire du DITEP et des besoins des partenaires

Si la première des missions du DITEP est de proposer un accompagnement soignant auprès des jeunes et de leurs familles et des aidants, dans une visée inclusive, la co-construction d'un projet d'accompagnement dans le milieu de vie reste encore bien souvent conditionné par le niveau de ressources et de compétences mobilisables sur un territoire donné pour garantir la continuité et l'articulation des interventions sociales et médico-sociales autour de l'enfant. Cette disparité de partenaires avec des moyens et limites d'actions différents rend parfois compliquée la mise en place de réponses pertinentes et co-construites à plusieurs. Dans nos pratiques nous essayons de faciliter autant que possible ce travail de partenariat. Les professionnels sont sollicités par le personnel de l'Education Nationale mais également par d'autres intervenants comme la M.D.M, l'A.S.E, les services de soins de pédopsychiatrie, les partenaires libéraux...

L'identification des ressources d'un territoire permet de repérer les partenaires acteurs du parcours des jeunes accompagnés mais aussi les acteurs potentiellement porteurs de réponses adaptés à leurs besoins. Ce travail d'identification des différents interlocuteurs et des champs de compétences de chacun est à réactualiser régulièrement.

Compte tenu de nos missions et des problématiques propres à chaque jeune accompagné, le DITEP est amené à travailler avec divers acteurs du champ sanitaire, médico-social, social, de la petite enfance, de l'éducation nationale, des structures culturelles et de loisirs, de la protection de l'enfance ou encore de la justice... La nature des relations avec les partenaires varie selon le contexte local et la place occupée par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval). Ces interventions de proximité ouvrent ainsi la possibilité de partenariats variés. Il convient cependant de distinguer les véritables collaborations des contacts plus ponctuels.

Dans la continuité de ce travail d'identification des ressources, Il apparaît essentiel de porter son attention sur les conditions nécessaires à la mise en place d'un partenariat porteur de sens pour les enfants que nous accompagnons.

Et ce, afin de développer ce qu'Emmanuelle Bonneville (2019, p. 83) désigne comme l'enveloppe partenariale autour des situations des jeunes « La différenciation des rôles, des fonctions et des compétences leur reconnaissance réciproque est primordiale pour sortir d'un fantasme de toute puissance ou, son revers, de toute impuissance délétère qui guette toute institution et tout professionnel engagé auprès de ces jeunes. L'enveloppe partenariale doit donc être co-construite. Pour les professionnels impliqués, il s'agit de constituer un espace de pensée et de collaboration organisée par des temps de rencontre à échéance régulière [...] prévus assez tôt sur une année [...] et non en réponse à un contexte de crise ou d'urgence. Cet espace collaboratif peut alors être enveloppant, c'est-à-dire qu'il est contenant, mais aussi différenciant, il protège et il limite ce qui appartient ou ce qui relève des fonctions spécifiques de chacune des institutions partenaires et ce qui relève des fonctions appartenant aux autres services impliqués. »²¹

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Partenaires ayant reçu le questionnaire

Nombres : 51 partenaires ont été sollicités par mail

Champs d'intervention :

Médico-Social : 11 Education

Nationale : 30

Pédopsychiatrie : 2

Protection de l'Enfance : 6

Culture/Sports/Loisirs : 2

D'une manière générale : réponses apportées au questionnaire

15 professionnels ont répondu dont :

- 2 dans le champ de la pédopsychiatrie ;

²¹ BONNEVILLE, E. 2019. « Interdisciplinarité et interdisciplinarité autour des enfants accueillis », in *Actes des XXI journées d'études de recherche et de formation de l'AIRE*, Nîmes, Edition Champs social. P 83

- 2 dans le champ du médico-social ;
- 11 dans le champ de l'Education Nationale (IEN ASH, IEN de circonscription et directions d'école maternelle, élémentaire, collège et lycée).

Nous n'avons eu aucune réponse de la protection de l'enfance.

Sur la question de la représentation de notre DITEP

Le DITEP est identifié comme un dispositif partenarial fiable avec des compétences polyvalentes et soignantes. La coopération est nommée comme efficace et la notion de contenance est citée.

Coordinatrice pôle ressource « Un dispositif polyvalent qui s'adapte aux besoins repérés des enfants accueillis. Un partenaire privilégié sur le terrain. »

Conseiller pédagogique de circonscription : « Fiabilité, présence aux réunions, lien avec les familles. »

Dans la représentation des partenaires en général, la question des moyens conséquents alloués au DITEP est notée. Il est pointé une méconnaissance des spécificités propres à notre DITEP en termes de modalités d'accompagnement et ce sur les deux territoires.

D'ailleurs dans les réponses, aucune dissociation entre la « Duchère » et « Villeurbanne » si ce n'est celle de pointer pour certaines l'instabilité des professionnels à la « Duchère » impactant la dynamique partenariale.

Inspecteur ASH : « Un établissement ouvert sur l'extérieur, des scolarités partagées ou assurées en milieu ordinaire, un dispositif ressource au service des scolarisations difficiles.

Le SESSAD de la Duchère est plus difficile à appréhender compte tenu des réorganisations en cours. »

Nous sommes identifiés comme un ensemble soignant sans que soient nommées les différentes composantes du dispositif voire la pluralité des professionnels.

Pédopsychiatre CMP : « Structure des soins psycho éducatifs contenant, évolutifs dans le temps. »

Par l'Education Nationale, nous sommes attendus comme un dispositif polyvalent pouvant répondre et s'adapter aux besoins de l'enfant. Un grand nombre pointe que nous répondons déjà en ce sens.

Sur la question des attentes à l'égard de notre DITEP, des freins et des facilitateurs pour une collaboration de qualité

Les partenaires souhaiteraient que le nombre de places en termes d'accueil soit augmenté. Parallèlement, les demandes de co-construction et de mise en place d'espaces d'élaboration conjointe sont largement reprises dans les réponses. Ils sont jugés comme chronophages mais nécessaire.

La place ressource du DITEP est pointée.

IEN Lyon Vaise : « Une expertise, des conseils, un soutien auprès des équipes enseignantes qui accueille des élèves avec des profils difficiles à gérer dans le contexte de l'école. »

Coordinatrice pôle ressource : « Des échanges en terme de réflexions d'actions sur le territoire mais également des actions ciblées sur des situations complexes. »

Directrice école : « Regards croisés, aide à l'orientation d'élèves. »

L'Education Nationale pointe les délais d'admission qui sont jugés trop longs. Cela interroge la notion de parcours et la crainte de rupture dans le parcours de scolarisation.

Nous pouvons pointer là, la différence de temporalité dans les situations d'urgence en terme de réponse pouvant créer des tensions.

Des demandes d'augmentation de places sur des dispositifs comme MAJE et le PCPE sont également mis en avant et ce essentiellement sur les territoires où ils n'existent pas. Propos d'inspecteurs de l'Education Nationale que ce soit à Villeurbanne comme à la Duchère.

Inspectrice circonscription : « Offrir plus de solutions en termes de place pour l'accueil, des espaces de respiration comme le dispositif MAJE plus importants et augmenter la disponibilité des éducateurs spécialisés pour un étayage dans la classe (sur certain temps). Poursuivre notre collaboration, partager des moyens techniques/ disposer en cas de besoins de vos ressources/ Pas de PCPE sur Villeurbanne par exemple. Les moyens convergent vers Vaulx alors que le nombre de situations très difficiles à gérer est plus conséquent sur Villeurbanne. ».

Les données recueillies auprès de nos partenaires du secteur médico-social en proximité ne nous permettent pas de nous situer vis-à-vis d'eux puisque seulement deux structures ont répondu. L'une se situe à proximité du SESSAD de la Duchère et l'autre est localisée à GIVORS. Cependant, nous sommes attendus dans notre capacité à créer des espaces d'échanges et de lien afin de préparer au mieux le relais pour certains enfants au moment du passage entre les établissements de notre secteur DITEP.

Directeur DITEP Givors : « Nous attendons beaucoup de lien, de communication dans le cadre d'un passage de relais ».

Nous avons sollicité uniquement deux partenaires du champ de la culture et des loisirs. Nous n'avons eu aucune réponse de leur part. Cela nous amène à nous réinterroger sur le développement d'actions favorisant l'inclusion sociale des jeunes accompagnés.

Nous n'avons aucune réponse de nos partenaires de la protection de l'Enfance. Nous émettons l'hypothèse que les professionnels de ce champ sont fortement mobilisés dans le contexte de crise sanitaire.

A PARTIR DE L'ANALYSE : A ENVISAGER DANS LE PLAN D'ACTION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- Mieux communiquer sur la spécificité du DITEP et développer des supports de communication communs et différenciés entre les différentes modalités et les deux territoires. Envisager dans ce cadre des outils de communication propres au partenariat (exemple : plaquettes, livret d'accueil spécifique aux partenaires).
- Approfondir les besoins spécifiques de chacun des territoires en nous rapprochant de nos homologues sur chacun des territoires Villeurbanne et Duchère pour mieux définir nos champs d'intervention et nos compétences.
- Mieux circonscrire le territoire d'intervention du DITEP Villeurbanne-Duchère.
- Développer davantage la fonction ressource en termes d'intervention directe et indirecte auprès de l'enfant en amont même d'une notification MDMPH. La question de la prévention est soulevée.
- La dimension de coordination est attendue et pointée comme facilitatrice du partenariat au quotidien au-delà des seules conventions. Identifier et valoriser les fonctions propres dans le DITEP permettant la mise en œuvre et le développement du partenariat.
- Développer des modalités de partenariat avec les partenaires des champs de la culture et des loisirs.
- Les restructurations actuelles de nos partenaires de la protection de l'Enfance et de la pédopsychiatrie doivent amener à évaluer l'impact que cela va générer sur la dynamique partenariale et sur les réponses à apporter aux jeunes et à leurs familles que nous accompagnons dans notre DITEP.
- Travailler sur la dimension de parcours et les moyens nécessaires pour sa réalisation.

Pour conclure, il est nécessaire de croiser ce travail d'analyse avec celui des deux autres groupes afin de travailler sur l'évolution des besoins concomitants à l'évolution des moyens alloués au sein du DITEP et sur nos territoires d'intervention.

ANNEXE 5 : PROTOCOLE POST-AGRESSION



PROTOCOLE POST AGRESSION mis en œuvre pour les professionnels des établissements et services –

